

**MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DU TRESOR
ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE**

**DIRECTION DES ETUDES
ET DE LA LEGISLATION FINANCIERE**

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice



**GUIDE DE FONCTIONNEMENT DES
COMPTES DU PLAN COMPTABLE DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Table des matières

AVANT PROPOS.....	1
CLASSE 1 : CAPITAUX PROPRES	3
CLASSE 2 : COMPTES D'IMMOBILISATIONS.....	23
LA CLASSE 3 : COMPTES DE STOCKS	40
LA CLASSE 4 : COMPTES DE TIERS.....	45
CLASSE 5 : COMPTE DE TRESORERIE	124
CLASSE 6 : COMPTES DE CHARGES	138
CLASSE 7 : COMPTES DE PRODUITS.....	162
CLASSE 8 : ENGAGEMENTS HORS BILAN ET COMPTES NON BUDGETAIRES	190

AVANT PROPOS

Le Burkina Faso a opté, depuis plus d'une décennie, d'impulser le développement à la base par une décentralisation progressive. Cette option exige un accompagnement des administrations impliquées dans la gestion des finances publiques locales. A ce titre, le Trésor Public joue un rôle central dans la prise des textes permettant une saine gestion financière des collectivités territoriales (CT).

Cette gestion est réalisée à plusieurs niveaux notamment à travers l'exécution en recettes et en dépenses des budgets locaux, l'appui conseil aux ordonnateurs desdits budgets, le suivi de la trésorerie, l'endettement des collectivités territoriales mais aussi et surtout la réglementation des opérations financières et comptables des CT.

En outre, les exigences d'un service public de qualité alliés aux fondamentaux de la bonne gouvernance exigent la transparence des procédures à travers une réglementation suffisante, adaptée et au contenu accessible. Cette réglementation est composée du régime financier et comptable, du plan comptable, de la nomenclature budgétaire des CT et des instructions de l'ordonnateur et du receveur.

C'est dans l'optique de renforcer cette réglementation qu'est apparue la nécessité d'élaborer un guide de fonctionnement de comptes afin de juguler les difficultés de comptabilisation des opérations qui surgissent et entachent la qualité des comptabilités produites.

En effet, le présent guide donne des orientations méthodologiques et répond au besoin des collectivités territoriales et des comptables publics de disposer d'un document de synthèse et actualisé des dernières évolutions de la réglementation en matière de comptabilisation des opérations. Il a pour objectif d'explicitier le contenu des comptes du plan comptable des CT, d'indiquer les situations dans lesquelles lesdits comptes peuvent être utilisés, de préciser les comptes de contrepartie ainsi que les supports permettant l'enregistrement comptable des opérations.

En vue de favoriser une plus grande lisibilité des opérations, les acteurs des CT sont tenus de se conformer aux dispositions du présent guide.

Toute difficulté rencontrée dans l'application des termes du présent guide devrait être portée sans délai à la connaissance de mes services techniques.

J'attache du prix au strict respect des dispositions du présent guide qui prend effet pour compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Directeur Général du Trésor
et de la Comptabilité Publique
Célestin Sankaré SANON
Officier de l'Ordre de l'Étoile
Burkina Faso



CLASSE 1 : CAPITAUX PROPRES

Les comptes de la classe 1 enregistrent les opérations relatives à la comptabilisation des éléments du résultat, des réserves et des ressources de financement (les emprunts, les dons etc.) mises à la disposition des collectivités territoriales de façon durable par l'Etat, les partenaires et/ou les tiers.

Ces comptes sont :
101,102,103,104,105,109,111,112,121,131,132,141,142,149,161,162,163,164,169,181,182, 189, 191, 192 et 199.

IDENTIFICATION	
Numéro du compte	101
Libellé	DOTATIONS REÇUES DE L'ETAT
FONCTIONNEMENT	
Est débité	Est crédité
Néant	du montant des dotations reçues de l'Etat, par le débit du compte 4492 « Etat, fonds de dotation à recevoir ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Il est mouvementé à l'occasion : - de la constitution du bilan d'ouverture ; - de la réception des transferts ou des dotations ; - de la réception du titre préalable, de régularisation ou de rectification. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'année : - Si la recette n'est pas recouvrée, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. - Si la recette est recouvrée, l'annulation est constatée par le crédit du compte 4712 « excédents de versement à rembourser» (montant précédé d'un signe positif) contre le crédit du compte de recettes concerné (montant précédé d'un signe négatif). Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 658 et 758.	
SUBDIVISIONS	
1010	Dotation globale d'équipement
1011	Dotation du domaine de la santé et de l'hygiène
1012	Dotation du domaine de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation
1013	Dotation du domaine de l'eau et de l'électricité
1014	Dotation du domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles
1015	Dotation du domaine de la culture, des sports et des loisirs
1016	

	Dotation du domaine de l'aménagement du territoire, de la gestion du domaine du foncier et l'aménagement urbain
1017	Dotation du domaine des marchés, abattoirs et foires
1018	Dotation du domaine de la protection civile, de l'assistance et des secours
1019	Autres dotations reçues de l'Etat
PIECES JUSTIFICATIVES	
Au débit	Crédit
	- Titres de recettes
ELEMENTS DE CONTROLE	
- les arrêtés de transfert ou de dotation ; - les avis de règlement ; - les titres de recettes.	
ILLUSTRATION	
Au 15 mars de l'année n, le receveur de la commune de Ziniaré a reçu un titre de recette d'une dotation de 10 000 000 FCFA de l'Etat au titre du domaine de l'éducation.	
<u>Comptabilisation</u> Au 15 mars (Prise en charge du titre) - Débit : 4492 « Etat, fonds de dotation à recevoir » : 10 000 000 - Crédit : 1012 « Dotation du domaine de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation » : 10 000 000	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	102
LIBELLE	FONDS DE CONCOURS
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
Néant	du montant des fonds de concours à recevoir de l'Etat par le débit : ☐ du compte 441 « collectivités territoriales » ; ☐ du compte 442 « établissements publics » ; ☐ du compte 4495 « Etat, fonds de concours à recevoir » en cas de réception de titres de recettes préalables ; ☐ du compte 4511 « organismes africains, fonds de concours à recevoir » ; ☐ du compte 4581 « organismes internationaux, fonds de concours à recevoir » ; ☐ du compte 461 « Tiers débiteurs divers ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Il est mouvementé à l'occasion : - de la constitution du bilan d'ouverture ; - de la mise à disposition du fonds de concours ; - de la réception du titre préalable, de régularisation ou de rectification ; - de la constatation d'erreur d'imputation dans le compte. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'année si la recette n'est pas recouvrée, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 4712, 658 et 758.	
SUBDIVISIONS	
1020	Fonds de concours n°1
1021	Fonds de concours n°2
1022	Fonds de concours n°3
1023	Fonds de concours n°4
1024	Fonds de concours n°5
1025	Fonds de concours n°6
1026	Fonds de concours n°7
1027	Fonds de concours n°8
1028	Fonds de concours n°9
1029	Autres fonds de concours
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
	-Titres de recettes
ELEMENTS DE CONTROLE	
- l'accord ou la convention de financement ; - la délibération du conseil de collectivité ;	

- le titre de recettes.
ILLUSTRATION
Au 25 juillet de l'année n, la commune d'Absouya a reçu de la commune de Ouagadougou un fonds de concours d'un montant de 25 000 000 FCFA pour la réalisation d'un centre de métier. <u>Comptabilisation</u> - Débit : 441 « collectivités territoriales » - Crédit : sous comptes concernés du 102 « Fonds de concours »

Le compte 103 fonctionne suivant les mêmes modalités que le compte 101.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	104
LIBELLE	DONS ET LEGS EN CAPITAL
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
Néant	du montant des dons et legs reçus par le débit: ☐ du compte 441 « collectivités territoriales » ; ☐ du compte 442 « établissements publics » ; ☐ du compte 461 « Tiers débiteurs divers ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Il est mouvementé à l'occasion de la : - constitution du bilan d'ouverture ; - mise à disposition du don ou du legs à la collectivité ; - constatation d'erreur d'imputation dans le compte ; - réception du titre préalable, de régularisation ou de rectification. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'année si la recette n'est pas recouvrée, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 4712, 658 et 758.	
SUBDIVISIONS	
1040	Dons et legs en capital intérieurs
1041	Dons et legs en capital extérieurs
1049	Autres dons et legs en capital
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
	- Titres de recettes
ELEMENTS DE CONTROLE	
- la délibération du conseil de collectivité territoriale ; - le PV d'évaluation ou du rapport d'expertise du don ; - la convention de dons ou de legs ; - le titre de recettes ; - tout autre document de donation	
ILLUSTRATION	
Le 20 février de l'année n, la commune de Bobo-Dioulasso a reçu un don d'un montant de 1 000 000 000 FCFA d'une ONG. Comptabilisation - Débit : 4610 « Tiers débiteurs divers exercice courant » 1 000 000 000 - Crédit : sous comptes concernés du 104 « Dons et legs en capital » 1 000 000 000	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	105
LIBELLE	SUBVENTION
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
	Du montant de la subvention reçue ou à recevoir par le débit : ☐ du compte 4493 « Etat, subvention d'équipement à recevoir » ; ☐ du compte 4494 « Etat, subvention d'exploitation à recevoir » ; ☐ du compte 4496 « Etat, subventions d'équilibre à recevoir » ; ☐ du compte 4512 « organismes africains, subventions d'équipement à recevoir » ☐ du compte 4582 « organismes internationaux, subventions à recevoir » ☐ du compte 461 « Tiers débiteurs divers ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Il est mouvementé à l'occasion : - de la constitution du bilan d'ouverture ; - de la réception des arrêtés de subvention d'équipement ou de tout document octroyant la subvention ; - de la réception du titre de régularisation ou de rectification. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'année si la recette n'est pas recouvrée, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 4712, 658 et 758.	
SUBDIVISIONS	
1050	Subvention n° 1
1051	Subvention n° 2
1052	Subvention n° 3
1053	Subvention n° 4
1054	Subvention n° 5
1055	Subvention n° 6
1056	Subvention n° 7
1057	Subvention n° 8
1058	Subvention n° 9
1059	Autres subventions
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
	- Titres de recettes
ELEMENTS DE CONTROLE	
- les arrêtés de subvention ou les documents de subvention ;	

- les avis de règlement ;
- les titres de recettes.

ILLUSTRATIONS

Le 18 mars de l'année n, la commune de Ouagadougou a reçu de la Banque mondiale une subvention de 500 000 000 FCFA.

Comptabilisation

-Débit : 4582 « organismes internationaux, subventions à recevoir » 500 000 000

-Crédit : sous comptes concernés du 105 « Subvention» 500 000 000

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	109
LIBELLE	AUTRES DOTATIONS, SUBVENTIONS, DONS ET LEGS EN CAPITAL
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
Néant	du montant des autres dotations, subventions, dons et legs reçus par le débit : ☐ du compte 441 « collectivités territoriales » ☐ du compte 442 « établissements publics » ☐ du compte 451 « Opérations avec les organismes africains » ☐ du compte 452 « opération avec d'autres organismes internationaux » ☐ du compte 458 « organismes internationaux, fonds de dotation, fonds de concours et subventions à recevoir » ☐ du compte 461 « Tiers débiteurs divers ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Il est mouvementé à l'occasion : - de la constitution du bilan d'ouverture ; - de la réception des conventions de financement ; - de la réception du titre de régularisation ou de rectification. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'année si la recette n'est pas recouvrée, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 4712, 658 et 758.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
	- Titres de recettes
ELEMENTS DE CONTROLE	
- la convention de financement ; - la délibération du conseil de collectivité territoriale ; - le titre de recettes.	
ILLUSTRATION	
Pour mémoire	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	111

--	--

IDENTIFICATION

LIBELLE	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
Néant	du montant du prélèvement sur les recettes propres de fonctionnement, par le débit du compte 4610 « Tiers débiteurs divers année courante »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur.	
Il est mis en œuvre à l'occasion :	
- de la constitution du bilan d'ouverture ; - de l'existence de recettes propres de fonctionnement ; - de la réception du titre de recettes.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
	- Titres de recettes
ELEMENTS DE CONTROLE	
-le titre de paiement d'ordre ; - le titre de recettes d'ordre.	
ILLUSTRATION	
Le 30 juin de l'année n, la commune de Léo émet un titre de recette d'un montant de 115 255 252 FCFA pour le financement de la section investissement par les recettes propres de fonctionnement.	
<u>Comptabilisation</u>	
-Débit : 4610 « Tiers débiteurs divers année courante » 115 255 252	
-Crédit : 111 « Excédent de fonctionnement capitalisé » 115 255 252	

NUMERO DE COMPTE	112
LIBELLE	DIFFERENCES SUR REALISATION DE BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES
FUNCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant du déficit de la valeur de cession d'un bien sur la valeur comptable nette de ce bien, par le crédit du compte 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante »	du montant de l'excédent de la valeur de cession d'un bien sur la valeur comptable nette de ce bien, par le débit du compte 4610 « Tiers débiteurs divers, année courante »
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
titres de paiement	titres de recettes
COMMENTAIRES	
Ce compte peut présenter un solde créditeur, débiteur ou nul Il est mis en œuvre à l'occasion : - de la constitution du bilan d'ouverture ; - de la réception du titre ; - de la réception des documents de cession.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
ELEMENTS DE CONTROLE	
- la délibération du conseil de collectivité territoriale ; - les titres de paiement ; - les documents de cession ; - les titres de recettes.	
ILLUSTRATIONS	
Le 30 juin de l'année n, la commune de Koudougou cède un terrain nu à une société d'économie mixte à une valeur de 45 000 000. Elle l'avait acquise à 40 000 000 la même année. Comptabilisation Cession : - Débit : 4140 « Redevables, créances sur cession d'actifs, année courante », 45 000 000 ; - Crédit : 7541 « Produits de cession d'immobilisation corporelles » 45 000 000 - - Encaissement - Débit : 522 « banques primaires » 45 000 000 - Crédit : 4140 « redevables, créances sur cession d'actifs, année courante » 45 000 000 ; - Sortie du bien du patrimoine Prise en charge du titre de paiement - Débit : 6541 « Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées » 40 000 000 - Crédit : 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante » 40 000 000 Pris en charge du titre de recettes	

- Débit : 4610 « Tiers débiteurs divers, année courante » 40 000 000
- Crédit : 211 « Terrains » 40 000 000 ;

Régularisation

- Débit : 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante » 40 000 000
- Crédit : 4610 « Tiers débiteurs divers, année courante » 40 000 000

Constatation de la plus-value

Prise en charge du titre de paiement (Transfert de la plus-value en investissement)

- Débit : 6543 « Différences positives de réalisation sur cession d'immobilisations » 5 000 000
- Crédit : 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante » 5 000 000

Prise en charge du titre de recettes

- Débit : 4610 « Tiers débiteurs divers, année courante » 5 000 000
- **Crédit : 112 « différences sur réalisation de biens meubles et immeubles »**

Régularisation

- Débit : 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante » 5 000 000
- Crédit : 4610 « Tiers débiteurs divers, année courante » 5 000 000

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	121
LIBELLE	RESULTAT ORDINAIRE REPORTE
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en début d'exercice n du solde débiteur du compte 13 « Résultat de fonctionnement » par le crédit du compte 13	en début d'exercice n du solde créditeur du compte 13 « Résultat de fonctionnement » par le débit du compte 13
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
	Titres de recettes
COMMENTAIRES	
Ce compte peut présenter un solde débiteur, créditeur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
ELEMENTS DE CONTROLE	
- la balance ;	
ILLUSTRATION	

Les comptes 121, 122 et 123 sont des reports de solde qui n'entraînent pas d'écriture comptable.

Le compte 131 : « Résultat de fonctionnement »

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est la différence entre les prises en charge des recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement.

Ce résultat est:

- soit excédentaire, si les recettes sont supérieures aux dépenses ;
- soit déficitaire, si les recettes sont inférieures aux dépenses.

Ce résultat fait l'objet de report au compte 12 « report à nouveau » dans la partie compte de gestion bilan passif.

NUMERO DU COMPTE	131
LIBELLE	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en fin d'exercice n du montant des comptes de charges par le crédit des comptes de la classe 6	en fin d'exercice n du montant des comptes de produits par le débit des comptes de la classe 7
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
	Titres de recettes
COMMENTAIRES	
Ce compte peut présenter un solde débiteur, créditeur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
ELEMENTS DE CONTROLE	
- la balance ;	
ILLUSTRATION	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	142
LIBELLE	DONS PROJETS ET LEGS EXTERIEURS
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
	du montant des dons projets et legs extérieurs reçus, par le débit du compte : ☐ du compte 452 « opérations avec d'autres organismes internationaux » ; ☐ du compte 461 « Tiers débiteurs divers » ;
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Il est mis en œuvre à l'occasion : - de la constitution du bilan d'ouverture ; - de la mise à disposition des dons projets ou legs extérieurs ; - de la réception du titre de recettes ;	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
	- Titres de recettes
ELEMENTS DE CONTROLE	
- la délibération du conseil de collectivité territoriale ; - le PV d'évaluation ou du rapport d'expertise du don ; - la convention de dons projets ou de legs ; - le titre de recettes ; - tout autre document de donation ou de legs.	
ILLUSTRATION	
Le 15 mai de l'année n, la commune de Ouagadougou a reçu un don d'un véhicule 4 roues de la communauté de Lyon d'une valeur de 10 000 000 FCFA. Comptabilisation - Débit : 461 « Tiers débiteurs divers » 10 000 000 - Crédit : 142 « Dons projets et legs extérieurs » 10 000 000	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	149
LIBELLE	AUTRES DONS PROJETS ET LEGS
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
Néant	du montant des autres dons projets et legs reçus, par le débit du compte 461 « Tiers débiteurs divers » ;
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Il est mis en œuvre à l'occasion : - de la constitution du bilan d'ouverture ; - de la mise à disposition des autres dons projets ou legs; - de la réception du titre de recettes.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
	- Titres de recettes
ELEMENTS DE CONTROLE	
- la délibération du conseil de collectivité territoriale ; - le PV d'évaluation ou du rapport d'expertise du don ; - la convention de dons projets ou de legs ; - le titre de recettes ; - tout autre document de donation ou de legs.	
ILLUSTRATION	
Pour mémoire	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	161
LIBELLE	EMPRUNTS ET DETTES A COURT TERME
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant brut des remboursements des emprunts et dettes à court terme, par le crédit du compte 463 « tiers prêteurs » à la réception du titre de régularisation	du montant des emprunts et dettes à court terme mobilisés, par le débit du compte 463 « tiers prêteurs » à la réception du titre de régularisation ;
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Il est mouvementé à l'occasion : - de la constitution du bilan d'ouverture - de la réception des fonds de l'emprunt ou des dettes - du remboursement de l'emprunt ou des dettes NB : En cas de remise de dette l'écriture est une opération d'ordre non budgétaire. Ce compte doit faire l'objet de développement de solde.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Titres de paiement	- Titres de recettes
ELEMENTS DE CONTROLE	
- la délibération du conseil de collectivité ; - l'avis de la commission chargée de la dette ; - la convention d'emprunt ou de dette ; - le titre de recettes de régularisation ; - le tableau d'amortissement ; - le titre d'ordre de paiement ou titre d'ordre de recette ; - le document de restructuration ou de remise de la dette ou de l'emprunt	
ILLUSTRATION	
Au 20 janvier de l'année n, la commune de Ouagadougou emprunte 2 000 000 000 FCFA auprès de l'AFD sur 10 ans dont la première échéance de remboursement est à n+3 pour un intérêt annuel linéaire de 10 000 000 FCFA Comptabilisation A la réception des fonds Constataion de l'encaissement - Débit : 522 « banques primaires » 2 000 000 000 - Crédit : 4713 « recettes perçues par anticipation » 2 000 000 000 Prise en charge du titre de recette - Débit : 463 « tiers prêteurs » 2 000 000 000 - Crédit : 161 « emprunts et dettes à court terme » 2 000 000 000	

Régularisation

- Débit : 4713 « recettes perçues par anticipation » 2 000 000 000
- Crédit : 463 « tiers prêteurs » 2 000 000 000

Remboursement à n+3**Remboursement du principal****Prise en charge**

- **Débit : 161 « emprunts et dettes à court terme » 200 000 000**
- Crédit : 463 « tiers prêteurs » 200 000 000

Paie ment

- Débit : 463 « tiers prêteurs » 200 000 000
- Crédit : 522 « banques primaires » 200 000 000

Paie ment de l'intérêt**Prise en charge**

- Débit : 6710 « intérêt des emprunts » 10 000 000
- Crédit : 463 « tiers prêteurs » 10 000 000

Paie ment

- Débit : 463 « tiers prêteurs » 10 000 000
- Crédit : 522 « banques primaires » 10 000 000

Les comptes 162 et 163 fonctionnent suivant les mêmes modalités que le compte 161. Ces comptes doivent faire l'objet de développement de solde.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	164
LIBELLE	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant brut des remboursements des dépôts et cautionnements, par le crédit du compte 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante»	du montant des dépôts et cautionnements mobilisés, par le débit du compte 4610 « Tiers débiteurs divers année courante»
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Il est mis en œuvre à l'occasion : - de la constitution du bilan d'ouverture ; - de la réception du dépôt de garantie ou du cautionnement ; - du remboursement du dépôt de garantie ou du cautionnement. Ce compte doit faire l'objet de développement de solde.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Titres de paiement	- Titres de recettes
ELEMENTS DE CONTROLE	
- le document instituant le dépôt ou le cautionnement ; - le titre de paiement ; - le titre de recette de régularisation ; - le PV ou tout document attestant la saisie.	
ILLUSTRATION	
Le 20 janvier de l'année n, le receveur municipal de Koudougou reçoit un titre de recette relatif au cautionnement d'un régisseur d'un montant de 240 000 FCFA. Au 31 décembre de l'année n, il reçoit un titre de paiement d'un montant de 300 000 fcfa en remboursement d'une caution. Comptabilisation Prise en charge du titre de recettes - Débit : 4610 « Tiers débiteurs divers année courante» 240 000 - Crédit : 164 « dépôt et cautionnement reçus » 240 000 Prise en charge du titre de paiement - Débit : 164 « dépôt et cautionnement reçus » 300 000 - Crédit : 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante» 300 000	

Le compte 169 fonctionne suivant les mêmes modalités que le compte 161. Ce compte doit faire l'objet de développement de solde.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	181

LIBELLE		DETTES LIEES A DES PARTICIPATIONS	
FONCTIONNEMENT			
est débité		est crédité	
du montant brut des remboursements des dettes liées à des participations, par le crédit du compte 463 « tiers prêteurs »		du montant des dettes liées à des participations, par le débit du compte 463 « tiers prêteurs » à la réception du titre de régularisation	
COMMENTAIRES			
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Il est mis en œuvre à l’occasion : - de la constitution du bilan d’ouverture ; - de la réception du titre de recette ; - de la réception du titre de paiement ; - de la réception du document de restructuration ou de remise de la dette ; - du remboursement de la dette liée à des participations.			
NB : En cas de remise de dette l’écriture est une opération d’ordre non budgétaire			
SUBDIVISIONS			
Néant			
PIECES JUSTIFICATIVES			
Débit		Crédit	
-Titres de paiement.		-Titre de recettes	
ELEMENTS DE CONTROLE			
- les documents de participation ; - la délibération du conseil de collectivité ; - la convention d’emprunt ou de dette ; - le titre de recettes; - le tableau d’amortissement ; - titre d’ordre de paiement ou titre d’ordre de recette ; - le document de restructuration ou de remise de la dette ou de l’emprunt.			
ILLUSTRATION			
Le 20 janvier de l’année n, la région du centre détenteur de titres de participation dans la société nouvelle de stockage de produits maraichers emprunte auprès de ladite société la somme de 70 000 000 FCFA.			
<u>Comptabilisation :</u> Suivre la même procédure que celle du compte 161.			

Les comptes 182 et 189 fonctionnent suivant les mêmes modalités que le compte 181.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	191
LIBELLE	PROVISIONS POUR RISQUES

FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des charges et pertes probables, par le crédit du compte 792 « Reprises sur provisions à caractère financier »	du montant des charges et pertes probables par le débit du compte 692 « Dotations aux provisions à caractère financier »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Il est mis en œuvre à l'occasion : - de la constitution du bilan d'ouverture - d'un risque probable - de la réception du titre de recette - de la réception du titre de paiement	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
-Titre de paiement.	-Titre de recette ;
ELEMENTS DE CONTROLE	
- le document servant au calcul des provisions ; - le document attestant la probabilité du risque ; - le titre de recette ; - le titre de paiement.	
ILLUSTRATION	
Le 31 décembre de l'année n, la commune de Boromo prévoit une provision pour risque d'un montant de 2 500 000 dans le cadre d'un litige avec l'entreprise Koanda portant sur la construction d'une route en Partenariat Public Privé. <u>Comptabilisation</u> Débit : 692 « Dotations aux provisions à caractère financier » Crédit : 191 « Provisions pour risques » Reprise en année n+1 Débit : 191 « Provisions pour risques » Crédit : 792 « Reprise sur provisions à caractère financier »	

Les comptes 192 et 199 fonctionnent suivant les mêmes modalités.

CLASSE 2 : COMPTES D'IMMOBILISATIONS

Les immobilisations (incorporelles, corporelles et financières) représentent les biens et valeurs destinés à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité territoriale.

La collectivité territoriale dresse à la clôture de l'exercice un inventaire détaillé de ses immobilisations.

Les comptes de l'actif immobilisé doivent comprendre toutes les immobilisations, corporelles ou incorporelles existantes qu'elles soient affectées ou non à l'exploitation. Les immobilisations louées (location à moyen ou long terme) et qui concourent à la mise en œuvre des missions de la collectivité territoriale sont également inscrites au bilan.

Les immobilisations entièrement amorties demeurent inscrites au bilan aussi longtemps qu'elles subsistent dans le patrimoine de la collectivité territoriale. Les comptes d'actif immobilisé peuvent être assortis de comptes d'amortissements ou de provisions pour dépréciation.

La dépréciation des immobilisations qu'elle résulte de l'usure, du changement des techniques ou de toute autre cause, doit être constatée par des amortissements.

Les moins-values sur les immobilisations consécutives à des événements jugés non irréversibles doivent faire l'objet de provisions pour dépréciation. Toutefois, les moins-values sur immobilisations amortissables ne concernent que des dépréciations exceptionnelles qui ne peuvent raisonnablement être inscrites au compte d'amortissement en raison de leur caractère non définitif.

En tout état de cause, même en cas de déficit budgétaire, la collectivité territoriale procède aux amortissements et aux provisions nécessaires pour que le bilan donne une image fidèle de son patrimoine et du résultat de l'exercice.

Lors de son entrée dans le patrimoine de la collectivité territoriale, la valeur de l'immobilisation est ainsi déterminée :

- les biens acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ce coût d'acquisition est déterminé par l'addition des éléments suivants :
 - le prix d'achat;
 - les frais accessoires (frais de transport, droits de douane, frais d'installation et de montage, etc.) ;
- les biens produits par la collectivité territoriale sont comptabilisés à leur coût de production. Ce coût de production est déterminé par l'addition des éléments suivants :
 - le coût d'acquisition des matières et fournitures consommées,
 - les charges directes de production,
 - les charges indirectes de production dans la mesure où elles peuvent être raisonnablement rattachées à la production du bien (confère calculs issus de la comptabilité analytique);
- le bien acquis à titre gratuit est comptabilisé à sa valeur vénale ;
- le bien reçu à titre d'apport en nature est comptabilisé à la valeur figurant dans l'acte d'apport.

Les immobilisations cédées, disparues ou détruites cessent de figurer au bilan.

Les immobilisations mises hors service ou au rebut, sont à amortir intégralement.

Ces comptes sont : 201, 202, 209, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 218, 219, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 229,231, 232, 233, 234, 235, 236, 239, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 248, 249,261, 262, 263, 264, 266, 269, 271, 272, 273,281, 282, 291, 292 et 293.

Le compte 201 : A l'étape actuelle des faits, ils n'ont pu être identifiés des exemples de frais d'établissement au titre des collectivités territoriales. Du reste, le compte n'a pas été retenu dans le SYSCOHADA révisé. Aussi, le fonctionnement du compte n'a pas été décrit.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	202
LIBELLE	PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
-du montant des primes de remboursement des obligations, par le crédit du compte 466 « tiers créditeurs divers »	du montant des primes de remboursement des obligations, par le débit 463 « Tiers prêteurs »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul. Il est mouvementé à l'occasion du paiement des primes de remboursement des obligations. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'exercice : Si le titre de paiement n'est pas réglé, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. Si le titre de paiement est réglé, l'annulation est constatée par le débit du compte 461 « tiers débiteurs divers» (montant précédé d'un signe positif) contre le débit du compte de charge concerné (montant précédé d'un signe négatif). Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 4713, 658 et 758.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Titres de paiement.	- Titre de recettes
ELEMENTS DE CONTROLE	
- Le tableau de remboursement - La convention de souscription - Le Titre de paiement	
ILLUSTRATION	
Le 20 janvier de l'année n, la commune de Léo émet un emprunt obligataire sur cinq (05) ans entièrement souscrit le même jour d'un montant net 70 000 000 FCFA accompagné d'une prime de remboursement de 5 000 000 FCFA. Le 20 janvier de l'année n+1, la commune émet un titre de paiement pour le remboursement de la prime annuelle de 1 000 000 FCFA aux bailleurs. <u>Comptabilisation</u> Encaissement de l'emprunt obligataire Débit : 521 « compte au trésor »=70 000 000 Crédit : 4713 « recettes perçues par anticipation »= 70 000 000	

Prise en charge du titre de paiement de la prime**Débit: 202 « prime de remboursement des obligations »=5 000 000**

Crédit : 4660 « tiers créditeurs divers, année courante » =5 000 000

Prise en charge du titre de recettes d'emprunt

Débit: 463 « tiers prêteurs »=75 000 000

Crédit:161 « emprunts et dettes à court terme »=75 000 000

Régularisation

Débit:4713 « recettes perçues par anticipation » =70 000 000

Débit : 4660 « tiers créditeurs divers, année courante »= 5 000 000

Crédit:463 « tiers prêteurs » =75 000 000

Prise en charge du titre de paiement de transfert

Débit:679 « autres intérêts et frais financiers »=1 000 000

Crédit: 4660 « tiers créditeurs divers, année courante » =1 000 000

Prise en charge du titre de recettes de transfert

Débit:463 « tiers prêteurs » = 1 000 000

Crédit:202 « prime de remboursement des obligations= 1 000 000**Régularisation**

Débit : 4660 « tiers créditeurs divers, année courante » =1 000 000

Crédit:463 « tiers prêteurs » = 1 000 000

Le compte 209 fonctionne suivant les mêmes modalités que le compte 202.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	211
LIBELLE	FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des frais de recherche et de développement par le crédit : ☐ du compte 4020 « fournisseur d'investissement, année courante » ☐ du compte 4660 « tiers créditeurs divers, année courante »	du montant des frais de recherche et de développement non aboutis par le débit : ☐ 461 « Tiers débiteurs divers » ☐ du compte 2810 « amortissements des frais de recherches et de développement »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'exercice : Si le titre de paiement n'est pas réglé, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. Si le titre de paiement est réglé, l'annulation est constatée par le débit du compte 461 « tiers débiteurs divers » (montant précédé d'un signe positif) contre le débit du compte de charge concerné (montant précédé d'un signe négatif). Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 4713, 658 et 758.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
Titre de paiement	
ELEMENTS DE CONTROLE	
- le titre de paiement ; - les factures ; - les contrats de concession ; - les promesses d'apports ; - les actes d'acquisition ; - les récépissés de dépôt de brevets, de licences et de marques.	
ILLUSTRATION	
La commune de Houndé a commandité une prospection minière d'un montant de 100 000 000 FCFA. <u>Comptabilisation</u> <u>Prise en charge</u> - Débit : 211 « frais de recherche et de développement » 100 000 000 - Crédit : 4020 « fournisseur d'investissement, année courante » 100 000 000	

Les comptes 212, 213, 214, 215, 216, 218 et 219 fonctionnent suivant les mêmes modalités que le compte 211.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	221
LIBELLE	TERRAINS
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des acquisitions de terrains par le crédit du compte 4020 « fournisseur d'investissement, année courante » ;	du montant de la valeur comptable et de la dépréciation du terrain cédé ou mis au rebut, par le débit du compte 461 « Tiers débiteurs divers»
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul. Il est mouvementé à l'occasion des acquisitions ou des cessions de terrains. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'exercice : Si le titre de paiement n'est pas réglé, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. Si le titre de paiement est réglé, l'annulation est constatée par le débit du compte 461 « tiers débiteurs divers» (montant précédé d'un signe positif) contre le débit du compte de charge concerné (montant précédé d'un signe négatif). Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 4713, 658 et 758.	
SUBDIVISIONS	
- Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
Titre de paiement	Etat de l'actif
ELEMENTS DE CONTROLE	
- l'acte d'acquisition ; - le titre de propriété ; - le titre de paiement ; - les plans d'aménagement ; - les PV de réception ; - les factures ; - les contrats.	
ILLUSTRATION	
Le 15 avril de l'année n la commune de Saaba a acquis un terrain pour la construction d'un CSPS d'un montant de 50 000 000 FCFA. <u>Comptabilisation</u> Débit : 221, « terrains », 50 000 000 ; Crédit : 4020, « fournisseurs d'investissement, année courante » 50 000 000.	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	222
LIBELLE	SOUS SOLS, GISEMENTS ET CARRIERES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des acquisitions des sous-sols, gisements et carrières par le crédit du compte 4020 « fournisseur d'investissement, année courante » ;	du montant de la valeur comptable et de la dépréciation du terrain cédé ou mis au rebut, par le débit : ☐ du compte 461 « Tiers débiteurs divers » ; ☐ du compte 2820 « amortissements des sous-sols gisements et carrières »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul. Il est mouvementé à l'occasion des acquisitions ou des cessions des sous-sols, gisements et carrières. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'exercice : Si le titre de paiement n'est pas réglé, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. Si le titre de paiement est réglé, l'annulation est constatée par le débit du compte 461 « tiers débiteurs divers » (montant précédé d'un signe positif) contre le débit du compte de charge concerné (montant précédé d'un signe négatif). Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 4713, 658 et 758.	
SUBDIVISIONS	
- Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
Titre de paiement	Etat de l'actif
ELEMENTS DE CONTROLE	
- l'acte d'acquisition ; - le titre de propriété ; - le titre de paiement ; - les plans d'aménagement ; - les PV de réception ; - les factures ; - les contrats.	
ILLUSTRATION	
Le 15 avril de l'année n la commune de Saaba a acquis une carrière pour le concassage de granite d'un montant de 40 000 000 FCFA. Comptabilisation : Débit : 222 « des sous-sols, gisements et carrières », 40 000 000 Crédit : 4020 « fournisseurs d'investissement, année courante » 40 000 000.	

Les comptes 223, 224, 226, 227 et 229 fonctionnent suivant les mêmes modalités que le compte 222.

Le compte 225 fonctionne suivant les mêmes modalités que le compte 221.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	231
\$LIBELLE	BATIMENTS ADMINISTRATIFS A USAGE DE BUREAU
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant d'acquisition des bâtiments administratifs à usage de bureau, par le crédit du compte 4020 « fournisseur d'investissement année courante »	du montant de la valeur comptable et des amortissements du bâtiment administratif à usage de bureau cédé ou mis au rebut, par le débit : ☐ du compte 461 « Tiers débiteurs divers » ☐ du compte 2822 « amortissements des bâtiments »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul. Il est mouvementé au moment de l'acquisition, construction ou cession des bâtiments administratifs à usage de bureau. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'exercice : Si le titre de paiement n'est pas réglé, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. Si le titre de paiement est réglé, l'annulation est constatée par le débit du compte 461 tiers débiteurs divers » (montant précédé d'un signe positif) contre le débit du compte de charge concerné (montant précédé d'un signe négatif). Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 4713, 658 et 758.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Titre de paiement	-Etat de l'actif
ELEMENTS DE CONTROLE	
- l'acte d'acquisition ; - le titre de propriété ; - l'acte de cession ; - le titre de paiement ; - les PV de réception ; - les factures ; - les marchés ; - les actes d'intégration.	
ILLUSTRATION	
Le 22 juillet de l'année n, le receveur municipal de Pabré reçoit un titre de paiement relatif à l'acquisition d'un bâtiment administratif à usage de bureau d'une valeur de 60 000 000 FCFA.	

Comptabilisation

- Débit : 231 « Bâtiments administratifs à usage de bureau » 60 000 000
- Crédit : 4020 « fournisseur d'investissement année courante » 60 000 000

Les comptes 232, 236 et 239 fonctionnent suivant les mêmes modalités que le compte 231. Il en est de même des comptes 233, 234, 235 et leurs subdivisions.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	241
LIBELLE	MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU ET DE LOGEMENT
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant d'acquisition du matériel et mobilier de bureau et de logement, par le crédit du compte 4020 « fournisseur d'investissement année courante »	du montant de la valeur comptable et des amortissements du matériel et mobilier de bureau et de logement cédé ou mis au rebut, par le débit : ☐ du compte 461 « Tiers débiteurs divers » ☐ du compte 2825 « amortissements de l'outillage, du matériel et du mobilier »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul. Il est mouvementé au moment de l'acquisition ou de la cession du matériel et mobilier de bureau et de logement. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'exercice : Si le titre de paiement n'est pas réglé, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. Si le titre de paiement est réglé, l'annulation est constatée par le débit du compte 461 « tiers débiteurs divers » (montant précédé d'un signe positif) contre le débit du compte de charge concerné (montant précédé d'un signe négatif). Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 4713, 658 et 758.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Titre de paiement ;	-Etat de l'actif
ELEMENTS DE CONTROLE	
- l'acte d'acquisition ; - le titre de propriété ; - l'acte de cession ; - le titre de paiement ; - les PV de réception ; - les factures ; - les marchés ; - les actes d'intégration.	
ILLUSTRATION	
Le 30 mars de l'année n, la commune de Boulsa acquiert du matériel et mobilier de bureau à hauteur de 7 000 000. Le 30 septembre de l'année n le receveur municipal reçoit le titre de paiement.	

Comptabilisation

- Débit : 2410 « matériel et mobilier de bureau », 7 000 000 ;
- Crédit : 4020 « fournisseur d'investissement, année courante », 7 000 000.

Les comptes 242, 248 et 249 fonctionnent suivant les mêmes modalités. Il en est de même des comptes 243, 244, 245, 246 et leurs subdivisions.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	261
LIBELLE	PRISES DE PARTICIPATIONS A L'INTERIEUR
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des prises de participations à l'intérieur par le crédit du compte 466 « tiers créditeurs divers »	- du montant du coût d'acquisition, par le débit du compte 461 « Tiers débiteurs divers»
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul. Il est mouvementé à l'occasion de prises de participation à l'intérieur. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'exercice : Si le titre de paiement n'est pas réglé, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. Si le titre de paiement est réglé, l'annulation est constatée par le débit du compte 461 « tiers débiteurs divers » (montant précédé d'un signe positif) contre le débit du compte de charge concerné (montant précédé d'un signe négatif). Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 4713, 658 et 758.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
Titre de paiement	Titres de recettes
ELEMENTS DE CONTROLE	
Bons de souscription ; Délibération du conseil de collectivité ; Titres de participation ; Ordre de vente ou d'achat.	
ILLUSTRATION	
A l'occasion de la constitution du capital d'une nouvelle société, sur le territoire national, le 1er janvier de l'année n, la commune de Falangoutou décide de prendre une participation de 175 000 000 FCFA. Comptabilisation - Débit : 261 « prise de participation à l'intérieur », 175 000 000 ; - Crédit : 466 « tiers créditeurs divers » 175 000 000.	

Les comptes 262, 263 et 269 fonctionnent suivant les mêmes modalités que le compte 261.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	264

LIBELLE	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des dépôts et cautionnement versé, par le crédit du compte 4610 « Tiers débiteurs divers année courante »	du montant des remboursements des dépôts et cautionnement, par le débit du compte 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante »
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Titres de paiement	- Titres de recettes.
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul. Il est mouvementé à l'occasion des versements et des remboursements des dépôts et cautionnements.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
ELEMENTS DE CONTROLE	
- le document instituant le dépôt ou le cautionnement ; - le titre de paiement ; - le titre de recettes; - le PV ou tout document attestant la saisie.	
ILLUSTRATION	
Pour mémoire	

Le compte 266 fonctionne suivant les mêmes modalités que le compte 264.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	271
LIBELLE	PRETS, CREANCES ET AVANCES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des prêts, créances et avances consentis par la collectivité, par le crédit du compte 466 « tiers créditeurs divers ».	du montant des prêts, créances et avances recouvrés par la collectivité par le débit du compte 461 « tiers débiteurs divers ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'exercice : Si le titre de paiement n'est pas réglé, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. Si le titre de paiement est réglé, l'annulation est constatée par le débit du compte 461 tiers débiteurs divers » (montant précédé d'un signe positif) contre le débit du compte de charge concerné (montant précédé d'un signe négatif). Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 4713, 658 et 758.	
SUBDIVISIONS	
2710 Prêts	
2711 Créances	
2712 Avances	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- titre de paiement	-titre de recette.
ELEMENTS DE CONTROLE	
- l'état des prêts, créances et avances ; - les conventions de rétrocession ; - les recoupements avec les comptes de tiers, de trésorerie impactés à l'occasion des sorties de trésorerie ; - les tableaux d'amortissement.	
ILLUSTRATION	
Pour le compte de la gestion budgétaire de l'exercice n, la région du centre consent un prêt de 30 000 000 à la commune rurale de Koubri. Comptabilisation - Débit : 2710 « prêts » 30 000 000 ; - Crédit : 466 « Tiers créditeurs divers »30 000 000	

Les comptes 272 et 273 fonctionnent suivant les mêmes modalités que le compte 271.

IDENTIFICATION

NUMERO DU COMPTE	281
LIBELLE	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
FUNCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant cumulé des amortissements pratiqués depuis l'acquisition du bien (en cas de cession d'immobilisation ou d'annulation des amortissements relatifs à l'immobilisation cédée), par le crédit du compte d'immobilisation concerné (classe 2)	du montant des annuités d'amortissement, par le débit du compte 681 « Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- tableau d'amortissement.	- tableau d'amortissement - tableau d'inventaire.
SUBDIVISIONS	
2810Amortissements des frais de recherches et de développement 2811Amortissements des brevets, licences, concessions et droits 2812Amortissements des logiciels 2813Amortissements des marques 2814Amortissements du droit au bail 2815Amortissement des autres droits et valeurs incorporelles 2819Amortissements des autres immobilisations incorporelles	
ELEMENTS DE CONTROLE	
- les tableaux d'amortissement ; - les fiches d'inventaires périodiques des immobilisations ; - les PV d'inventaires ; - les recoupements avec les comptes de contrepartie.	
ILLUSTRATION	
L'état d'amortissement d'un logiciel fait ressortir au titre de l'exercice n, une annuité d'amortissement de 15 000 000. Comptabilisation Débit : 6812 « dotations aux amortissements des logiciels, 15 000 000 » Crédit : 2812 « amortissements des logiciels, 15 000 000 »	

Le compte 282 fonctionne suivant les mêmes modalités que le compte 281.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	291
LIBELLE	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des ajustements en baisse ou de l'utilisation finale des provisions effectuées, par le crédit du compte 791 « Reprises sur provisions pour dépréciation ».	du montant des provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles, ou des ajustements à la hausse, par le débit du compte 691« Dotations aux provisions pour dépréciation»
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- dossier d'inventaire.	- dossier d'inventaire.
ELEMENTS DE CONTROLE	
-les dossiers d'inventaires ; -les recoupements avec les comptes de contrepartie.	
ILLUSTRATION	
Le 31 décembre de l'année n, suite à une crise économique, des informations concordantes présagent d'une baisse probable de la valeur d'un brevet détenu par la région du centre dans la société X. Le montant de la dépréciation est estimé à 5 000 000. <u>Comptabilisation</u> - Débit : 691 « dotation aux provisions pour dépréciation » 5 000 000 -Crédit : 291 « provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles » 5 000 000	

Les comptes 292 et 293 fonctionnent suivant les mêmes modalités que le compte 291.

LA CLASSE 3 : COMPTES DE STOCKS

Les comptes de la classe 3 enregistrent les opérations relatives à la comptabilisation des stocks de marchandises, de matières premières et fournitures liées, de produits et services en cours, des relations avec les budgets annexes et des provisions pour dépréciation de stocks.

Ces comptes sont : 31, 32, 33, 34, 35, 37 et 38.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	31
LIBELLE	MARCHANDISES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des marchandises achetées à chaque entrée en stock, par le crédit du compte 603 « Variation des stocks de biens achetés ». - du montant des différences constatées en plus en fin d'exercice, après inventaire physique, pour la régularisation du stock des biens, par le crédit du compte 603 « Variation des stocks de biens achetés ».	- du montant des marchandises sorties, par le débit du compte 603 « Variation des stocks de biens achetés ». - du montant des différences constatées en moins en fin d'exercice, après inventaire physique, pour la régularisation du stock des biens, par le débit du compte 603 « Variation des stocks de biens achetés ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- les bordereaux de livraison ; - le procès-verbal de réception ; - l'inventaire des stocks.	- le bon de sortie ; - le procès-verbal de livraison ; - l'inventaire des stocks.
ELEMENTS DE CONTROLE	
- les procès-verbaux d'inventaire ; - les bons d'entrées et les bons de sorties ; - des recoupements avec le compte 603 ; - tout autre support comptable ayant un lien avec la gestion des marchandises.	
ILLUSTRATION	
Le 22 juin de l'année n, la commune de Laye a acheté des marchandises évaluées à 40 000 000. Au 30 novembre, les sorties de marchandises s'élèvent à 20 000 000. Comptabilisation Au 22 juin de l'année n - débit : 31 « marchandises » 40 000 000 ; - crédit : 603 « variation des stocks de biens achetés » 40 000 000. Au 30 novembre de l'année n - débit : 603 « variation des stocks de biens achetés » 20 000 000 ; - crédit 31 « marchandises » 20 000 000.	

Le compte 32 fonctionne suivant les mêmes modalités que le compte 31. Il en est de même du compte 33 et ses subdivisions.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	34

LIBELLE	PRODUITS ET SERVICES EN COURS
SOUS COMPTE	341
LIBELLE	PRODUITS EN COURS
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des produits encours, à chaque incorporation des frais dans les « en-cours », par le crédit du compte 703 « Variation de stocks de produits ».	-du montant des en-cours achevés et transférés en produits finis ou intermédiaires au coût de production, à chaque sortie des en-cours, par le débit du compte 703 « Variation de stocks de produits ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- dossier d'évaluation des coûts de production; - dossier d'inventaire.	- dossier d'évaluation des coûts de production; - dossier d'inventaire.
ELEMENTS DE CONTROLE	
- les procès-verbaux d'inventaire ; - les recoupements avec le compte 703 ; - tout autre support comptable ayant un lien avec la gestion des produits en cours.	
ILLUSTRATION	
Le 31 décembre de l'année n, la commune de Ouagadougou dispose, dans un atelier de fabrication, des équipements agricoles non encore achevés dont la valeur vénale est estimée à 50 000 000. Le 10 janvier de l'année n+1, 30 000 000 de ce stock est mis dans le circuit d'achèvement. <u>Comptabilisation</u> Au 31 décembre de l'année n - Débit 341 « produits en cours » 50 000 000 ; - Crédit 703 « variation de stocks de produits » 50 000 000. Au 10 janvier de l'année n+1 - Débit 703 « variation de stock de produits » 30 000 000 ; - Crédit 341 « produits en cours » 30 000 000.	

Le compte 342 fonctionne suivant les mêmes modalités que le compte 341. Il en est de même du compte 35 et ses subdivisions.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	37
LIBELLE	RELATIONS AVEC LES BUDGETS ANNEXES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des stocks transférés au budget annexe, par le crédit du compte de stocks concernés.	du montant des stocks reçus du budget annexe, par le débit du compte de stocks concernés.
COMMENTAIRES	
Ce compte peut présenter un solde débiteur, créditeur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- bons de sorties	- bons d'entrées.
ELEMENTS DE CONTROLE	
- les procès-verbaux d'inventaire ; - tout autre support comptable ayant un lien avec la gestion des budgets annexes.	
ILLUSTRATION	
le 30 janvier de l'année n, la commune de Mané reçoit un stock de fournitures de bureau du budget annexe du lotissement d'un montant de 500 000. <u>Comptabilisation</u> - Débit : 37 « relation avec les budgets annexes » 500 000 ; - Crédit : 3321« fournitures de bureau »500 000.	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	38
LIBELLE	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des dépréciations au début de l'exercice sur les stocks pour solde, par le crédit du compte 791 « Reprises sur provisions pour dépréciation » ; - du montant des ajustements en baisse des provisions effectuées, par le crédit du compte 791 « Reprises sur provisions pour dépréciation ».	- du montant des dépréciations constatées sur les stocks à la fin de l'exercice, par le débit du compte 691 « Dotations aux provisions pour dépréciation » ; - du montant des ajustements en hausse des provisions effectuées, par le débit du compte 691 « Dotations aux provisions pour dépréciation ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- état d'inventaire physique ; - état d'évaluation.	- état d'inventaire physique ; - état d'évaluation.
ELEMENTS DE CONTROLE	
- état d'inventaire physique ; - état d'évaluation ; - tout autre support comptable ayant un lien avec la gestion des provisions.	
ILLUSTRATION	
Le 31 décembre de l'année n, la commune de Béguedo a un stock de marchandises évalué à 6 000 000 FCFA. Suite à une crise économique, des informations concordantes présagent d'une vente probable de ce stock à 4 000 000 FCFA. Le montant de la dépréciation est de 2 000 000. <u>Comptabilisation</u> - Débit : 691 « Dotations aux provisions pour dépréciation » 2 000 000 - Crédit : 38 « provisions pour dépréciation des stocks » 2 000 000	

LA CLASSE 4 : COMPTES DE TIERS

Les comptes de la classe 4 enregistrent les opérations relatives aux fournisseurs, aux clients, aux redevables, aux locataires, aux comptes transitoires et d'attentes, aux régularisations, aux dépréciations et risques provisionnés et aux autres débiteurs et créditeurs divers,

Ces comptes sont :401, 402, 403, 409, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 418, 419, 421, 422, 423, 424, 425, 427, 428, 431, 432, 439, 441, 442, 443, 447, 448, 449, 451, 452, 458, 461, 463, 464, 466, 467, 468, 469, 471, 481, 482, 483, 484, 485, 487, 490, 491 et 493.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	401
LIBELLE	FOURNISSEURS, DETTES EN COMPTE
NUMERO DU SOUS COMPTE	4010
LIBELLE	FOURNISSEURS - ACHATS DE BIENS OU DE PRESTATIONS DE SERVICE, ANNEE COURANTE
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des décaissements (règlements) effectués, par le crédit : ☐ du compte de trésorerie approprié ; ☐ du compte de règlements à terme (compte de tiers approprié), effets à payer par exemple.	du montant des prises en charge des titres de paiement, par le débit d'une subdivision : ☐ du compte 60 « Achats de biens ». ☐ du compte 61 « Acquisitions de service ». ☐ du compte 62 « Autres services »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
Titre de paiement (payé)	Titre de paiement
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> 1-Prise en charge d'un titre de paiement relatif au règlement d'un fournisseur des collectivités territoriales. -Débit : 60 « achat de biens » -Crédit : 4010 « Fournisseurs - achats de biens ou de prestations de service, année courante » 2-Paiement d'une dépense en règlement d'un fournisseur de collectivités territoriales. -Débit : 4010 « Fournisseurs - achats de biens ou de prestations de service, année courante » -Crédit : compte financier correspondant au moyen de paiement ou 403 « fournisseur, effets à payer »	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU SOUS COMPTE	4011
LIBELLE	Fournisseurs - achats de biens ou de prestations de service, année précédente
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des paiements effectués sur les restes à payer de l'exercice n-1 par le crédit des comptes de trésorerie approprié ou de règlements à terme (compte de tiers approprié) effets à payer par exemple. - du montant des titres de recettes annulant le titre de paiement sur exercice n-1 par le crédit du compte 4610 « Tiers débiteurs divers année courante »	du montant des restes à payer de l'année n-1, par le débit du compte 4010 « Fournisseurs - achats de biens ou de prestations de service, année courante » de l'année n-1.
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Titre de paiement portant références de l'écriture de paiement - Titre de recettes émis en annulation du titre du paiement	Balance de compte
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Transfert de solde du compte 4010 : - Débit : 4010 « Fournisseurs - achats de biens ou de prestations de service, année courante » - Crédit : 4011 « Fournisseurs - achats de biens ou de prestations de service, année précédente » Paiements effectués sur les restes à payer de l'exercice n-1 (solde du compte 4010) - Débit : 4011 « Fournisseurs - achats de biens ou de prestations de service, année précédente » - Crédit : compte financier correspondant au moyen de paiement Annulation des titres de paiement de l'exercice n-1 - Débit : 4011 « Fournisseurs - achats de biens ou de prestations de service, année précédente » - Crédit : 4610 « Tiers débiteurs divers année courante »	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU SOUS COMPTE	4012

LIBELLE	FOURNISSEURS - ACHATS DE BIENS OU DE PRESTATIONS DE SERVICE, ANNEES ANTERIEURES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des paiements effectués sur les restes à payer des exercices antérieurs, par le crédit des comptes de trésorerie approprié ou de règlements à terme (compte de tiers approprié) effets à payer par exemple. - du montant des titres de recettes annulant le titre de paiement des exercices antérieurs par le crédit du compte 4610 « Tiers débiteurs divers année courante»	du montant des restes à payer de l'exercice précédent de l'année n-1, par le débit du compte 4011 « Fournisseurs - achats de biens ou de prestations de service, année précédente» de l'année n-1 ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
-Titre de paiement portant références de l'écriture de paiement - Titre de recettes émis en annulation du titre du paiement	- Balance de compte
ELEMENTS DE CONTROLE	
- Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Transfert de solde du compte 4011 : -Débit : 4011 « Fournisseurs - achats de biens ou de prestations de service, année précédente » -Crédit : 4012 « Fournisseurs - achats de biens ou de prestations de service, années antérieures » Paiements effectués sur les restes à payer des exercices antérieurs (solde du compte 4011) -Débit : 4012 « Fournisseurs - achats de biens ou de prestations de service, années antérieures» -Crédit : Compte financier correspondant au moyen de paiement Annulation des titres de paiement des exercices antérieurs - Débit : 4012 « Fournisseurs - achats de biens ou de prestations de service, années antérieures» - Crédit : 4610 « Tiers débiteurs divers année courante»	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU SOUS COMPTE	4013
LIBELLE	FOURNISSEURS – PENALITES DE RETARD

FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des versements des pénalités de retard en recette au profit du budget de la collectivité territoriale, par le crédit du compte 4713 « Recettes perçues par anticipation » - du montant des remises des pénalités de retard par le crédit des comptes de trésorerie approprié ou de règlements à terme (compte de tiers approprié) effets à payer par exemple.	- du montant des retenues de pénalités opérées sur marchés, par le débit des comptes de trésorerie approprié
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
-avis d'opération -ordre de paiement	- dossier de marché public ; - titre de paiement ; - bordereau de précompte.
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Constatacion de la retenue de pénalités : - Débit : compte de trésorerie approprié - Crédit : 4013 « Fournisseurs – pénalités de retard » Cas de versement de la retenue de pénalités au profit du budget - Débit : 4013 « Fournisseurs – pénalités de retard » - Crédit : 4713 « Recettes perçues par anticipation » Cas de remise des pénalités de retard - Débit : 4013 « Fournisseurs – pénalités de retard » - Crédit : compte de trésorerie approprié	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU SOUS COMPTE	4014
LIBELLE	FOURNISSEURS – RETENUES DE GARANTIE
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
-du montant des remboursements des retenues de garantie sur les marchés publics, par le crédit des comptes de trésorerie approprié ou de règlements à terme (compte de tiers approprié) effets à payer par exemple. - du montant des versements des retenues de garantie sur les marchés publics, par le crédit du compte 4713 « Recettes perçues par anticipation»	du montant des retenues de garantie opérées sur marchés par le débit des comptes de trésorerie appropriés.
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
-avis d’opération -ordre de paiement.	- dossier de marché public ; - Titre de paiement ; - bordereau de précompte.
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT.	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Constatation de la retenue de garantie : - Débit : Compte de trésorerie approprié - Crédit : 4014 « Fournisseurs – retenues de garantie » Cas de remboursement de la retenue de garantie - Débit : 4014 « Fournisseurs – retenues de garantie » - Crédit : compte financier correspondant au moyen de paiement Cas de reversement de la retenue de garantie au profit du budget - Débit : 4014 « Fournisseurs – retenues de garantie » - Crédit : 4713 « Recettes perçues par anticipation»	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	402
LIBELLE	FOURNISSEURS D'INVESTISSEMENT
NUMERO DU SOUS COMPTE	4020
LIBELLE	FOURNISSEURS D'INVESTISSEMENT, ANNEE COURANTE
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des décaissements (règlements) effectués, par le crédit des comptes de trésorerie approprié ou de règlements à terme (compte de tiers approprié) effets à payer par exemple.	du montant des prises en charge des titres de paiement, par le débit d'une subdivision de la classe 2 « Immobilisations »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
Titre de paiement (portant les références de l'écriture de paiement)	Titre de paiement
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Prise en charge d'un titre de paiement relatif au règlement d'un fournisseur d'investissement des collectivités territoriales. - Débit : classe 2 « Immobilisations » - Crédit : 4020 « Fournisseurs d'investissement, année courante » Paiement d'une dépense en règlement d'un fournisseur d'investissement de collectivités territoriales. - Débit : 4020 « Fournisseurs d'investissement, année courante » - Crédit : compte financier correspondant au moyen de paiement ou 403 « fournisseur, effets à payer »	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU SOUS COMPTE	4021
LIBELLE	FOURNISSEURS D'INVESTISSEMENT, ANNEE PRECEDENTE
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des paiements effectués sur les restes à payer de l'exercice n-1, par le crédit des comptes de trésorerie appropriés ou de règlement à terme (compte de tiers approprié) effets à payer par exemple. - du montant des titres de recettes annulant le titre de paiement sur exercice n-1 par le crédit du compte d'investissement qui avait été mouvementé	-du montant des restes à payer de l'année n-1, par le débit du compte 4020 « Fournisseurs d'investissement année courante » de l'année n-1.
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Titre de paiement portant les références de l'écriture de paiement - Titre de recettes émis en annulation du titre de paiement	Balance de compte
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Transfert de solde du compte 4020 : - Débit : 4020 « Fournisseurs d'investissement année courante » - Crédit : 4021 « Fournisseurs d'investissement, année précédente » Paiements effectués sur les restes à payer de l'exercice n-1 - Débit : 4021 « Fournisseurs d'investissement, année précédente » - Crédit : compte financier correspondant au moyen de paiement Annulation des titres de paiement de l'exercice n-1 - Débit : 4021 « Fournisseurs d'investissement, année précédente » - Crédit : du compte d'investissement qui avait été mouvementé	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU SOUS COMPTE	4022

LIBELLE		FOURNISSEURS D'INVESTISSEMENT, ANNEES ANTERIEURES	
FONCTIONNEMENT			
est débité		est crédité	
- du montant des paiements effectués sur les restes à payer de l'exercice n-1 par le crédit des comptes de trésorerie appropriés ou de règlement à terme (compte de tiers approprié) effets à payer par exemple. - du montant des titres de recettes annulant le titre de paiement sur exercice n-1 par le crédit du compte d'investissement qui avait été mouvementé		du montant des restes à payer de l'exercice précédent de l'année n-1, par le débit du compte 4021 « Fournisseurs d'investissement, année précédente » de l'année n-1.	
COMMENTAIRES			
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul.			
PIECES JUSTIFICATIVES			
Débit		Crédit	
- Titre de paiement portant les références de l'écriture de paiement - Titre de recettes émis en annulation du titre du paiement		Balance des comptes	
ELEMENTS DE CONTROLE			
Cf : NPJ-CT			
ILLUSTRATION			
Comptabilisation Transfert de solde du compte 4021 : - Débit : 4021 « Fournisseurs d'investissement, année précédente » - Crédit : 4022 « Fournisseurs d'investissement, années antérieures » Paiements effectués sur les restes à payer des exercices antérieurs - Débit : 4022 « Fournisseurs d'investissement, années antérieures » - Crédit : compte financier correspondant au moyen de paiement Annulation des titres de paiement des exercices antérieurs - Débit : 4022 « Fournisseurs d'investissement, années antérieures » - Crédit : du compte d'investissement qui avait été mouvementé			

IDENTIFICATION	
NUMERO DU SOUS COMPTE	4023

LIBELLE	FOURNISSEURS D'INVESTISSEMENT- PENALITES DE RETARD
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des reversements des pénalités de retard en recette au profit du budget de la collectivité territoriale, par le crédit du compte 4713 « Recettes perçues par anticipation » - du montant des remises des pénalités de retard par le crédit des comptes de trésorerie appropriés ou de règlement à terme (compte de tiers approprié) effets à payer par exemple.	- du montant des retenues de pénalités opérées sur marchés, par le débit des comptes de trésorerie appropriés.
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
-avis d'opération -ordre de paiement	- dossier de marché public ; - titre de paiement ; - bordereau de précompte.
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Constatation de la retenue de pénalités : - Débit : Compte de trésorerie approprié - Crédit : 4023 « Fournisseurs d'investissement, pénalités de retard » Cas de reversement de la retenue de pénalités au profit du budget - Débit : 4023 « Fournisseurs d'investissement, pénalités de retard » - Crédit 4713 « Recettes perçues par anticipation » Cas de remise des pénalités de retard - Débit : 4023 « Fournisseurs d'investissement, pénalités de retard » - Crédit : compte financier correspondant au moyen de paiement	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU SOUS COMPTE	4024
LIBELLE	FOURNISSEURS D'INVESTISSEMENT, RETENUES DE GARANTIE

FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des remboursements des retenues de garantie sur les marchés publics, par le crédit des comptes de trésorerie appropriés ou de règlement à terme (compte de tiers approprié) effets à payer par exemple. - du montant des reversements des retenues de garantie sur les marchés publics, par le crédit compte 4713 « Recettes perçues par anticipation »	du montant des retenues de garantie opérées sur marchés par le débit des comptes de trésorerie appropriés.
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
-avis d'opération -ordre de paiement.	- dossier de marché public ; - Titre de paiement ; - bordereau de précompte.
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT.	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Constataion de la retenue de garantie : - Débit : Compte de trésorerie approprié - Crédit : 4024 « Fournisseurs d'investissement – retenues de garantie » Cas de remboursement de la retenue de garantie - Débit : 4024 « Fournisseurs d'investissement – retenues de garantie » - Crédit : compte financier correspondant au moyen de paiement Cas de reversement de la retenue de garantie au profit du budget - Débit : 4024 « Fournisseurs d'investissement– retenues de garantie » - Crédit : 4713 « Recettes perçues par anticipation»	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	403
LIBELLE	FOURNISSEURS, EFFETS A PAYER
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des traites réglées à l'échéance, par le crédit du compte de trésorerie approprié.	du montant des effets à payer émis au profit des fournisseurs de biens, de prestations de services ou d'investissement, par le débit du compte 401 « Fournisseurs, dettes en comptes » ou 402 « Fournisseurs d'investissement ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul.	
SUBDIVISION	
4030 Fournisseurs, effets à payer	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- références des effets à payer réglés.	- références des effets à payer émis.
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Emission d'une traite en règlement de fournisseurs - Débit : 401 ou 402 - Crédit : 4030 « Fournisseurs, effet à payer » Paiement d'une traite échue : - Débit : 4030 « Fournisseur, effets à payer » - Crédit : compte financier correspondant au moyen de paiement	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	408
LIBELLE	FOURNISSEURS, CHARGES A PAYER
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant de la contre-passation des écritures d'inventaire de l'exercice n au début de l'exercice n+1, par le débit des comptes de la classe 6	du montant des charges à payer de l'exercice, par le crédit des comptes de la classe 6
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. A l'inventaire, ce compte permet de procéder au rattachement des charges de la collectivité territoriale à l'exercice. A la fin de l'exercice n, il est crédité, des charges ayant fait l'objet de service fait au cours de l'exercice écoulé, qui n'ont pas été comptabilisées et qui peuvent être évaluées de manière fiable. L'opération de rattachement à l'exercice doit faire l'objet d'une écriture de contre-passation l'année suivante.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Dossier d'inventaire ; - Etat de développement de solde.	- Dossier d'inventaire.
ELEMENTS DE CONTROLE	
- balance de comptes - Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Constatation des charges à payer à la fin de l'année n -Débit : comptes de la classe 6 -Crédit : 408 « Fournisseurs, charges à payer » Au 01^{er} janvier de l'année n+1 -Débit : 408 « Fournisseurs, charges à payer » -Crédit : comptes de la classe 6	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	409

LIBELLE	FOURNISSEURS, DEBITEURS
NUMERO DU SOUS COMPTE	4090
LIBELLE	FOURNISSEURS, AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR ACHATS DE BIENS OU DE PRESTATIONS DE SERVICE
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des avances et acomptes accordés sur les marchés publics, par le crédit du compte de trésorerie approprié ou un compte de tiers approprié.	- du montant des avances et acomptes sur marchés par précompte sur les sommes dues au titre d'acompte ou de solde, par le débit du compte 401 « Fournisseurs, dette en comptes »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
Les avances et les acomptes liés à un même marché sont comptabilisés au compte 401.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- dossier de marché public ; - titre de règlement de l'avance.	- dossier de marché public ; - Titre de paiement ; - bordereau de précompte.
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Prise en charge - Débit : classe 6 - Crédit : 401 « Fournisseurs, dettes en comptes » Paiement d'avance de démarrage : - Débit : 4090 « Fournisseurs, avances et acomptes versés sur achats de biens ou de prestations de service » - Crédit : compte financier correspondant au moyen de paiement Régularisation - Débit : 401 « Fournisseurs, dettes en comptes » - Crédit : 4090 Fournisseurs, avances et acomptes versés sur achats de biens ou de prestations de service »	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU SOUS COMPTE	4091
LIBELLE	FOURNISSEURS, AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR ACQUISITION D'IMMOBILISATION
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des avances et acomptes accordés sur les marchés publics, par le crédit du compte de trésorerie approprié ou un compte de tiers approprié.	- du montant des avances et acomptes sur marchés par précompte sur les sommes dues au titre d'acompte ou de solde, par le débit du compte 402 « Fournisseurs d'investissement ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul. Au regard des dispositions du décret n°2017-0049 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et de délégations de service public, les retenues de garanties ne s'opèrent pas sur l'avance de démarrage. Les avances et les acomptes liés à un même marché sont comptabilisés au compte 402.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- dossier de marché public ; - titre de règlement de l'avance.	- dossier de marché public ; - Titre de paiement ; - bordereau de précompte.
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Prise en charge de l'avance de démarrage - Débit : classe 2 - Crédit : 402 « Fournisseurs d'investissement » Paiement de l'avance de démarrage : - Débit : 4091 « Fournisseurs, avances et acomptes versés sur acquisition d'immobilisation » - Crédit : compte financier correspondant au moyen de paiement Régularisation - Débit : 402 « Fournisseurs d'investissement ». - Crédit : 4091 « Fournisseurs, avances et acomptes versés sur acquisition d'immobilisation »	

La comptabilisation des comptes 4092 et 4093 est traitée dans les comptes 401 et 402.

IDENTIFICATION

NUMERO DU COMPTE	4092
LIBELLE	RETENUES DE GARANTIE
COMMENTAIRES	
Au regard des dispositions du décret n°2017-0049 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et de délégations de service public, les retenues de garanties ne s'opèrent pas sur l'avance de démarrage. La comptabilisation des retenues de garantie est traitée dans les comptes 401 et 402.	

IDENTIFICATION	
NUMERO DUSOUS COMPTE	4093
LIBELLE	PENALITES DIVERSES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des reversements de pénalités diverses en recette au profit du budget de la collectivité territoriale, par le crédit du compte 4713 « Recettes perçues par anticipation » - du montant des remises des pénalités diverses par le crédit du compte de trésorerie approprié ou de règlements à terme de classe 4, effets à payer par exemple	du montant des retenues de pénalités opérées, par le débit : ☐ du compte 401 « Fournisseurs, dette en comptes » ☐ du compte 402« Fournisseurs d'investissement ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Il s'agit de la comptabilisation des pénalités autres que les pénalités de retard qui sont traitées dans les comptes 401 et 402.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- dossier de marché public ; - titre de règlement de l'avance.	- dossier de marché public ; - Titre de de paiement ; - bordereau de précompte.
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Précompte de la retenue de pénalités : -débit : 401 ou 402 -crédit : 4093 « Pénalités diverses » Reversement de la retenue de pénalités -débit : 4093 « Pénalités diverses » -crédit : 4713 « Recettes perçues par anticipation » Remise des pénalités diverses -débit : 4093 « pénalités diverses » -crédit : compte financier correspondant au moyen de paiement	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU SOUS COMPTE	4098

LIBELLE	RABAIS, REMISES, RISTOURNES ET AUTRES AVOIRS A OBTENIR
COMMENTAIRES	
A l'étape actuelle de l'exécution des opérations budgétaires des CT, les cas de rabais, remises, ristournes et autres avoirs à accorder sont traités comme en matière d'annulations ou de réductions de titres.	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	411
LIBELLE	CLIENTS
NUMERO DU SOUS COMPTE	4110
LIBELLE	CLIENTS, VENTE DE PRODUITS ET PRESTATIONS DIVERSES, ANNEE COURANTE
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant de la prise en charge des titres de recettes, par le crédit des comptes 701 « Ventes de produits » ou 702 « ventes de prestations de services ».	- du montant des règlements reçus des clients, par le débit des comptes de trésorerie approprié ou de règlements à terme (compte de tiers approprié) effets à recevoir par exemple. - du montant des titres de recettes de régularisation par le débit du compte 4713 « Recettes perçues par anticipation »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Titres de recettes	- Etat de versement ; - bordereau de remise de chèques ou d'effets reçus des clients. - Titre de recette de régularisation
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Constatation d'une vente/Prise en charge des titres de recettes : -Débit : 4110 « Clients, vente de produits e prestations diverses, année courant» - Crédit : 701 « Ventes de produits » ou 702 « ventes de prestations de services ». Règlement reçu des clients/Encaissement après émission de titres de recettes -Débit : compte financier correspondant au moyen de paiement - Crédit : 4110 « Clients, vente de produits et prestations diverses, année courante » Régularisation d'un encaissement avant émission de titres de recettes -Débit : 4713 « Recettes perçues par anticipation » - Crédit : 4110 « Clients, vente de produits et prestations diverses, année courante»	

IDENTIFICATION

NUMERO DU SOUS COMPTE	4111
LIBELLE	CLIENTS, VENTE DE PRODUITS ET PRESTATIONS DIVERSES, ANNEE PRECEDENTE
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
des restes à recouvrer de l'exercice n-1, par le crédit du compte 4110 « Clients, vente de produits et prestations diverses, année courante »	- du montant des règlements reçus sur les restes à recouvrer de l'exercice n-1 par le débit des comptes de trésorerie approprié ou de règlements à terme (compte de tiers approprié) effets à recevoir par exemple. - du montant des titres de paiement annulant le titre de recettes ou constatant l'admission en non-valeur sur exercice n-1 par le débit du compte 4660 «Tiers créditeurs divers, année courante »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Etat de développement de solde	- Etat de versement ; - bordereau de remise de chèques ou d'effets reçus des clients. - titre de paiement émis en annulation du titre de recettes
ELEMENTS DE CONTROLE	
--balance des comptes - Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Transfert de solde du compte 4110 : - Débit : 4111 « Clients, vente de produits et prestations diverses, année précédente » - Crédit : 4110 « Clients, vente de produits et prestations diverses, année courante » Règlements reçus sur les restes à recouvrer de l'exercice n-1 - Débit : compte financier correspondant au moyen de paiement - Crédit : 4111 « Clients, vente de produits et prestations diverses, année précédente » » - Annulation des titres de recettes de l'exercice n-1 - Débit : 4660 «Tiers créditeurs divers, année courante » - Crédit : 4111 « Clients, vente de produits et prestations diverses, année précédente »	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU SOUS COMPTE	4112

LIBELLE	CLIENTS, VENTE DE PRODUITS ET PRESTATIONS DIVERSES, ANNEE ANTERIEURE
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des restes à recouvrer de l'exercice précédent de l'année n-1, par le crédit du compte 4111 « Clients, vente de produits et prestations diverses, année précédente » de l'année n-1	- du montant des règlements reçus sur les restes à recouvrer de l'exercice n-1 par le débit des comptes de trésorerie approprié ou de règlements à terme (compte de tiers approprié) effets à recevoir par exemple. - du montant des titres de paiement annulant le titre de recettes ou constatant l'admission en non-valeur par le débit du compte 4660 «Tiers créditeurs divers, année courante»
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Etat de développement de solde	- Etat de versement ; - bordereau de remise de chèques ou d'effets reçus des clients. - titre de recette d'annulation
ELEMENTS DE CONTROLE	
- -balance des comptes -Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Transfert de solde du compte 4111 : -débit : 4112 « Clients, vente de produits et prestations diverses, années antérieures» -crédit : 4111 « Clients, vente de produits et prestations diverses, années précédente » Règlements reçus sur les restes à recouvrer des exercices antérieurs -débit : compte financier correspondant au moyen de paiement -crédit : 4112 « Clients, vente de produits et prestations diverses, années antérieures » - Annulation des titres de recettes des exercices antérieurs ou admission en non-valeur - débit : 4660 «Tiers créditeurs divers, année courante» - crédit : 4112 « Clients, vente de produits et prestations diverses, années antérieures »	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	4114
LIBELLE	CLIENTS, RETENUES DE GARANTIE
FONCTIONNEMENT	

est débité		est crédité	
- du montant des retenues de garanties accordées aux clients au moment de la livraison, par le crédit : □ du compte 4713 « Recettes perçues par anticipation ». □ du compte 411 « Clients »(titres préalables)		- du montant des retenues de garanties accordées aux clients, par le débit : □ du compte de disponibilité de classe 5. □ du compte 411 « clients » □ du compte 4713 « Recettes perçues par anticipation ».	
COMMENTAIRES			
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.			
PIECES JUSTIFICATIVES			
Débit		Crédit	
- facture ; - bordereau de livraison.		- avis d’opération ; -avis de non redevabilité.	
ELEMENTS DE CONTROLE			
Cf : NPJ-CT.			
ILLUSTRATION			
<u>Comptabilisation</u>			
Retenues de garantie accordées aux clients lors de la livraison des produits et services -Débit : 4114 « Clients, retenues de garantie » - Crédit : 4713 « Recettes perçues par anticipation » ou - Crédit : 411 « clients » (titres préalables)			
Levée de la retenue de garantie à l’échéance convenue suivie d’encaissement - Débit : compte de disponibilité de la classe 5 - Crédit : 4114 « Clients, retenues de garantie »			
Opposition à la levée de la retenue de garantie - Débit : 411 « clients » - Crédit : 4114 « Clients, retenues de garantie »			

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	412
LIBELLE	CONTRIBUABLES ET REDEVABLE D'IMPOTS ET TAXES LOCALES
NUMERO DU SOUS COMPTE	4120
LIBELLE	CONTRIBUABLES ET REDEVABLES D'IMPOTS ET TAXES LOCALES, ANNEE COURANTE
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant de la prise en charge des titres de recettes, par le crédit des comptes 71 « Recettes fiscales »	- du montant des règlements reçus des contribuables des recettes fiscales, par le débit des comptes de trésorerie approprié ou de règlements à terme (compte de tiers approprié) effets à recevoir par exemple. - du montant des titres de recettes de régularisation par le débit du compte 4713 « Recettes perçues par anticipation »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Titres de recettes	- chèques, numéraires et autres effets reçus des clients. - titre de recette de régularisation
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Constatation d'une recette fiscale /Prise en charge des titres de recettes : -débit : 4120 « Contribuables et redevables d'impôts et taxes locales, année courante » -crédit : 71 « Recettes fiscales » Règlement reçu des contribuables de recettes fiscales /Encaissement après émission de titres de recettes -débit : compte financier correspondant au moyen de paiement -crédit : 4120 « Contribuables et redevables d'impôts et taxes locales, année courante » -Régularisation d'un encaissement avant émission de titres de recettes - débit : 4713 « Recettes perçues par anticipation » - crédit : 4120 « Contribuables et redevables d'impôts et taxes locales, année courante »	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU SOUS COMPTE	4121
LIBELLE	CONTRIBUABLES ET REDEVABLES D'IMPOTS ET TAXES LOCALES, ANNEE PRECEDENTE
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des restes à recouvrer de l'exercice précédent, par le crédit du compte 4120« Contribuables et redevables d'impôts et taxes locales, année courante »	- du montant des règlements reçus sur les restes à recouvrer de l'exercice n-1, par le débit des comptes de trésorerie approprié ou de règlements à terme (compte de tiers approprié) effets à recevoir par exemple. - du montant des titres de paiement annulant le titre de recettes sur exercice n-1 par le débit du compte 4660 «Tiers créditeurs divers, année courante»
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- balance des comptes	- chèques, numéraires et autres effets reçus des clients. - titre de paiement émis en annulation du titre de recettes
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Transfert de solde du compte 4120 : -débit: 4121 « Contribuables et redevables d'impôts et taxes locales, année précédente » -crédit: 4120 « Contribuables et redevables d'impôts et taxes locales, année courante » Règlements reçus sur les restes à recouvrer de l'exercice n-1 -débit: compte financier correspondant au moyen de paiement -crédit : 4121 « Contribuables et redevables d'impôts et taxes locales, année précédente »- Annulation des titres de recettes de l'exercice n-1 -débit: 4660 «Tiers créditeurs divers, année courante» - crédit: 4121 « Contribuables et redevables d'impôts et taxes locales, année précédente »	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU SOUS COMPTE	4122

LIBELLE		CONTRIBUABLES ET REDEVABLES D'IMPOTS ET TAXES LOCALES, ANNEES ANTERIEURES	
FONCTIONNEMENT			
est débité		est crédité	
- du montant des restes à recouvrer des exercices antérieurs, par le crédit du compte 4121 « Contribuables et redevables d'impôts et taxes locales, année précédente »-		- du montant des règlements reçus sur les restes à recouvrer des exercices antérieurs, par le débit des comptes de trésorerie approprié ou de règlements à terme (compte de tiers approprié) effets à recevoir par exemple. - du montant des titres de paiement annulant les titres de recettes sur exercices antérieurs par le débit du compte 4660 «Tiers créditeurs divers, année courante»	
COMMENTAIRES			
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.			
PIECES JUSTIFICATIVES			
Débit		Crédit	
Balance des comptes		- chèques, numéraires et autres effets reçus des clients. - titre de paiement émis en annulation du titre de recettes	
ELEMENTS DE CONTROLE			
Cf : NPJ-CT			
ILLUSTRATION			
<u>Comptabilisation</u>			
Transfert de solde du compte 4121 : -Débit : 4122 « Contribuables et redevables d'impôts et taxes locales, années antérieures » -Crédit : 4121 « Contribuables et redevables d'impôts et taxes locales, année précédente			
Règlements reçus sur les restes à recouvrer de l'exercice antérieur (solde du compte 4121— - Débit : compte financier correspondant au moyen de paiement - Crédit : 4122 « Contribuables et redevables d'impôts et taxes locales, année antérieures » -			
Annulation des titres de recettes de l'exercice antérieur - Débit : 4660 «Tiers créditeurs divers, année courante» - Crédit : 4122 « Contribuables et redevables d'impôts et taxes locales, année antérieures »			

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	413
LIBELLE	LOCATAIRES
NUMERO DU SOUS COMPTE	4130
LIBELLE	LOCATAIRES, ANNEE COURANTE
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant de la prise en charge des titres de recettes de location, par le crédit des comptes 721 « revenus du domaine » (7210, 7211, 7212)	- du montant des règlements reçus des contribuables des recettes de location, par le débit des comptes de trésorerie approprié ou de règlements à terme (compte de tiers approprié) effets à recevoir par exemple. - du montant des titres de recettes de régularisation par le débit du compte 4713 « Recettes perçues par anticipation »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Titres de recettes	- Etat de versement ; - bordereau de remise de chèques ou d'effets - titre de recette de régularisation
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Constatation d'une recette de location /Prise en charge des titres de recettes : - Débit : 4130 « Locataires, année courante » - Crédit : 721 « revenus du domaine » (7210, 7211, 7212) Règlement reçu des contribuables de recettes de location /Encaissement après émission de titres de recettes - Débit : compte financier correspondant au moyen de paiement - Crédit : 4130 « Locataires, année courante » Régularisation d'un encaissement avant émission de titres de recettes - Débit : 4713 « Recettes perçues par anticipation » - Crédit : 4130 « Locataires, année courante »	

IDENTIFICATION

NUMERO DU SOUS COMPTE	4131
LIBELLE	LOCATAIRES, ANNEE PRECEDENTE
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des restes à recouvrer de l'exercice précédent, par le crédit du compte 4130 « Locataires, année courante »	- du montant des règlements reçus sur les restes à recouvrer de l'exercice n-1, par le débit des comptes de trésorerie approprié ou de règlements à terme (compte de tiers approprié) effets à recevoir par exemple. - du montant des titres de paiement annulant le titre de recettes sur exercice n-1 ou constatant l'admission en non-valeur par le débit du compte 4660 «Tiers créditeurs divers, année courante»
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
Pièces justificatives	
Débit	Crédit
- Etat de développement de solde	- Etat de versement ; - bordereau de remise de chèques ou d'effets - titre de paiement émis en annulation du titre de recettes
ELEMENTS DE CONTROLE	
- balance des comptes - Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Transfert de solde du compte 4130 : -Débit : 4131 « Locataires, année précédente » -crédit : 4130 « Locataires, année courante » Règlements reçus sur les restes à recouvrer de l'exercice n-1 -Débit : compte financier correspondant au moyen de paiement -Crédit : 4131 « Locataires, année précédente » Annulation des titres de recettes de l'exercice n-1 - Débit : 4660 «Tiers créditeurs divers, année courante» - Crédit : 4131 « Locataires, année précédente»	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU SOUS COMPTE	4132
LIBELLE	LOCATAIRES, ANNEES ANTERIEURES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des restes à recouvrer de l'exercice précédent, par le crédit du compte 4131 « Locataires, année précédente »	- du montant des règlements reçus sur les restes à recouvrer des exercices antérieurs, par le débit des comptes de trésorerie approprié ou de règlements à terme (compte de tiers approprié) effets à recevoir par exemple. - du montant des titres de paiement annulant les titres de recettes sur exercices antérieurs ou constatant l'admission en non-valeur par le débit du compte 4660 «Tiers créditeurs divers, année courante»
Commentaires	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
Pièces justificatives	
Débit	Crédit
- Etat de développement de solde	- Etat de versement ; - bordereau de remise de chèques ou d'effets - titre de paiement émis en annulation du titre de recettes
ELEMENTS DE CONTROLE	
- balance des comptes - Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Transfert du solde du compte 4131 : -débit : 4132 « Locataires, années antérieures » -crédit : 4131 « Locataires, année précédente » Règlements reçus sur les restes à recouvrer des exercices antérieurs - Débit : compte financier correspondant au moyen de paiement - Crédit : 4132 « Locataires, années antérieures » Annulation des titres de recettes des exercices antérieurs - Débit : 4660 «Tiers créditeurs divers, année courante» - Crédit : 4132 « Locataires, années antérieures»	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	414
LIBELLE	REDEVABLES, CREANCES SUR LES CESSIONS D'ACTIFS
NUMERO DU SOUS COMPTE	4140
LIBELLE	REDEVABLES, CREANCES SUR CESSIONS D'ACTIFS, ANNEE COURANTE
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant de la prise en charge des titres de recettes des créances sur cession d'actifs, par le crédit : ☐ du compte 752 « ventes aux enchères publiques des éléments du patrimoine de la collectivité territoriale », ☐ du compte 754 « produit des cessions d'immobilisation »	- du montant des règlements reçus des contribuables des recettes des créances sur cession d'actifs, par le débit des comptes de trésorerie approprié ou de règlements à terme (compte de tiers approprié) effets à recevoir par exemple. - du montant des titres de recettes de régularisation par le débit du compte 4713 « Recettes perçues par anticipation »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Titres de recettes ; - la délibération du conseil de collectivité ; - PV de ventes.	- Etat de versement ; - bordereau de remise de chèques ou d'effets - titre de paiement émis en annulation du titre de recettes
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Constatation d'une recette des créances sur cession d'actifs /Prise en charge des titres de recettes -Débit : 4140 « Redevables, créances sur cessions d'actifs, année courante » - Crédit : 752« ventes aux enchères publiques des éléments du patrimoine de la collectivité territoriale », ou 754 « produits des cessions d'immobilisation » Règlement reçu des contribuables de recettes des créances sur cession d'actifs /Encaissement après émission de titres de recettes - Débit : compte financier correspondant au moyen de paiement -Crédit : 4140 « Redevables, créances sur cessions d'actifs, année courante » Régularisation d'un encaissement avant émission de titres de recettes - Débit : 4713 « Recettes perçues par anticipation » - Crédit : 4140 « Redevables, créances sur cessions d'actifs, année courante»	

IDENTIFICATION

NUMERO DU SOUS COMPTE	4141
LIBELLE	REDEVABLES, CREANCES SUR LES CESSIONS D'ACTIFS, ANNEE PRECEDENTE
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des restes à recouvrer de l'exercice précédent, par le crédit du compte 4140 « Locataires, année courante »	- du montant des règlements reçus sur les restes à recouvrer de l'exercice n-1, par le débit des comptes de trésorerie approprié ou de règlements à terme (compte de tiers approprié) effets à recevoir par exemple. - du montant des titres de paiement annulant le titre de recettes sur exercice n-1 ou constatant l'admission en non-valeur par le débit du compte 4660 «Tiers créditeurs divers, année courante»
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Etat de développement de solde	- Etat de versement ; - bordereau de remise de chèques ou d'effets - titre de paiement émis en annulation du titre de recettes
ELEMENTS DE CONTROLE	
- balance des comptes - Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Transfert de solde du compte 4140 : - Débit : 4141 « Redevables, créances sur les cessions d'actifs, année précédente » - Crédit : 4140 « Redevables, créances sur les cessions d'actifs, année courante » Règlements reçus sur les restes à recouvrer de l'exercice n-1 - Débit : compte financier correspondant au moyen de paiement - Crédit : 4141 « Redevables, créances sur les cessions d'actifs, année précédente » Annulation des titres de recettes de l'exercice n-1 - Débit : 4660 «Tiers créditeurs divers, année courante» - Crédit : 4141 « Redevables, créances sur les cessions d'actifs, année précédente »	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU SOUS COMPTE	4142
LIBELLE	REDEVABLES, CREANCES SUR LES CESSIONS D'ACTIFS, ANNEES ANTERIEURES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des restes à recouvrer sur les cessions d'actifs de l'exercice n-1, par le crédit du compte 4141 « Locataires, année précédente »	- du montant des règlements reçus sur les restes à recouvrer des exercices antérieurs, par le débit des comptes de trésorerie approprié ou de règlements à terme (compte de tiers approprié) effets à recevoir par exemple. - du montant des titres de paiement annulant le titre de recettes des exercices antérieurs ou constatant l'admission en non-valeur, par le débit du compte 4660 «Tiers créditeurs divers, année courante»
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Etat de développement de solde	- Etat de versement ; - bordereau de remise de chèques ou d'effets - titre de paiement émis en annulation du titre de recettes
ELEMENTS DE CONTROLE	
- balance des comptes - Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Transfert de solde du compte 4141 : - Débit : 4142 « Redevables, créances sur les cessions d'actifs, années antérieures » - Crédit : 4141 « Redevables, créances sur les cessions d'actifs, année précédente » Règlements reçus sur les restes à recouvrer des exercices antérieurs - Débit : compte financier correspondant au moyen de paiement - Crédit : 4142 « Redevables, créances sur les cessions d'actifs, années antérieures » Annulation des titres de recettes des exercices antérieurs - Débit : 4660 «Tiers créditeurs divers, année courante» - Crédit : 4142 « Redevables, créances sur les cessions d'actifs, années antérieures »	

Le compte 4144 fonctionne suivant les mêmes modalités que le compte 4114.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	415
LIBELLE	REDEVABLES, CREANCES LIEES AUX AMENDES ET AUX PENALITES
NUMERO DU SOUS COMPTE	4150
LIBELLE	REDEVABLES, CREANCES LIEES AUX AMENDES ET AUX PENALITES, ANNEE COURANTE
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant de la prise en charge des titres de recettes de créances liées aux amendes et pénalités, par le crédit du compte 727 « amendes forfaitaires de police »(7270,7271) ou 7599 « diverses autres recettes exceptionnelles »ou 7591 « Pénalités de retard »	- du montant des règlements reçus des contribuables des recettes des créances liées aux amendes et pénalités, par le débit des comptes de trésorerie approprié ou de règlements à terme (compte de tiers approprié) effets à recevoir par exemple. - du montant des titres de recettes de régularisation par le débit du compte 4713 « Recettes perçues par anticipation »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
-Titres de recettes	- Etat de versement ; - bordereau de remise de chèques ou d'effets - Titre de recette de régularisation
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Constatation d'une recette des créances liées aux amendes et pénalités Prise en charge des titres de recettes : - Débit : 4150 « Redevables, créances liées aux amendes et aux pénalités, année courante » - Crédit : 727 « amendes forfaitaires de police » (7270,7271) Règlement reçu des contribuables de recettes des créances liées aux amendes et pénalités Encaissement après émission de titres de recettes - Débit : compte financier correspondant au moyen de paiement - Crédit : 4150 « Redevables, créances liées aux amendes et aux pénalités, année courante » Régularisation d'un encaissement avant émission de titres de recettes - Débit : 4713 « Recettes perçues par anticipation » - Crédit : 4150 « Redevables, créances liées aux amendes et aux pénalités, année courante »	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	4151

LIBELLE	REDEVABLES, CREANCES LIEES AUX AMENDES ET AUX PENALITES, ANNEE PRECEDENTE
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des restes à recouvrer de l'exercice précédent, par le crédit du compte 4150 « Redevables, créances liées aux amendes et aux pénalités, année courante »	- du montant des règlements reçus sur les restes à recouvrer de l'exercice n-1, par le débit des comptes de trésorerie approprié ou de règlements à terme (compte de tiers approprié) effets à recevoir par exemple. - du montant des titres de paiement annulant le titre de recettes sur exercice n-1 par le débit du compte 4660 «Tiers créditeurs divers, année courante»
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Etat de développement de solde	- Etat de versement ; - bordereau de remise de chèques ou d'effets - titre de paiement émis en annulation du titre de recettes
ELEMENTS DE CONTROLE	
- balance des comptes - Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Transfert de solde du compte 4150 : -Débit : 4151 « Redevables, créances liées aux amendes et aux pénalités, année précédente » - Crédit : 4150 « Redevables, créances liées aux amendes et aux pénalités, année courante » Règlements reçus sur les restes à recouvrer de l'exercice n-1 -Débit : compte financier correspondant au moyen de paiement -Crédit : 4151 « Redevables, créances liées aux amendes et aux pénalités, année précédente» Annulation des titres de recettes de l'exercice n-1 -Débit : 4660 «Tiers créditeurs divers, année courante» -Crédit : 4151 « Redevables, créances liées aux amendes et aux pénalités, année précédente»	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU SOUS COMPTE	4152
LIBELLE	REDEVABLES, CREANCES LIEES AUX AMENDES ET AUX PENALITES, ANNEES ANTERIEURES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des restes à recouvrer de l'exercice précédent, par le crédit du compte 4151 « Redevables, créances liées aux amendes et aux pénalités, années précédentes »	- du montant des règlements reçus sur les restes à recouvrer des exercices antérieurs, par le débit des comptes de trésorerie approprié ou de règlements à terme (compte de tiers approprié) effets à recevoir par exemple. - du montant des titres de paiement annulant le titre de recettes des exercices antérieurs ou constatant l'admission en non-valeur par le débit du compte 4660 «Tiers créditeurs divers, année courante»
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Etat de développement de solde	- Etat de versement ; - bordereau de remise de chèques ou d'effets - Titre de paiement émis en annulation du titre de recettes
ELEMENTS DE CONTROLE	
- balance des comptes - Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Transfert de solde du compte 4151 : -Débit : 4152 « Redevables, créances liées aux amendes et aux pénalités, années antérieures » -Crédit : 4151 « Redevables, créances liées aux amendes et aux pénalités, année précédente » Règlements reçus sur les restes à recouvrer des exercices antérieurs - Débit : compte financier correspondant au moyen de paiement -crédit : 4152 « Redevables, créances liées aux amendes et aux pénalités, années antérieures Annulation des titres de recettes des exercices antérieurs -Débit : 4660 «Tiers créditeurs divers, année courante» - Crédit : 4152 « « Redevables, créances liées aux amendes et aux pénalités, années antérieures »	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	416

LIBELLE	CLIENTS, CONTRIBUABLES, REDEVABLES, EFFETS A RECEVOIR EN PORTEFEUILLE	
NUMERO DU SOUS COMPTE	4160	
LIBELLE	Clients, effets à recevoir	
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- du montant des effets à recevoir émis au profit de la collectivité, par le crédit d’une subdivision du compte41		- du montant des effets à encaisser, par le débit du compte 511« effets à encaisser » ou de règlements à terme (compte de tiers approprié).
COMMENTAIRES		
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.		
PIECES JUSTIFICATIVES		
Débit		Crédit
- effets à recevoir en Portefeuille.		- effets encaissés. - avis de crédit.
ELEMENTS DE CONTROLE		
Cf : NPJ-CT		
ILLUSTRATION		
<u>Comptabilisation</u>		
Réceptions d’effets à recevoir : -Débit : 4160 « clients, redevables, effets à recevoir » -Crédit : 41 « clients et comptes rattachés »		
Mise en portefeuille -Débit : 511« effets à encaisser » -Crédit: 4160 « clients, redevables, effets à recevoir »		
Envoi à l’encaissement d’effets à recevoir -Débit : 512 « Effets à l’encaissement » -Crédit : 511 « effets à encaisser »		
Encaissement -Débit : 521 « compte principal au Trésor » -Crédit : 512 « Effets à l’encaissement »		

IDENTIFICATION	
NUMERO DU SOUS COMPTE	4161
LIBELLE	ORGANISMES INTERNATIONAUX, EFFETS A RECEVOIR
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des effets à recevoir émis au profit de la collectivité, par le crédit d'une subdivision du compte 45 « organismes internationaux »	du montant des effets encaissés à l'échéance, par le débit des comptes de trésorerie approprié ou de règlements à terme (compte de tiers approprié)
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- effets à recevoir en portefeuille.	- effets encaissés. - avis de crédit.
ELEMENTS DE CONTROLE	
- Cf NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Réceptions d'effets -Débit : 4161 « Organismes internationaux, effets à recevoir » -Crédit : 45 « organismes internationaux » Encaissement d'effets à recevoir -Débit : compte financier correspondant au moyen de paiement -Crédit : 4161 « Organismes internationaux, effets à recevoir»	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	418

LIBELLE		CLIENTS, REDEVABLES, RECEVOIR	CONTRIBUABLES, PRODUITS A
FONCTIONNEMENT			
est débité		est crédité	
du montant des produits à recevoir de l'exercice, par le crédit des comptes 70, 71, 72, 75 (sous comptes concernés)		du montant de la contre-passation des écritures d'inventaire de l'exercice n au début de l'exercice n+1, par le débit des comptes 70, 71, 72, 75 (sous comptes concernés)	
COMMENTAIRES			
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.			
A l'inventaire, ce compte permet de procéder au rattachement des produits de la collectivité territoriale à l'exercice. A la fin de l'exercice n, il est débité, des créances correspondant aux droits de la collectivité territoriale nés au cours de l'exercice écoulé, qui n'ont pas été comptabilisés et qui peuvent être évalués de manière fiable. L'opération de rattachement à l'exercice doit faire l'objet d'une écriture de contre-passation l'année suivante.			
SUBDIVISIONS			
Néant			
PIECES JUSTIFICATIVES			
Débit		Crédit	
- Dossier d'inventaire.		- Dossier d'inventaire.	
ELEMENTS DECONTROLE			
Cf : NPJ-CT			
ILLUSTRATION			
<u>Comptabilisation</u>			
Constatation des produits à recevoir à la fin de l'année n			
-Débit : 418 « clients, contribuables, redevables, produits à recevoir »			
-Crédit : des comptes 70, 71, 72, 75 (sous comptes concernés)			
Au 01 ^{er} janvier de l'année n+1			
-Débit : des comptes 70, 71, 72, 75 (sous comptes concernés)			
-Crédit : 418 « clients, contribuables, redevables, produits à recevoir »			

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	419
LIBELLE	CLIENTS CREDITEURS
NUMERO DU SOUS COMPTE	4190
LIBELLE	CLIENTS, AVANCES ET ACOMPTES REÇUS
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des avances compensées sur les factures aux clients, par le crédit du compte 411 « Clients ».	du montant des avances reçues des clients, par le débit du compte de disponibilité de la classe 5.
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- facture aux clients ;	- facture d'avance reçue;
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Avances reçues des clients - Débit : compte de disponibilité de la classe 5 - Crédit : 4190 « Clients, avances et acomptes reçus » Avances compensées sur les factures aux clients - Débit : 4190 « Clients, avances et acomptes reçus » - Crédit : 411 « Clients ».	

Le compte 4191 fonctionne suivant les mêmes modalités que le compte 4114.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	4198
LIBELLE	RABAIS, REMISES, RISTOURNES ET AUTRES AVOIRS A ACCORDER
COMMENTAIRES	
A l'étape actuelle de l'exécution des opérations budgétaires des CT, les cas de rabais, remises, ristournes et autres avoirs à accorder sont traités comme en matière d'annulations ou de réductions de titres.	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	421
LIBELLE	PERSONNEL, AVANCES ET ACOMPTE
NUMERO DU SOUS COMPTE	4210
LIBELLE	PERSONNEL, AVANCES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des avances faites au personnel, par le crédit d'un compte de trésorerie de la classe 5.	du montant des remboursements de l'avance accordé au personnel ; par le débit du compte 422 « Personnel, rémunérations dues ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter un solde obligatoirement débiteur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Ordre de paiement	- Titre de paiement.
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT.	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Constatation de l'avance -Débit : 4210 « Personnel, avances » -Crédit : compte de trésorerie de la classe 5. Remboursement de l'avance accordé au personnel -Débit : 422 « personnel, rémunérations dues ». -Crédit : 4210 « Personnel, avances »	

Les subdivisions 4211 et 4212 fonctionnent suivant les mêmes modalités que le sous compte 4210.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	422
LIBELLE	PERSONNEL, REMUNERATIONS DUES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des rémunérations, des indemnités, primes et gratifications versées au personnel, par le crédit des comptes 42 « Rémunération du personnel » (421, 423 ; 424, 425, 427) ; 43 « Organismes sociaux » 447 « Etat, impôts retenus à la source » ; - du montant net des rémunérations, des indemnités, primes et gratifications versées au personnel, par le crédit d'un compte financier correspondant au moyen de paiement.	du montant de la prise en charge des rémunérations brutes, versées au personnel; des indemnités, primes et gratifications ayant un caractère périodique et permanent, par le débit des subdivisions du compte 66 « Charges de personnel ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter un solde obligatoirement créditeur ou nul	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Ordre de paiement	-Titre de paiement
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Prise en charge des rémunérations des personnels et des élus locaux - Débit : 66 « Charges de personnel» - Crédit : 422 « personnel, rémunérations dues» Paiement des salaires du personnel et des élus locaux - Débit : 422 « personnel, rémunérations dues» - Crédit : 42 « Rémunération du personnel » (421, 423; 424, 425, 427) ; 43 « Organismes sociaux» 447 « Etat, impôts retenus à la source » ; - Crédit : compte financier correspondant au moyen de paiement	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	423

LIBELLE	PERSONNEL, OPPOSITIONS, SAISIES
NUMERO DU SOUS COMPTE	4230
LIBELLE	PERSONNEL, OPPOSITIONS
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant de reversement des retenues (oppositions) effectuées sur les rémunérations, les indemnités, primes et gratifications versées au personnel, par le crédit d'un compte financier ou d'un compte de tiers approprié	du montant des oppositions effectuées sur les rémunérations, les indemnités, primes et gratifications versées au personnel, par le débit du compte 422 « personnel, rémunérations dues».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter un solde obligatoirement créditeur ou nul	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Acte d'opposition à paiement	- Acte d'opposition à paiement
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Constatation de la retenue - Débit : 422 « Personnel, rémunérations dues» - Crédit : 4230 « Personnel, oppositions» Reversement de la retenue au bénéficiaire -Débit : 4230 « Personnel, oppositions» -Crédit : Compte financier ou compte de tiers	

Les subdivisions 4231 et 4232 fonctionnent suivant les mêmes modalités que le sous compte 4230.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	424
LIBELLE	PERSONNEL, ŒUVRES SOCIALES INTERNES
NUMERO DU SOUS COMPTE	4240
LIBELLE	ASSISTANCE MEDICALE
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des dépenses d'œuvres sociales internes, par le crédit des subdivisions du compte de trésorerie approprié	- du montant de la prise en charge des dépenses d'œuvres sociales internes, par le débit des subdivisions du compte 666 « Prestations sociales » -du montant des retenues opérées au profit des œuvres sociales internes, par le débit des subdivisions du compte 422 « personnels, rémunérations dues
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter un solde obligatoirement créditeur ou nul	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
-Titre de paiement	-Titre de paiement
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le receveur municipal de Ouagadougou reçoit un titre de paiement pour la prise en charge de la santé des agents au profit de la mutuelle des travailleurs. Comptabilisation Prise en charge des dépenses d'œuvres sociales internes -Débit : 6662 « versement aux œuvres sociales au profit du personnel». -Crédit : 424 « Personnel, œuvres sociales internes» Paiement des dépenses d'œuvres sociales internes -Débit : 424 « Personnel, œuvres sociales internes» -Crédit : 5210 « compte principal au trésor »	

Les subdivisions 4241 et 4248 fonctionnent suivant les mêmes modalités que le sous compte 4240.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	425
LIBELLE	REPRESENTANTS DU PERSONNEL
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des retenues et précomptes effectués ou du montant des contributions versées par la collectivité, par le crédit des comptes de trésorerie.	- du montant des retenues et précomptes effectués par le débit du compte 422 « personnel, rémunérations dues » - du montant des contributions versées par la collectivité, par le débit du compte 669 «Autres dépenses du personnel ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter un solde obligatoirement créditeur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
4250 Délégués du personnel 4251 Syndicats des travailleurs des collectivités 4258 Autres représentants du personnel	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- titre de paiement	- titre de paiement
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
<u>ILLUSTRATION :</u>	
<u>Comptabilisation</u> Prise en charge des dépenses au profit des représentants du personnel : - Débit : 669 «Autres dépenses du personnel ». - Crédit : 425 « représentants du personnel» Montant des précomptes effectués sur la rémunération du personnel - Débit : 422 « personnel, rémunérations dues» - Crédit : 425 « représentants du personnel» Paiement des dépenses au profit des représentants du personnel - Débit : 425 « représentants du personnel » - Crédit : compte financier	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	427
LIBELLE	PERSONNEL, DEPOT
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des remboursements des dépôts du personnel par le crédit d'un compte de trésorerie	du montant des dépôts du personnel fait à la collectivité par le débit d'un compte de trésorerie ou par le débit du compte 422 « personnel, rémunérations dues»
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter un solde obligatoirement créditeur ou nul	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Titre de paiement	- Titre de paiement
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Constitution du dépôt - Débit : 422« personnel, rémunérations dues» ou d'un compte de trésorerie - Crédit : 427 « Personnel, dépôt » Remboursement des dépôts au personnel - Débit : 427 « Personnel, dépôt» - Crédit : compte financier correspondant au moyen de paiement	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	428
LIBELLE	PERSONNEL CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- en fin d'exercice n, du montant des produits à recevoir, par le crédit du compte de la classe 7 approprié	- en fin d'exercice n, du montant des charges à payer, par le débit du compte de la classe 6 approprié
- en début d'exercice n+1, du montant des charges à payer, par le crédit d'un compte de la classe 6 approprié	- en début d'exercice n+1, du montant des produits à recevoir, par le débit d'un compte de la classe 7 approprié
COMMENTAIRES	
Les subdivisions 4280 et 4286 doivent présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul et le 4287 un solde débiteur ou nul. La comptabilisation des charges ou des produits chez le comptable se fait sur la base des titres. Les charges à payer et les produits à recevoir ne pourront être rattachés à l'exercice concerné que si les titres sont émis.	
SUBDIVISIONS	
4280 Dettes provisionnées pour congés à payer 4286 Autres charges à payer 4287 Produits à recevoir	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Titre de paiement	- Titre de paiement
ELEMENTS DE CONTROLE	
- Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Pour les charges En fin d'exercice n - Débit : 661 « traitements et salaires en espèces » - Crédit : 4286 « Autres charges à payer » En début d'exercice n+1 - Débit : 4286 « Autres charges à payer » - Crédit : 661 « traitements et salaires en espèces » Pour les produits En fin d'exercice n - Débit : 4287 « Produits à recevoir »	

- Crédit : compte de produits concernés

En début d'exercice n+1

- Débit : compte de produits concernés

- Crédit : 4287 « Produits à recevoir»

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	431
LIBELLE	SECURITE SOCIALE (CNSS)
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des règlements des cotisations effectuées à la CNSS, par le crédit du compte de la classe 5 approprié	du montant des cotisations pour pension de retraites et des allocations diverses, par le débit : ☐ du compte 422 « Personnel, rémunérations dues » (part salariale) ; ☐ du compte 664 « Cotisations sociales » (part patronale).
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter un solde obligatoirement créditeur ou nul	
SUBDIVISIONS	
4310 Cotisation de retraites des agents de la collectivité 4311 Cotisation patronale de la collectivité pour pension des agents de l'Etat	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Avis de crédit	- état de paie des travailleurs ; - Titre de paiement
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Cotisations sociales sur rémunération du personnel - Débit : 422 « Personnel, rémunérations dues » (part salariale) ; ou - Débit : 664 « Cotisations sociales » (part patronale) - Crédit : 431 « Sécurité sociale » Règlements des cotisations - Débit : 431 « Sécurité sociale » - Crédit : compte de trésorerie	

Le compte 432 et ses subdivisions de même que le compte 439 fonctionnent suivant les mêmes modalités que le compte 431.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	441
LIBELLE	COLLECTIVITES TERRITORIALES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des paiements effectués au titre des transferts aux autres collectivités, par le crédit du compte de la classe 5 approprié -du montant des transferts reçus d'autres collectivités territoriales, par le crédit d'un compte de recettes concerné	- du montant des transferts effectués au profit d'autres collectivités, par le débit du compte 642 « transfert à d'autres collectivités territoriales ». -du montant des transferts reçus d'autres collectivités territoriales, par le débit du compte 4713 « Recettes perçues par anticipation » ou d'un compte de trésorerie.
COMMENTAIRES	
Ce compte peut présenter un solde débiteur, créditeur ou nul	
SUBDIVISIONS	
4410 Région 4411 Commune 4412 Groupement de collectivités territoriales	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- avis d'opération	- avis d'opération - Titre de paiement
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Transferts effectués au profit d'autres collectivités - Débit : 642 « transfert aux autres collectivités territoriales » - Crédit : 441 « Collectivités Territoriales » Paiements effectués au titre des transferts aux autres collectivités - Débit : 441 « Collectivités Territoriales » - Crédit : compte de la classe 5 approprié Transferts reçus d'autres collectivités - Débit : 441 « Collectivités Territoriales » - Crédit : compte de recettes concerné Encaissement des transferts reçus d'autres collectivités - Débit : compte de la classe 5 approprié - Crédit : 441 « Collectivités Territoriales »	

IDENTIFICATION

NUMERO DU COMPTE	442
LIBELLE	ETABLISSEMENTS PUBLICS
FUNCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des paiements effectués au titre des transferts ou subventions au profit des établissements publics, par le crédit du compte de la classe 5 approprié -du montant des transferts reçus des établissements publics, par le crédit d'un compte de recettes concerné	- du montant des transferts ou subventions au profit des établissements publics, par le débit : ☐ du compte 641 « transfert aux établissements publics locaux ou nationaux » ☐ du compte 632 « subventions aux entreprises publiques » - du montant des transferts reçus des établissements publics, par le débit du compte 4713« Recettes perçues par anticipation » ou d'un compte de trésorerie.
COMMENTAIRES	
Ce compte peut présenter un solde débiteur, créditeur ou nul	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- avis d'opération	- avis d'opération ; - Titre de paiement
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Transferts ou subventions au profit des établissements publics, - Débit : 641 « transfert aux établissements publics locaux ou nationaux » - Débit : 632 « subventions aux entreprises publiques » - Crédit : 442 « Etablissements Publics » Paiements effectués au titre des transferts ou subventions au profit des établissements publics, - Débit : 442 « Etablissements Publics » - Crédit : compte de la classe 5 approprié -Crédit : compte de recettes concerné	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	443
LIBELLE	ETAT, IMPOTS ET TAXES DUS
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des impôts et taxes payés par la collectivité, par le crédit du compte de trésorerie approprié - du montant des avances et acomptes versés sur impôts par le crédit du 4491 « Etat, avances et acomptes versés sur impôts » initialement débité	du montant des impôts et taxes dus par le débit du compte de charges approprié
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- avis d'opération ; - déclaration fiscale ; - avis d'imposition	- avis d'opération
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Ecriture de prise en charge du titre de paiement -Débit : compte de charge approprié -Crédit : 443 « Etat, impôts et taxes dus » Ecriture de paiement -Débit : 443 « Etat, impôts et taxes dus » -Crédit : compte de trésorerie approprié »	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	447
LIBELLE	ETAT, IMPOTS RETENUS A LA SOURCE
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des versements des impôts et taxes retenus à la source, par le crédit du compte de la classe 5 approprié	- du montant des impôts et taxes retenus à la source, par le débit du compte 422 « Personnel, rémunérations dues » - du montant des impôts et taxes retenus à la source, par le débit du 401 ou 402
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul	
SUBDIVISIONS	
4470 Impôts sur le revenu 4471 Impôts sur salaires 4472 Contribution nationale 4473 Contribution nationale de solidarité 4479 Autres impôts et contributions	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- avis d'opération ;	- avis d'opération ;
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Impôts et taxes retenus à la source - Débit : 422 « Personnel, rémunérations dues » - Crédit : 447 « Etat, impôts retenus à la Source » Montant des versements des impôts et taxes retenus à la source - Débit : 447 « Etat, impôts retenus à la Source » - Crédit : compte de la classe 5 approprié	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	448
LIBELLE	ETAT, CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- en fin d'exercice n, du montant des produits à recevoir, par le crédit du compte de la classe 7 approprié - en début d'exercice n+1, du montant des charges à payer, par le crédit d'un compte de la classe 6 approprié	- en fin d'exercice n, du montant des charges à payer, par le débit du compte de la classe 6 approprié - en début d'exercice n+1, du montant des produits à recevoir, par le débit d'un compte de la classe 7 approprié
COMMENTAIRES	
La subdivision 4486 doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul et la 4487 un solde débiteur ou nul. La comptabilisation des charges ou des produits chez le comptable se fait sur la base des titres. Les charges à payer et les produits à recevoir ne pourront être rattachés à l'exercice concerné que si les titres sont émis.	
SUBDIVISIONS	
4486 charges à payer 4487 produits à recevoir	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
-Titre de paiement. - Titre de recettes	-Titre de paiement - Titre de recettes
ELEMENTS DE CONTROLE	
. Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Pour les charges à payer En fin d'exercice n - Débit : compte de charge approprié - Crédit : 4486 « Etat, charges à payer » En début d'exercice n+1 - Débit : 4486 « Etat, charges à payer » - Crédit : compte de charge approprié	Pour les produits à recevoir En fin d'exercice n - Débit : 4487 « Etat, produits à recevoir » - Crédit : compte de produits approprié En début d'exercice n+1 - Débit : compte de produits approprié - Crédit : 4487 « Etat, produits à recevoir »

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	449
LIBELLE	ETAT, CREANCES ET DETTES DIVERSES
NUMERO DU SOUS COMPTE	4490
LIBELLE	ETAT, OBLIGATIONS CAUTIONNEES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des obligations cautionnées payé par le crédit d'un compte de trésorerie	-du montant des obligations cautionnées pris en charge par le débit du compte 443 « Etat, impôts et taxes » ;
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Les obligations cautionnées de la collectivité sont des engagements de celle-ci envers l'Etat destinés à payer les impôts et taxes sous la caution d'une banque. Les intérêts sur obligations cautionnées font l'objet d'émission d'un titre de paiement au compte 679	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- ordre de paiement	- obligation cautionnée
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Constatation des obligations cautionnées - Débit : 443 « Etat, impôts et taxes » - Crédit : 4490 « Etat, obligations cautionnées » Paiement - Débit : 4490 « Etat, obligations cautionnées » - Crédit : compte de trésorerie approprié	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	449
LIBELLE	ETAT, CREANCES ET DETTES DIVERSES
NUMERO DU SOUS COMPTE	4491
LIBELLE	ETAT, AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMPOTS
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des avances et acomptes versés sur impôts par le crédit d'un compte de trésorerie	du montant des avances et acomptes versés sur impôts par le débit du compte 443 « Etat, impôts et taxes dus »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit obligatoirement présenter un solde débiteur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- avis d'opération ; - ordre de virement	- titre de paiement
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Versement - Débit : 4491 « Etat, avances et acomptes versés sur impôts » - Crédit : compte de trésorerie approprié Régularisation de l'avance - Débit : 443 : « Etat, impôts et taxes dus » - Crédit : 4491 « Etat, avances et acomptes versés sur impôts »	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	449
LIBELLE	ETAT, CREANCES ET DETTES DIVERSES
NUMERO DU SOUS COMPTE	4492
LIBELLE	ETAT, FONDS DE DOTATION A RECEVOIR
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des prises en charge des dotations, fonds de concours, subventions reçus, par le crédit : ☐ du compte 101 « dotations reçues de l'Etat » ☐ du compte 731 « dotations reçues de l'Etat »	-du montant des fonds des dotations à recevoir de l'Etat, par le débit du compte de trésorerie approprié
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- avis d'opération ; - titre de paiement - ordre de virement	- avis d'opération ; - avis de crédit ; - état de versement.
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Au 15 mars de l'année n, le receveur de la commune de Ziniaré a reçu un titre de recette d'une dotation de 10 000 000 FCFA de l'Etat au titre du domaine de l'éducation. <u>Comptabilisation</u> Au 15 mars (Prise en charge du titre) - Débit : 4492 « Etat, fonds de dotation à recevoir » : 10 000 000 - Crédit : 1012 « Dotation du domaine de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation » : 10 000 000	

Les subdivisions 4493, 4494, 4495 et 4496 fonctionnent suivant les mêmes modalités que la subdivision 4492.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	449

LIBELLE	ETAT, CREANCES ET DETTES DIVERSES
NUMERO DU SOUS COMPTE	4499
LIBELLE	ETAT, FONDS REGLEMENTE PROVISIONNE

FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant du fonds réglementé provisionné payé par le crédit d'un compte approprié de la classe 4.	-du montant du fonds réglementé provisionné pris en charge par le débit du compte 443 « Etat, impôts et taxes » ;

COMMENTAIRES

Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul.

Par dispositions législatives ou réglementaires les pouvoirs publics soumettent les entreprises à une obligation de prélèvement sur leurs bénéfices pour doter un fonds de réserve (fonds réglementé). Les motifs du prélèvement sont en général la participation au budget d'équipement et d'investissement de l'Etat. En contrepartie, l'Etat délivre un certificat d'investissement comptabilisé comme un titre de créances.

Le fonds réglementé provisionné s'assimile à une provision réglementée, laquelle est une provision qui ne répond à la définition d'une provision au sens comptable, mais qui est constituée en application des dispositions fiscales particulières instituées par le code général des impôts.

PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Titre de recettes ;	- Certificat d'investissement - Avis d'imposition

ELEMENTS DE CONTROLE
- Cf : NPJ-CT ; - Etat de développement de solde

ILLUSTRATION

Pour mémoire : La rareté du cas au niveau des collectivités territoriales a milité à la non illustration du compte

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	451
LIBELLE	OPERATIONS AVEC DES ORGANISMES AFRICAINS

FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des paiements effectués par la collectivité au profit des organismes africains, par le crédit du compte de la classe 5 approprié - du montant des dettes constatées des organismes africains envers la collectivité par le crédit des comptes concernés des classes 1 et 7.	- du montant de la dette constatée envers les organismes, par le débit du compte 646 « Transfert aux organisations nationales et internationales » - du montant des sommes dues par les organismes africains à la collectivité par le débit du compte de la classe 5 approprié
COMMENTAIRES	
Les sous comptes 4510, 4511 et 4512 doivent présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul. Le sous compte 4513 doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
4510 Organismes africains fonds de dotation à recevoir 4511 Organismes africains fonds de concours à recevoir 4512 Organismes africains, subventions d'équipement à recevoir 4513 Organismes africains, dépenses	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- avis d'opération ; - ordre de virement - titre de recette	- avis d'opération ; avis de crédit ; - état de versement - titre de paiement.
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Constataction de la dette de la collectivité envers les organismes africains, - Débit : 646 « Transfert aux organisations nationales et internationales » - Crédit : 451 « opérations avec des organismes africains » Paiements effectués par la collectivité au profit des organismes africains - Débit : 451 « opérations avec des organismes africains » - Crédit : compte de la classe 5 approprié Constataction des dettes des organismes africains envers la collectivité - Débit : 451 « opérations avec des organismes africains » - Crédit : comptes concernés des classes 1 et 7 Paiement des sommes dues par les organismes africains à la collectivité - Débit : compte de la classe 5 approprié - Crédit : 451« opérations avec des organismes africains »	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	452
LIBELLE	OPERATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISMES INTERNATIONAUX
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité

- du montant des paiements effectués par la collectivité au profit d'autres organismes internationaux, par le crédit du compte de la classe 5 approprié	- du montant de la dette constatée envers d'autres organismes internationaux, par le débit du compte 646 « Transfert aux organisations nationales et internationales »
- du montant des dettes constatées des autres organismes internationaux envers la collectivité par le crédit des comptes concernés des classes 1 et 7.	-du montant des sommes dues par d'autres organismes internationaux à la collectivité par le débit du compte de la classe 5 approprié
COMMENTAIRES	
Ce compte peut présenter un solde créditeur, débiteur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- ordre de paiement - titre de paiement ; -titre de recettes	- avis d'opération ; -titre de paiement ; - titre de recette
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Constatation de la dette de la collectivité envers d'autres organismes internationaux, - Débit : 646 « Transfert aux organisations nationales et internationales » - Crédit : 452 « opérations avec d'autres organismes internationaux » Paiements effectués par la collectivité au profit d'autres organismes internationaux - Débit : 452 « opérations avec d'autres organismes internationaux » - Crédit : compte de la classe 5 approprié Constatation des dettes d'autres organismes internationaux envers la collectivité - Débit : 452 « opérations avec d'autres organismes internationaux » - Crédit : comptes concernés des classes 1 et 7 Paiement des sommes dues par d'autres organismes internationaux la collectivité - Débit : compte de la classe 5 approprié - Crédit : 452 « opérations avec d'autres organismes internationaux »	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	458
LIBELLE	ORGANISMES INTERNATIONAUX, FONDS DE DOTATION, FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTIONS A RECEVOIR
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
	- du montant des fonds de dotations, des fonds de

- du montant des fonds de dotations, des fonds de concours et subventions à recevoir des organismes internationaux par la collectivité territoriale, par le crédit des comptes concernés des classes 1 et 7.	concours et subventions reçus des organismes internationaux par la collectivité territoriale, par le débit du compte de la classe 5 approprié
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
4581 Organismes internationaux, fonds de dotation à recevoir 4582 Organismes internationaux, fonds de concours à recevoir 4583 Organismes internationaux, subventions à recevoir	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- titre de recette.	- avis d'opération - titre de recette
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Prise en charge du titre - Débit : 458 « Organismes internationaux, fonds de dotation, fonds de concours et subventions à recevoir » - Crédit : comptes concernés des classes 1 et 7 Réception des fonds - Débit : compte de la classe 5 approprié - Crédit : 458 « Organismes internationaux, fonds de dotation, fonds de concours et subventions à recevoir »	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	461
LIBELLE	TIERS DEBITEURS DIVERS
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des prises en charge des recettes dues par les tiers débiteurs divers, par le crédit d'un compte de recettes approprié	- du montant des encaissements reçus des tiers débiteurs divers, par le débit du compte de la classe 5 approprié. - du montant des titres de régularisation des recettes perçues par anticipation, par le débit du compte 4713 « Recettes perçues par anticipation »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit obligatoirement présenter un solde débiteur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- titre de recettes,	- avis d'opération ; - décision de charge ; - états des remboursements effectués par les tiers ; - états des recouvrements des effets rejetés, - titre de recettes ; etc.
ELEMENTS DE CONTROLE	
- procès-verbal de déficit de caisse, - Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Encaissements reçus des tiers débiteurs divers -Débit : compte de la classe 5 approprié. -Crédit : 461 « Tiers débiteurs divers » Titres de régularisation des recettes perçues par anticipation -Débit : 4713 « Recettes perçues par anticipation » - Crédit : 461 « Tiers débiteurs divers » Prises en charge des recettes dues par les tiers débiteurs divers, - Débit : 461 « Tiers débiteurs divers » - Crédit : compte de la classe 7	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	463
LIBELLE	TIERS PRETEURS
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des prises en charges des sommes dues par les tiers prêteurs (contrat ou convention de financement, ...) par le crédit des comptes 16 ou 18	- du montant des encaissements reçus des tiers prêteurs, par le débit du compte de la classe 5 approprié. - du montant des titres de régularisation des recettes reçues par anticipation des tiers prêteurs par le débit du compte 4713 « Recettes perçues par anticipation »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit obligatoirement présenter un solde débiteur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
4630 « Emprunts et dettes auprès des établissements financiers nationaux » 4631 « Emprunts et dettes auprès des établissements financiers internationaux » 4632 « Emprunts et dettes auprès des partenaires techniques et financiers nationaux » 4639 « Emprunts et dettes auprès des partenaires techniques et financiers internationaux »	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Titre de recette	- avis d'opération ; - titre de recette ; etc.
ELEMENTS DE CONTROLE	
- convention de financement, - Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Encaissements reçus des tiers prêteurs - Débit : compte de la classe 5 approprié. - Crédit : 463 « Tiers prêteurs » Titres de régularisation des recettes reçues par anticipation des tiers prêteurs - Débit : 4713 « Recettes perçues par anticipation » - Crédit : 463 « Tiers prêteurs » Prises en charge des recettes dues par les tiers prêteurs, - Débit : 463 « Tiers prêteurs » -Crédit : comptes 16 ou 18 concernés	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	464
LIBELLE	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des remboursements des dépôts et cautionnements par le crédit du compte de la classe 5 approprié	- du montant des dépôts et cautionnements reçus, par le débit du compte de la classe 5 approprié - du montant des dépôts et cautionnements retenus, par le débit du compte 422
COMMENTAIRES	
Ce compte doit obligatoirement présenter un solde créditeur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
4640 « Dépôts de garanties reçus » 4641 « Cautionnements reçus » 4642 « Retenues diverses » 4649 « Autres dépôts et cautionnements reçus »	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Ordre de paiement	- avis d'opération ; - effets de règlements reçus ; etc.
ELEMENTS DE CONTROLE	
- Etat de développement de solde ; - convention de financement ; - Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Réception des dépôts et cautionnements reçus - Débit : compte de la classe 5 approprié ou le compte 422 - Crédit : 464 « dépôts et cautionnements » Remboursements des dépôts et cautionnements - Débit : 464 « dépôts et cautionnements » - Crédit : du compte de la classe 5 approprié	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	466
LIBELLE	TIERS CREDITEURS DIVERS
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des paiements effectués par la collectivité territoriale au profit des tiers créditeurs divers, par le crédit : ☐ du compte de la classe 5 approprié ☐ du compte approprié de la classe 4	- du montant des prises en charge des dépenses effectuées au profit des tiers créditeurs par le débit d'un compte de charge concerné
COMMENTAIRES	
Ce compte doit obligatoirement présenter un solde créditeur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- titre de paiement	- titre de paiement
ELEMENTS DE CONTROLE	
- décision de remboursement ; - ordres de paiement etc.	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Prises en charge des dépenses effectuées au profit des tiers créditeurs - Débit : compte de la classe 6 concerné - Crédit : 466 « tiers créditeurs divers » Paiements effectués par la collectivité territoriale au profit des tiers créditeurs divers - Débit : 466 « tiers créditeurs divers » - Crédit : compte de la classe 5 approprié	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	467
LIBELLE	OPPOSITIONS
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des paiements des retenues au profit des tiers, par le crédit du compte de la classe 5 approprié	- du montant des retenues diverses effectuées pour le compte des tiers, par le débit du compte approprié de la classe 4
COMMENTAIRES	
Ce compte doit obligatoirement présenter un solde créditeur ou nul.	
Il s'agit des oppositions formulées par des tiers sur les paiements autres que les salaires à effectuer par la collectivité au profit d'autres tiers	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- acte d'opposition ; - ordres de paiement.	- acte d'opposition.
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Retenues diverses effectuées pour le compte des tiers - Débit : compte de la classe 4 approprié - Crédit : 467 « oppositions » Paiements des retenues au profit des tiers - Débit : 467 « oppositions » - Crédit : compte de la classe 5 approprié	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	468
LIBELLE	ECARTS DE CONVERSION – ACTIF
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en fin l'exercice, du montant des pertes probables de change, dans le cas de majoration des dettes ou de minoration des créances libellées en devises, par le crédit des subdivisions des comptes de créances ou de dettes concernées.	en début d'exercice, du montant des ajustements sur les pertes probables de change, par le débit des subdivisions des comptes de créances ou de dettes concernées.
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul	
Cette perte doit intervenir dans la formation du résultat par la constatation d'une provision financière pour perte de change.	
SUBDIVISIONS	
4680 « Diminution des créances » 4681 « Augmentation des dettes » 4688 « Différence compensées par couverture de change »	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- dossier d'inventaire.	- dossier d'inventaire.
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le 31 mai de l'année n, une collectivité achète des matières sur le marché international à hauteur de 10 000 000 \$. L'échéance du règlement est fixée au 18 novembre de l'année n+1. Le cours du dollar au jour de l'acquisition est de 475 FCFA. Au 31 décembre de l'année n, la parité dollar/CFA est de 1 \$ pour 500 FCFA. Le jour du règlement, le cours est de 1\$ pour 480 FCFA.	
Comptabilisation ○ Le 31 mai de l'année n - Débit : 6019 « Autres matières, matériels et fournitures », 4 750 000 000 (475*10 000 000) ; - Crédit : 4010 « Fournisseurs, dettes en comptes - Achats de biens ou de prestations de services », 4 750 000 000. ○ Le 31 décembre de l'année n, La perte probable de change : 10 000 000 (500-475) = 250 000 000 - Débit : 4681 « Augmentation des dettes », 250 000 000 ; - Crédit : 4010 « fournisseurs, dettes en comptes-achats de biens ou de prestations de services », 250 000 000.	

○ **Le 1er janvier n + 1**

- débit : 4010 « fournisseurs, dettes en comptes-achats de biens ou de prestations de services », 250 000 000.

- **crédit : 4681 « Augmentation des dettes », 250 000 000**

Cette opération constate ainsi l'augmentation des sorties futures de trésorerie. Elle n'a aucune influence sur les coûts historiques.

○ **Le 18 novembre n+1 : Règlement de la dette**

Détermination de la perte de change [10 000 000 (480-475) = 50 000 000]:

Cas de règlement de la dette sans émission préalable du titre relatif à la perte de change

- débit : 4010 « Fournisseurs, dettes en comptes-achats de biens ou de prestations de services », 4 750 000 000 ;
- débit : 4711 « Dépenses à classer et à régulariser » 50 000 000
- crédit : compte de trésorerie concerné, 4 800 000 000

A la réception du titre émis relatif à la prise en charge, le comptable procède à sa prise en charge comme suit :

- débit : 676 « Pertes de change » 50 000 000
- crédit : 4660 « Tiers créditeurs divers – année courante » 50 000 000

Régularisation

- débit : 4660 « Tiers créditeurs divers – année courante » 50 000 000
- crédit : 4711 « Dépenses à classer et à régulariser » 50 000 000

Cas de règlement de la dette avec émission préalable du titre relatif à la perte de change

Prise en charge du titre

- débit : 676 « Perte de change » 50 000 000
- crédit : 4660 « Tiers créditeurs divers – année courante » 50 000 000

Règlement de la dette totale

- débit : 4010 « Fournisseurs, dettes en comptes-achats de biens ou de prestations de services », 4 750 000 000 ;
- débit : 4660 « Tiers créditeurs divers – année courante » 50 000 000
- crédit : compte de trésorerie concerné, 4 800 000 000

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	469
LIBELLE	ECARTS DE CONVERSION – PASSIF
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des ajustements sur les gains latents de change, par le crédit des subdivisions des comptes de créances ou de dettes concernées.	- à la clôture de l'exercice, du montant des gains latents de change, dans le cas de majoration des créances ou de minoration des dettes libellées en devises, par le débit des subdivisions des comptes de créances ou de dettes concernées.
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul. Ce gain ne doit pas intervenir dans la formation du résultat, mais il vient équilibrer le bilan. Les écarts de conversion concernent les comptes d'emprunts, de prêts, de créances et de dette libellés en monnaie étrangère. Lorsque l'écart correspond à un gain, il est constaté au passif (écart de conversion passif) et lorsqu'il correspond à une perte il est classé à l'actif.	
SUBDIVISIONS	
4690 Augmentation des créances 4691 Diminution des dettes 4698 Différences compensées par couverture de change	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- dossier d'inventaire.	- dossier d'inventaire.
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le 31 mai de l'année n, une collectivité achète des matières sur le marché international à hauteur de 10 000 000 \$. L'échéance du règlement est fixée au 18 novembre de l'année n+1. Le cours du dollar au jour de l'acquisition est de 600 FCFA. Au 31 décembre de l'année n, la parité dollar/CFA est de 1 \$ pour 500 FCFA. Le jour du règlement, le cours est de 1\$ pour 550 FCFA. <u>Comptabilisation</u> ○ Le 31 mai de l'année n - Débit : 6019 « Autres matières, matériels et fournitures », 6 000 000 000(600*10 000 000) ; - Crédit : 4010 « Fournisseurs, dettes en comptes - Achats de biens ou de prestations de services », 6 000 000 000. ○ Le 31 décembre n, Le gain probable de change : $10\,000\,000 (600-500) = 1\,000\,000\,000$ - Débit : 4010 « fournisseurs, dettes en comptes-achats de biens ou de prestations de services », 1 000 000 000.	

- Crédit : 4691 « Diminution des dettes », 1 000 000 000

Cette opération constate ainsi la diminution des dettes latentes. Elle n'a aucune influence sur les coûts historiques.

○ **Le 1er janvier n + 1**

- Débit : 4691 « Diminution des dettes », 1 000 000 000

-Crédit : 4010 « fournisseurs, dettes en comptes-achats de biens ou de prestations de services », 1 000 000 000.

○ **Le 18 novembre n+1 : Règlement de la dette**

Détermination du gain de change [10 000 000 (600-550) = 500 000 000]:

Règlement de la dette

- débit : 4010 « Fournisseurs, dettes en comptes-achats de biens ou de prestations de services », 6 000 000 000 ;
- crédit : compte de trésorerie concerné, 6 000 000 000

Constatation du gain de change

- débit : compte de trésorerie approprié 500 000 000
- crédit : 4713 « Recettes perçues par anticipation » 500 000 000

A la réception du titre émis relatif à la prise en charge, le comptable procède à sa prise en charge comme suit :

- débit : 4610 « Tiers débiteurs divers – année courante » 500 000 000
- crédit : 776 « Gain de change » 500 000 000

Régularisation

- débit : 4713 « Recettes perçues par anticipation » 500 000 000
- crédit : 4610 « Tiers débiteurs divers – année courante » 500 000 000

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	471
LIBELLE	COMPTE D'ATTENTE
NUMERO DU SOUS COMPTE	4710
LIBELLE	RECETTES A CLASSER ET A REGULARISER
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des régularisations des recettes encaissées, par le crédit : ☐ du compte de tiers approprié ☐ du compte de la classe 5 approprié	- du montant des recettes encaissées dont l'imputation définitive ne peut intervenir immédiatement, par le débit du compte la classe 5
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
-Avis d'opération ; - ordres de paiement.	- avis d'opération
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Encaissement de recettes dont l'imputation définitive ne peut intervenir immédiatement - Débit : compte de la classe 5 concerné - Crédit : 4710 « Recettes à classer et à régulariser » Régularisations des recettes encaissées - Débit : 4710 « Recettes à classer et à régulariser » - Crédit : du compte de tiers approprié ou du compte de la classe 5 approprié	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	471
LIBELLE	COMPTE D'ATTENTE
NUMERO DU SOUS COMPTE	4711
LIBELLE	DEPENSES A CLASSER ET A REGULARISER
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des dépenses payées dont l'imputation définitive ne peut pas intervenir immédiatement, par le crédit du compte de la classe 5 approprié	du montant des régularisations des dépenses payées par le débit compte de tiers créditeurs ou compte de la classe 5
COMMENTAIRES	
Ce compte doit obligatoirement présenter un solde débiteur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
-Avis d'opération ; - ordres de paiement.	- titres de paiement (régularisation)
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Paiement des dépenses dont l'imputation définitive ne peut pas intervenir immédiatement - Débit : 4711 « Dépenses à classer et à régulariser » -Crédit : du compte de la classe 5 approprié ou compte de tiers débiteurs Régularisations des dépenses payées à tort -Débit : compte de tiers créditeurs ou compte de la classe 5 -Crédit : 4711 « Dépenses à classer et à régulariser »	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	471
LIBELLE	COMPTE D'ATTENTE
NUMERO DU SOUS COMPTE	4712
LIBELLE	EXCEDENT DE VERSEMENT AREMBOURSER
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des remboursements, des excédents de versement aux créanciers de la collectivité par le crédit du compte de la classe 5 approprié	du montant (montant positif) des excédents de versement, par le crédit du compte des classes 1 et 7 (montant négatif)
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
-Avis d'opération ; - ordres de paiement.	- titre rectificatif (de recette)
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Constatation des excédents de versement -Crédit : comptes des classes 1 et 7 (montant négatif) -Crédit : 4712 « Excédent de versement à rembourser » Remboursement des excédents de versement -Débit : 4712 « Excédent de versement à rembourser » -Crédit : compte de la classe 5 approprié	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	471
LIBELLE	COMPTE D'ATTENTE
NUMERO DU SOUS COMPTE	4713
LIBELLE	RECETTES PERCUES PAR ANTICIPATION
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des recettes encaissées par anticipation, par le crédit du compte de tiers concernés	-du montant des recettes encaissées par anticipation, par le débit : ☐ du compte de la classe 5 approprié ou ☐ du compte de tiers approprié
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
-Avis d'opération ; - ordres de paiement.	- Titres de paiement (régularisation)
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Encaissement des recettes par anticipation - Débit : compte de la classe 5 - Crédit : 4713 « Recettes perçues par anticipation » Régularisation des recettes encaissées par anticipation - Débit : 4713 « Recettes perçues par anticipation » - Crédit : compte de tiers concerné	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	481
LIBELLE	FOURNISSEURS D'INVESTISSEMENT, EFFETS A PAYER
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des effets à payer, par le crédit d'un compte de trésorerie approprié	- du montant à payer au fournisseur d'investissement, par le débit du compte 402
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- effet à payer.	- effet à payer.
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le 1 ^{er} janvier de l'année n, une collectivité achète un terrain pour le compte d'un programme de développement à hauteur de 500 000 000 par la remise d'un effet de commerce.	
<u>Comptabilisation</u> Constatation de la remise de l'effet de commerce : - Débit : 402 « Fournisseurs d'investissement », 500 000 000 ; - Crédit : 481 « fournisseurs d'investissement, effets à payer », 500 000 000. Règlement de l'effet à l'échéance : - Débit : 481 « fournisseurs d'investissement, effets à payer », 500 000 000 ; - Crédit : compte de trésorerie approprié, 500 000 000.	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	482
LIBELLE	DETTES POUR ACQUISITION DE TITRES DE PLACEMENT
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant de la dette, par le crédit d'un compte de la classe 5 approprié	du montant de la dette contractée pour acquisitions de titres de placement, par le débit du compte 50 « titres de placement et valeurs assimilées »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- titre de paiement.	- contrat d'acquisition.
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Constatation de la dette pour acquisition de titres de placement - Débit : 50 « titres de placement et valeurs assimilées » - Crédit : 482 « Dettes pour acquisition de titres de placement » Remboursement de la dette pour acquisition de titres de placement - Débit : 482 « Dettes pour acquisition de titres de placement » - Crédit : compte de la classe 5 approprié	

Le compte 483 « autres dettes HAO » fonctionne suivant les mêmes modalités que le compte 482.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	484
LIBELLE	CREANCES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATION
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant de la créance sur cession d'immobilisation, par le crédit du compte 754 « produits de cession d'immobilisations »	du montant du règlement (par le débiteur) à la collectivité de la créance sur cession d'immobilisation, par le débit du compte de la classe 5 approprié
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
4840 En compte 4841 Effets à recevoir 4848 Factures à établir 4849 Retenues de garantie	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- dossier d'inventaire (écriture de fin d'exercice).	- dossier d'inventaire (écriture de fin d'exercice).
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Constataion de la créance sur cession d'immobilisation, - Débit : 484 « créances sur cession d'immobilisation » - Crédit : compte 754 « produits de cession d'immobilisations Règlement de la créance sur cession d'immobilisation à la collectivité, - Débit : compte de la classe 5 approprié - Crédit : 484 « créances sur cession d'immobilisation »	

Les comptes 485 et 487 fonctionnent suivant les mêmes modalités que le compte 484.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	490
LIBELLE	DEPRECIATION DES COMPTES FOURNISSEURS
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des reprises des dépréciations constatées dès lors que le risque n'existe plus, par le crédit du compte 791 « reprises sur provisions pour dépréciation »	En fin d'exercice n, du montant des dépréciations constatées à la clôture de l'exercice, par le débit du compte 691 « dotations aux provisions pour dépréciation »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Aux termes des dispositions du décret n°2017-0049 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et de délégations de service public, le titulaire d'un marché ne peut recevoir d'avance qu'après avoir constitué une caution auprès d'un établissement bancaire ou de toute autre institution financière agréée par l'Etat. En application de ce texte, le compte 490 censé enregistrer les dépréciations constatées sur les avances faites aux fournisseurs ne sera pas utilisé à l'état actuel.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- dossier d'inventaire (écriture de fin d'exercice) ; - titre de recette	- dossier d'inventaire (écriture de fin d'exercice) ; - titre de paiement
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf. NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Constatation de la provision à la fin de l'année n - Débit : compte 691 « dotations aux provisions pour dépréciation » - Crédit : 490 « dépréciation des comptes fournisseurs » Reprises des dépréciations constatées au début de l'exercice n+1, - Débit : 490 « dépréciation des comptes fournisseurs » - Crédit : 791 « reprises sur provisions pour dépréciation »	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	491
LIBELLE	DEPRECIATION DES COMPTES CLIENTS ET REDEVABLES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des reprises des dépréciations constatées dès lors que le risque n'existe plus, par le crédit du compte 791 « reprises sur provisions pour dépréciation »	En fin d'exercice n , du montant des dépréciations constatées à la clôture de l'exercice, par le débit du compte 691 « dotations aux provisions pour dépréciation »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
4910 Créances litigieuses 4911 Créances douteuses	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- dossier d'inventaire (écriture de fin d'exercice) ; - titre de recette.	- dossier d'inventaire (écriture de fin d'exercice) ; - titre de paiement.
ELEMENTS DE CONTROLE	
- Tableau de dépréciation des comptes clients	
ILLUSTRATION	
<u>Comptabilisation</u> Constatation de la provision pour dépréciations, -Débit : 691 « dotations aux provisions pour dépréciation ». -Crédit : 491 « dépréciation des comptes clients et redevables » Reprises des dépréciations constatées dès lors que le risque n'existe plus, -Débit : 491 « dépréciation des comptes clients et redevables » -Crédit : 791 « reprises sur provisions pour dépréciation »	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	493
LIBELLE	RISQUES PROVISIONNES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant de la reprise des dépréciations constatées, dès lors que le risque n'existe plus, sur les éléments d'actif de la classe 4, par le crédit du compte 759 « Autres recettes exceptionnelles ».	A la clôture de l'exercice n, du montant des dépréciations constatées sur les éléments d'actif de la classe 4, par le débit du compte 659 « Autres charges exceptionnelles ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit obligatoirement présenter un solde créditeur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- dossier d'inventaire (écriture de fin d'exercice) ; - titre de recette.	- dossier d'inventaire (écriture de fin d'exercice) ; - titre de paiement.
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf. NPJ-CT.	
ILLUSTRATION	
Pour mémoire	

CLASSE 5 : COMPTE DE TRESORERIE

Les comptes de la classe 5 enregistrent les opérations de trésorerie.

Ces comptes sont : 501, 502, 509, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 519, 521, 522, 523, 524, 541, 542, 551, 552, 553, 561, 562, 563, 569, 581, 588, 59.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	501
LIBELLE	TITRES DE PLACEMENT A L'INTERIEUR
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant d'acquisition des titres de placement à l'intérieur, par le crédit : ☐ d'un compte de trésorerie ; ☐ du compte 482 « Dettes pour acquisition de titres de placement »	- du montant de la valeur d'acquisition des titres de placement à l'intérieur, par le débit : ☐ d'un compte de trésorerie ; ☐ du compte 485 « créances sur cession de titres de placement » - du montant de la perte sur cession, par le débit du compte 4711 « Dépense à classer et à régulariser ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit obligatoirement présenter un solde débiteur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- relevé des titres en portefeuille ; - ordre d'achat et contrats etc.	- relevé des titres en portefeuille ; - ordre de vente et contrats etc.
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le 30 mai de l'année n, la commune de Tougan acquiert au comptant des titres de placement à l'intérieur d'un montant de 9 000 000.	
<u>Comptabilisation</u> Acquisition -Débit : 501 « titres de placement à l'intérieur » 9 000 000 -Crédit : 5210 « compte principal au Trésor » 9 000 000 Cession avec gain des titres de placement à l'intérieur -Débit : 5210 « compte principal au Trésor » 9 500 000 -Crédit : 501 « titres de placement à l'intérieur » 9 000 000 -Crédit : 4713 « Recettes perçues par anticipation » 500 000 Cession avec perte des titres de placement à l'intérieur Débit : 5210 «compte principal au Trésor » 8 500 000 Débit : 4711 « dépense à classer et à régulariser » 500 000 Crédit : 501 « titres de placement à l'intérieur » 9 000 000	

Les comptes 502 et 509 fonctionnent suivant les mêmes modalités que le compte 501.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	511
LIBELLE	EFFETS A ENCAISSER
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des valeurs reçues, par le crédit du compte 416 « Clients, contribuables, redevables, effets à recevoir en portefeuille »	- du montant des valeurs à encaisser, par le débit du compte 512« effet à l'encaissement »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit obligatoirement présenter un solde débiteur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- relevé des titres en portefeuille	- relevé des titres en portefeuille ; - bordereaux d'envoi à l'encaissement.
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le 22 mars de l'année n, le receveur municipal de Pâ reçoit un billet à ordre d'un montant de 500 000 du client Noaga.	
<u>Comptabilisation</u> - Débit : 511 «effets à encaisser » 500 000 - Crédit : 4160 «Clients, contribuables, redevables, effets à recevoir » 500 000 Remise à l'encaissement - Débit : 512 « effets à l'encaissement » 500 000 - Crédit : 511 « effets à encaisser » 500 000	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	512
LIBELLE	EFFETS A L'ENCAISSEMENT
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des valeurs à encaisser, par le crédit du compte 511 « effets à encaisser »	- du montant des valeurs encaissées ou escomptés, par le débit : ☐ du compte de trésorerie approprié ☐ du compte 4711 « Dépenses à classer et à régulariser » (frais de remise à l'escompte) - du montant des effets rejetés par le débit du compte 513 « Effets rejetés »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit obligatoirement présenter un solde débiteur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- relevé des titres en portefeuille ; - bordereaux de remise etc.	- relevé des titres en portefeuille ; - bordereaux de remise etc.
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT.	
ILLUSTRATION	
Le 22 mars de l'année n, le receveur municipal de Pâ reçoit une lettre de change d'un montant de 500 000 du client Noaga. Le 30 mars, il envoie l'effet à l'encaissement.	
<u>Comptabilisation</u> Envoi à l'encaissement des valeurs - Débit : 512« effets à l'encaissement » 500 000 - Crédit : 511« effets à encaisser » 500 000 Encaissement - Débit : 5220 « banque n°1 » 500 000 - Crédit : 512 « effets à l'encaissement » 500 000 Escompte - Débit : 5220 « banque n°1 » 400 000 - Crédit : 512« effets à l'encaissement » 400 000 Règlement de la charge -Débit : 4711 « Dépenses à classer et à régulariser 100 000 -Crédit : 512« effets à l'encaissement » 100 000	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	513
LIBELLE	EFFETS REJETES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des effets rejetés, par le crédit du compte 512« effets à l'encaissement »	du montant des effets annulés, par le débit d'un compte approprié de la classe 4(compte ayant servi à la prise en charge du titre de recettes, objet de l'effet).
COMMENTAIRES	
Ce compte doit obligatoirement présenter un solde débiteur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- relevé des titres en portefeuille ; - bordereaux de remise.	- relevé des titres en portefeuille ; - bordereaux de remise.
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le 22 mars de l'année n, le receveur municipal de la commune de Pâ reçoit une lettre de change d'un montant de 500 000 du client Noaga. L'effet envoyé à l'encaissement le 30 mars a fait l'objet d'un rejet le 3 avril.	
<u>Comptabilisation</u> Effet rejeté - Débit : 513 « effets rejetés » 500 000 - Crédit : 512 « effets à l'encaissement » 500 000 Annulation de l'effet - Débit : 411 « clients » 500 000 - Crédit : 513 « effets rejetés » 500 000	

Le compte 514 fonctionne suivant les mêmes modalités que le compte 511.

Le compte 515 fonctionne suivant les mêmes modalités que le compte 512.

Le compte 516 fonctionne suivant les mêmes modalités que le compte 513.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	517
LIBELLE	CARTES DE CREDIT A ENCAISSER
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des cartes de crédit à encaisser, par le crédit d'un compte de tiers débiteurs	- du montant des cartes de crédit encaissé par le débit : ☐ d'un compte de trésorerie approprié ☐ du 4711 « dépenses à classer et à régulariser »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit obligatoirement présenter un solde débiteur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- bordereaux de remise	- bordereaux de remise
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le receveur municipal de Komsilga encaisse le 12 mars les loyers de propriétés communales par carte visa d'un montant de 150 000. Le 15 mars, il reçoit un avis de crédit de sa banque,	
<u>Comptabilisation</u> A la réception de la carte Débit : 517 « carte de crédit à encaisser » 150 000 Crédit : 413 « locataires » 150 000 A l'encaissement Débit : 521 « compte au trésor » 150 000 Crédit : 517 « carte de crédit à encaisser » 150 000	

Le compte 519 fonctionne suivant les mêmes modalités que le compte 512.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	521
LIBELLE	COMPTE AU TRESOR
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des encaissements par le crédit des comptes de tiers ou de trésorerie appropriés.	- du montant des décaissements, par le débit des comptes de tiers ou de trésorerie appropriés.
COMMENTAIRES	
Ce compte doit obligatoirement présenter un solde débiteur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
5210 Compte principal au Trésor ; 5211 Compte au Trésor - n°1 ; 5212 Compte au Trésor - n°2 ; 5213 Compte au Trésor - n°3 ; 5214 Compte au Trésor - n°4 ; 5215 Compte au Trésor - n°5 ; 5216 Compte au Trésor - n°6 ; 5217 Compte au Trésor - n°7 ; 5218 Compte au Trésor - n°8 ; 5219 Autres comptes au Trésor.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- relevés bancaires ; avis d'opération ; - titres de recettes ; - ordre d'encaissement	- relevés bancaires ; - ordre de paiement ; - titre de paiement.
ELEMENTS DE CONTROLE	
- Cf : NPJ-CT - états de rapprochement bancaire	
ILLUSTRATION	
Le 2 février de l'année n, le receveur municipal de Yako encaisse un montant de 500 000 au titre de la taxe de résidence. A la même date, il paye le salaire d'un agent à hauteur de 200 000.	
<u>Comptabilisation</u> Encaissement - Débit : 521 « comptes au trésor » 500 000 - Crédit : 4120 « Contribuables et redevables d'impôts et taxes locales, année courante » 500 000 Décaissement - Débit : 422 « personnels, rémunérations dues » 200 000 - Crédit : 521 « comptes au trésor » 200 000	

Les comptes 522, 523 et 524 fonctionnent suivant les mêmes modalités que le compte 521.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	541
LIBELLE	METAUX PRECIEUX
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
de la valeur des métaux précieux reçus, par le crédit : ☐ du compte 464 « Dépôts et cautionnements reçus » ☐ du compte 4713 « Recettes perçues par anticipation »	de la valeur des métaux précieux restitués, par le débit du compte 464 « Dépôts et cautionnements reçus ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit obligatoirement présenter un solde débiteur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
5410 Or ; 5419 Autres métaux précieux	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Acte de dépôt	- Acte de retrait
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le 10 janvier de l'année n, le receveur municipal de Houndé reçoit en dépôt de l'or d'une valeur estimée à 10 000 000. Le 06 juin l'or est restitué.	
<u>Comptabilisation</u> Réception des métaux - Débit : 5410 « or » 10 000 000 - Crédit : 464 « Dépôts et cautionnements reçus » 10 000 000 Restitution des métaux - Débit : 464 « Dépôts et cautionnements reçus » 10 000 000 - Crédit : 5410 « or » 10 000 000	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	542
LIBELLE	INSTRUMENT DE MARCHES A TERME
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des primes et soultes ou équivalent, ou des pertes en cas d'appels de marges, par le crédit du compte de trésorerie approprié	- du montant des gains en cas d'appels de marges, par le débit du compte de trésorerie approprié
COMMENTAIRES	
Ce compte doit obligatoirement présenter un solde débiteur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- relevés bancaires ; - états de rapprochement bancaire.	- relevés bancaires ; - états de rapprochement bancaire.
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le receveur municipal de Ouagadougou encaisse une soulte de 5 000 000, relative à un instrument de marché à terme.	
<u>Comptabilisation</u> - Débit : 542« instrument de marchés à terme »5 000 000 ; - Crédit : 5210 « compte principal au trésor » 5 000 000.	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	551
LIBELLE	AVANCES AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des avances accordées, par le crédit du compte de trésorerie approprié	du montant des remboursements reçus, par le débit du compte de trésorerie approprié.
COMMENTAIRES	
Ce compte doit obligatoirement présenter un solde débiteur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
5510 Avances aux établissements publics locaux n°1 ; 5511 Avances aux établissements publics locaux n°2 ; 5512 Avances aux établissements publics locaux n°3 ; 5513 Avances aux établissements publics locaux n°4 ; 5514 Avances aux établissements publics locaux n°5 ; 5515 Avances aux établissements publics locaux n°6 ; 5516 Avances aux établissements publics locaux n°7 ; 5517 Avances aux établissements publics locaux n°8 ; 5518 Avances aux établissements publics locaux n°9 ; 5519 Avances aux autres établissements publics locaux.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- dossier de l'avance - décision de l'ordonnateur	- avis d'opération - ordre de virement
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
La commune de Bobo accorde une avance de trésorerie à la structure de gestion des infrastructures et équipements marchands d'un montant de 15 000 000 remboursable sur 10 mois. Le taux d'intérêt appliqué est de 1%.	
<u>Comptabilisation</u> Déblocage de l'avance accordée - Débit : 551 « avances aux établissements publics locaux » 15 000 000 - Crédit : 5210 « compte principal au trésor » 15 000 000 Remboursement de l'avance par l'EPL le 1^{er} mois - Débit : 5210 « compte principal au trésor » 1 515 000 - Crédit : 4713 « recettes perçues par anticipation » 15 000 - Crédit : 551 « avances aux établissements publics locaux » 1 500 000	

Les comptes 552 et 553 fonctionnent suivant les mêmes modalités que le compte 551.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	561

LIBELLE	AVANCES DE TRESORERIE REÇUES DE L'ETAT
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des remboursements des avances reçues, par le crédit du compte de trésorerie approprié.	du montant des avances reçues de l'Etat, par le débit du compte de trésorerie approprié.
COMMENTAIRES	
Ce compte doit obligatoirement présenter un solde créditeur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- ordre de paiement	- avis de règlement ; - avis d'opération.
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
La région des Hauts-Bassins a bénéficié d'une avance de 60 000 000 de l'Etat à un taux d'intérêt de 2%.	
<u>Comptabilisation</u> Encaissement des avances - Débit : 5210 « compte principal au trésor » 60 000 000 - Crédit : 561 « avances de trésorerie reçues de l'Etat » 60 000 000 Remboursement des avances - Débit : 561 « avances de trésorerie reçues de l'Etat » 10 000 000 - Débit : 4711 « dépenses à classer et à régulariser » 200 000 - Crédit : 5210 « compte principal au trésor » 10 200 000	

Les comptes 562, 563 et 569 fonctionnent suivant les mêmes modalités que le compte 561.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	581
LIBELLE	REGIES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des approvisionnements, par le crédit du compte de trésorerie approprié.	du montant des dépenses justifiées, par le débit d'un compte de la classe 4 approprié.
COMMENTAIRES	
Ce compte doit obligatoirement présenter un solde débiteur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
5810 Régies n°1 ; 5811 Régies n°2 ; 5812 Régies n°3 ; 5813 Régies n°4 ; 5814 Régies n°5 ; 5815 Régies n°6 ; 5816 Régies n°7 ; 5817 Régies n°8 ; 5818 Régies n°9 ; 5819 Autres régies.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- arrêté de création de la régie ; - acte de nomination du régisseur ; - décision de déblocage ; budget estimatif.	- pièces justificatives des dépenses effectuées sur le précédent déblocage.
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
La commune de Loumbila approvisionne le régisseur d'avances de ladite commune d'un montant de 6 000 000.	
<u>Comptabilisation</u> Approvisionnement - Débit : 581 « régies » 6 000 000 - Crédit : 5210 « compte principal au trésor » 6 000 000 Justification - Débit : 466 « tiers créditeurs divers » 6 000 000 - Crédit : 581 « régies » 6 000 000	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	588
LIBELLE	VIREMENTS INTERNES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des virements internes, par le crédit d'un compte de trésorerie approprié.	du montant des virements internes, par le débit d'un compte de trésorerie approprié.
COMMENTAIRES	
Ce compte doit obligatoirement présenter un solde nul.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
-Ordre de paiement ; -Tout autre document.	- Avis de crédit ; - Tout autre document.
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT.	
ILLUSTRATION	
Le receveur Municipal de Koudougou effectue un virement interne entre deux (02) de ses comptes banques d'un montant de 4 000 000. <u>Comptabilisation</u> - Débit : 588 « Virements internes » 4 000 000 - Crédit : 5210 « compte principal au trésor n°1 » 4 000 000 - Débit : 5213 « compte principal au trésor n°3 » 4 000 000 - Crédit : 588 « Virements internes » 4 000 000	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	59
LIBELLE	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des reprises de provisions, par le crédit du compte 792 « Reprise sur provisions à caractère financier »	du montant des dépréciations des éléments d'actifs de la classe 5 et les pertes probables de nature financière à moins(-) d'un an, par le débit du compte 692 « dotations aux provisions à caractère financier ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit obligatoirement présenter un solde créditeur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Etat des titres.	- Etat des titres.
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le 31 décembre de l'année n, la commune de Ouahigouya prévoit une provision pour risque d'un montant de 500 000 dans le cadre d'une perte probable de valeur de ses actions dans une société anonyme.	
<u>Comptabilisation</u> Constatation de la provision - Débit : 692 « dotations aux provisions à caractère financier » 500 000 - Crédit : 59 « Provisions pour dépréciation des comptes financiers » 500 000 Reprise de la provision - Débit : 59 « Provisions pour dépréciation des comptes financiers 500 000 - Crédit : 792 « Reprise sur provisions à caractère financier » 500 000	

CLASSE 6 : COMPTES DE CHARGES

Les comptes de la classe 6 enregistrent les opérations relatives aux charges des collectivités territoriales.

Ces comptes sont :601, 603, 605 ,606, 609,611, 612, 613, 614, 615, 617, 618, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 629, 631, 632, 633, 639, 641, 642, 643, 645, 646, 647, 648, 649, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 661, 663, 664, 665, 666, 669, 671, 672, 673, 674, 676, 679, 681, 682, 691, 692, 693 et 699.

IDENTIFICATION	
NUMERO DE COMPTE	601
LIBELLE	MATIERES, MATERIELS ET FOURNITURES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en cours d'exercice n, du montant des achats de biens aux fournisseurs, par le crédit du compte 4010 « Fournisseurs – achats de biens ou de prestations de services, année courante ».	enfin d'exercice n, du montant des achats de l'année pour solde, par le débit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'exercice : Si le titre de paiement n'est pas réglé, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. Si le titre de paiement est réglé, l'annulation est constatée par le débit du compte 461 « tiers débiteurs divers » (montant précédé d'un signe positif) contre le débit du compte de charge concerné (montant précédé d'un signe négatif).	
SUBDIVISIONS	
6010 Produits pharmaceutiques ; 6011 Carburant, lubrifiants et combustibles ; 6012 Produits alimentaires ; 6013 Produits et consommables informatiques ; 6014 Produits vestimentaires ; 6015 Produits d'entretien ménager ; 6016 Fournitures de bureau ; 6017 Acquisition petit matériel, outillage et mobilier ; 6019 Autres matières, matériels et fournitures.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Titres de paiement.	
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
La commune de Ouagadougou achète des rames de papier à hauteur de 50 000 000. Après la livraison de la commande, un titre de paiement est émis et transmis au receveur de CT.	
<u>Comptabilisation</u> Ecriture de prise en charge - Débit 6016 : « fournitures de bureau » 50 000 000 ; - Crédit : 4010 : « Fournisseurs – achats de biens ou de prestations de services, année courante » 50 000 000.	

IDENTIFICATION	
NUMERO DE COMPTE	603
LIBELLE	VARIATIONS DES STOCKS DE BIENS

		ACHETES
FONCTIONNEMENT		
est débité		est crédité
- du montant des biens sortis, par le crédit: ☐ du compte 31 « Marchandises » ; ☐ du compte 32 « Matières premières et fournitures liées » ; ☐ du compte 33 « Autres approvisionnements ».		- à chaque entrée en stock, du montant des biens achetés, par le débit: ☐ du compte 31 « Marchandises » ; ☐ du compte 32 « Matières premières et fournitures liées » ; ☐ du compte 33 « Autres approvisionnements »
- du montant des différences constatées en moins en fin d'exercice, après inventaire physique, pour la régularisation du stock des biens achetés, par le crédit des comptes 31, 32, 33.		- du montant des différences constatées en plus en fin d'exercice, après inventaire physique, pour la régularisation du stock des biens achetés, par le débit des comptes 31, 32 et 33.
COMMENTAIRES		
Ce compte peut présenter un solde débiteur, créditeur ou nul.		
SUBDIVISIONS		
Néant		
PIECES JUSTIFICATIVES		
Débit		Crédit
- bon d'enlèvement ; -dossier d'inventaire.		- ordre d'encaissement ; - dossier d'inventaire - bordereau de livraison ; - procès-verbal de réception.
ELEMENTS DE CONTROLE		
Cf : NPJ-CT		
ILLUSTRATION		
La commune de Ouagadougou achète des rames de papier à hauteur de 50 000 000. Après la livraison de la commande, le receveur procède à la mise en stock le 04 avril. Le 20 juin, la commune dote la TRC en rames de papier de 5 000 000. <u>Comptabilisation</u> Le 4 avril : Ecriture d'entrée en stocks - Débit 3321 « Fournitures de bureau », 50 000 000 - Crédit 603 « Variation des stocks de biens achetés », 50 000 000. Le 20 juin : Ecriture de sortie de stocks - Débit : 603 « Variations des stocks de biens achetés », 5 000 000. - Crédit : 3321 « fournitures de bureau », 5 000 000		

Les comptes 605, 606 et 609 ainsi que leurs subdivisions fonctionnent suivant les mêmes modalités que le compte 601.

IDENTIFICATION	
NUMERO DE COMPTE	611
LIBELLE	FRAIS DE TRANSPORT ET DE MISSION
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- en cours d'exercice n, du montant des frais de transport et de mission, par le crédit du compte 4660 «Tiers créditeurs divers, année courante »	- en fin d'exercice n, du montant des frais de transport et de mission de l'année pour solde, par le débit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'exercice Si le titre de paiement n'est pas réglé, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins (-). Si le titre de paiement est réglé, l'annulation est constatée par le débit du compte 461 « tiers débiteurs divers » (montant précédé d'un signe positif) contre le débit du compte de charge concerné (montant précédé d'un signe négatif).	
SUBDIVISIONS	
6110 Frais de transport des élus à l'intérieur ; 6111 Frais de transport des élus à l'extérieur ; 6112 Frais de transport des administratifs à l'intérieur ; 6113 Frais de transport des administratifs à l'extérieur ; 6114 Frais de transport de matériel et de mobilier ; 6115 Frais de mission des administratifs à l'intérieur ; 6116 Frais de mission des administratifs à l'extérieur ; 6119 Autres frais de transport et de mission.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
-titres de paiement.	
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le 30 juin, 5 agents de la commune de Kpéré effectuent une mission de 5 jours à Bobo dont le coût global s'élève à 2700000. A cet effet, un titre de paiement est émis et transmis au receveur de CT. Comptabilisation - Débit : 6115 « Frais de mission des administratifs à l'intérieur », 2 700 000 - Crédit 4660 «Tiers créditeurs divers, année courante », 2 700 000.	

Les comptes 612, 613, 614, 615, 617 et 618 ainsi que leurs subdivisions fonctionnent suivant les mêmes modalités que le compte 611.

IDENTIFICATION

NUMERO DU COMPTE	621
LIBELLE	FRAIS BANCAIRES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- en cours d'exercice n, du montant des frais bancaires, par le crédit du compte 4660 «Tiers créditeurs divers, année courante».	- en fin d'exercice n, du montant des frais bancaires de l'année pour solde, par le débit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'exercice Si le titre de paiement n'est pas réglé, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins.	
Si le titre de paiement est réglé, l'annulation est constatée par le débit du compte 461 « tiers débiteurs divers » (montant précédé d'un signe positif) contre le débit du compte de charge concerné (montant précédé d'un signe négatif).	
SUBDIVISIONS	
6210 Frais de tenue de comptes ; 6211 Frais de transferts bancaires ; 6219 Autres frais bancaires.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- titres de paiement.	
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Au cours du mois de mars, la Commune de Bobo a effectué des transferts hors de la zone UEMOA pour lesquels les documents de transferts reçus de la BCEAO, le 10 mars, font ressortir des frais de 20 000. Le titre de régularisation a été demandé et reçu le 15 mars	
<u>Comptabilisation</u> Le 15 mars : Ecriture de prise en charge - Débit : 621 « Frais bancaires », 20 000 ; - Crédit : 4660 «Tiers créditeurs divers, année courante», 20 000.	

Les comptes 622, 623, 624, 625, 626 et leurs subdivisions ainsi que le compte 629 fonctionnent suivant les mêmes modalités que le compte 621.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	631
LIBELLE	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- en cours d'exercice n, du montant des subventions accordées aux associations par le crédit du compte 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante ».	- en fin d'exercice n, du montant des subventions de l'année pour solde, par le débit du compte 13 « Résultat de l'exercice
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'exercice : Si le titre de paiement n'est pas réglé, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins.	
Si le titre de paiement est réglé, l'annulation est constatée par le débit du compte 461 « tiers débiteurs divers » (montant précédé d'un signe positif) contre le débit du compte de charge concerné (montant précédé d'un signe négatif).	
SUBDIVISIONS	
6310 Subventions aux associations culturelles ; 6311 Subventions aux associations sportives ; 6312 Subventions aux associations de protection de l'environnement ; 6313 Subventions aux associations de protection des droits humains ; 6314 Subventions aux associations de santé et de lutte contre le sida et les infections sexuellement transmissibles ; 6315 Subventions aux associations de promotion de l'éducation ; 6316 Subventions aux associations sociales 6319 Subventions aux autres associations.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- titres de paiement.	
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le 25 avril, la Commune de DEDOUGOU octroie une subvention à ASAMA d'un montant de 500 000.	
<u>Comptabilisation</u> Ecriture de prise en charge - Débit : 6310 « Subventions aux associations culturelles », 500 000 ; - Crédit : 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante », 500 000	

Les comptes 632, 633 et leurs subdivisions ainsi que le compte 639 fonctionnent suivant les mêmes modalités que le compte 631.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	641
LIBELLE	TRANSFERTS AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX OU NATIONAUX
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité

En cours d'exercice n, du montant des transferts, par le crédit du compte 442 « Etablissements publics ».	En fin d'exercice n, du montant des transferts de l'année pour solde, par le débit du compte 13 « Résultat de l'exercice
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'exercice : Si le titre de paiement n'est pas réglé, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. Si le titre de paiement est réglé, l'annulation est constatée par le débit du compte 461 « tiers débiteurs divers » (montant précédé d'un signe positif) contre le débit du compte de charge concerné (montant précédé d'un signe négatif).	
SUBDIVISIONS	
6410 Transferts aux établissements publics locaux ;	
6411 Transferts aux établissements publics nationaux.	
Pièces justificatives	
Débit	Crédit
- Titres de paiements	
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le 25 avril, la commune de Ouagadougou octroie un transfert à l'Agence Municipale des Grands Travaux de 200 000 000. <u>Comptabilisation</u> Ecriture de prise en charge - Débit : 6410 « Transferts aux établissements publiques locaux », 200 000 000 ; - Crédit : 442 « Etablissements publics ».200 000 000	

Les comptes 642 et 643 ainsi que leurs subdivisions fonctionnent suivant les mêmes modalités que le compte 641.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	645
LIBELLE	PRELEVEMENT SUR LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
En cours d'exercice n, du montant des prélèvements, par le crédit du compte 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante ».	En fin d'exercice n, du montant des prélèvements de l'année pour solde, par le débit du compte 13 « Résultat de l'exercice

COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'exercice, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Titres de paiement d'ordre	
ELEMENTS DE CONTROLE	
-CT	
ILLUSTRATION	
La commune de Manga émet un titre de recettes et un titre de paiement (prélèvement)d'un montant de 3 000 000.	
<u>Comptabilisation</u> Prise en charge du titre de paiement -Débit : 645, « Prélèvement sur recettes de fonctionnement » 3 000 000 ; -Crédit : 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante », 3 000 000 Prise en charge du titre de recettes -Débit : 4610 « Tiers débiteurs divers, année courante » 3 000 000 -Crédit : 111 « Excédent de fonctionnement capitalisé » 3 000 000 Régularisation -Débit : 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante », 3 000 000 -Crédit : 4610 « Tiers débiteurs divers, année courante » 3 000 000	

Les comptes 646 et 647 et leurs subdivisions fonctionnent ainsi que le compte 649 suivant les mêmes modalités que le compte 641.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	648
LIBELLE	PENSIONS DE RETRAITES DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en cours d'exercice n, du montant des transferts, par le crédit : ☐ du compte 441 « Collectivités territoriales » ☐ du compte 442« Etablissements publics» ☐ du compte 4660« tiers créditeurs divers, année courante».	en fin d'exercice n, du montant des pensions de retraites du personnel de la collectivité de l'année pour solde, par le débit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».

COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'exercice : Si le titre de paiement n'est pas réglé, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. Si le titre de paiement est réglé, l'annulation est constatée par le débit du compte 461 « tiers débiteurs divers » (montant précédé d'un signe positif) contre le débit du compte de charge concerné (montant précédé d'un signe négatif).	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Titres de paiements	
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le 27 avril, la commune de KOMPIENGA émet un titre de paiement relatif au paiement de la pension de retraite complémentaire d'un agent auprès d'un organisme de prévoyance sociale d'un montant de 200 000. <u>Comptabilisation</u> Ecriture de prise en charge - Débit : 648 « Pensions de retraites du personnel de la collectivité » 200 000 ; - Crédit : 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante » 200 000.	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	651
LIBELLE	ANNULATION OU REDUCTION DE TITRES DE RECETTES SUR EXERCICES ANTERIEURS
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des annulations, des admissions en non valeurs et des décisions et remises gracieuses, par le crédit : ☐ du compte de tiers débiteurs des exercices précédents et antérieurs pour les titres non recouverts, ou ☐ du compte 4712 « Excédent de versement à rembourser » pour les titres déjà recouverts	en fin d'exercice n, du montant des annulations, admissions en non-valeur et des décisions de l'année pour solde, par le débit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».
COMMENTAIRES	

Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Titres de paiement d'ordre	
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Au cours de l'exercice de l'année n, le Receveur municipal de Garango reçoit un mandat d'annulation de 150 000 au titre de la contribution des moyennes entreprises (CME) non recouvrée de l'année n-1. <u>Comptabilisation</u> - Débit : 651 « annulation ou réduction de titres de recettes sur exercices antérieurs», 150 000 ; - Crédit : 4660 «Tiers créditeurs divers, année courante ». 150 000 - Débit : 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante » 150 000 - Crédit : 4121, « Contribuables et redevables d'impôts et taxes locales, année précédente », 150 000	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	652
LIBELLE	CONDAMNATIONS ET TRANSACTIONS
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
du montant des condamnations et transactions, par le crédit du compte 466 « Tiers créditeurs divers ».	en fin d'exercice n, du montant des condamnations et transactions de l'année pour solde, par le débit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'exercice : Si le titre de paiement n'est pas réglé, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. Si le titre de paiement est réglé, l'annulation est constatée par le débit du compte 461 « tiers débiteurs divers » (montant précédé d'un signe positif) contre le débit du compte de charge concerné (montant précédé d'un signe négatif).	
SUBDIVISIONS	
6520 Frais d'actes et de contentieux ; 6521 Amendes et condamnations ; 6522 Frais de transactions ; 6529 Autres frais de condamnations et transactions.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- titre de paiement.	
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf : NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le 30 avril, le tribunal de Grande Instance de Manga prend aux dépens de la commune de Manga une ordonnance de condamnation de 5 000 000. <u>Comptabilisation</u> <u>Prise en charge</u> -Débit 6521, « Amendes et condamnations » 5 000 000 ; -Crédit : 466 « Tiers créditeurs divers » 5 000 000.	

Le compte 653 ainsi que ses subdivisions fonctionnent suivant les mêmes modalités que le compte 651.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	654
LIBELLE	VALEUR COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS CEDEES ET MISES AU REBUT
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant de la valeur comptable nette du bien cédé, par le crédit du compte 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante »	-en fin d'exercice n, du montant des cessions d'immobilisations de l'année pour solde, par le débit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
6540 Valeur comptable des immobilisations incorporelles cédées ; 6541 Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées ; 6542 Valeur comptable des immobilisations financières cédées ; 6543Moins-values sur cessions d'immobilisations; 6544Valeur comptable des immobilisations mises au rebut ; 6549 Autres valeurs comptables des immobilisations cédées et mises au rebut.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- titre de paiement	-
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf. NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le 30 juin de l'année n, la commune de Koudougou cède ses actions dans une société d'économie mixte d'une valeur de 45 000 000.Elle les avait acquises à 50 000 000 la même année. <u>Comptabilisation</u> Sortie : - Débit : 6542 « valeur comptable des immobilisations financières cédées», 50 000 000 ; - Crédit : 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante »50 000 000 - Débit : 4610 « Tiers débiteurs divers, année courante »50 000 000 ; - Crédit : 261 « titres de participation à l'intérieur » 50 000 000 - Débit : 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante »50 000 000 - Crédit : 4610 « Tiers débiteurs divers, année courante » 50 000 000 Cession : - Débit : 4140 « redevables, créances sur cession d'actifs, année courante», 45 000 000 ; - Crédit : 7542 « produits de cession d'immobilisation financière » 45 000 000 - Débit : 522 « banques primaires » 45 000 000 - Crédit : 4140 « redevables, créances sur cession d'actifs, année courante» 45 000 000 ;	

Constatation de la moins-value

- Débit : 4610 « Tiers débiteurs divers, année courante » 5 000 000
- Crédit : 7543 « Différences négative de réalisation sur cession d'immobilisations » 5 000 000

- Débit : 112 « différences sur réalisation de biens meubles et immeubles » 5 000 000
- Crédit : 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante » 5 000 000

- Débit : 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante » 5 000 000
- Crédit : 4610 « Tiers débiteurs divers, année courante » 5 000 000

Les comptes 655, 656 et 657 ainsi que leurs subdivisions fonctionnent suivant les mêmes modalités que le compte 654.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	658
LIBELLE	RECTIFICATION SUR EXERCICES CLOS
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des rectifications sur exercice clos au niveau de la section d'investissement par le crédit : ☐ du compte de dépense imputé à tort en matière de dépense imputée à tort ; ou ☐ du compte de recette approprié en matière de recette imputée à tort - du montant des rectifications sur exercice clos de la recette d'investissement imputée à tort dans le fonctionnement par le crédit du compte 4610 « Tiers débiteurs divers, année courante » - du montant des rectifications sur exercice clos de la dépense de fonctionnement imputée à tort dans l'investissement par le crédit du compte 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante »	en fin d'exercice n, du montant des rectifications sur exercice clos de l'année, par le débit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- titre de paiement	
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf. NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
La comptabilisation d'une dépense de 15 000 000 de la commune de Koudougou s'est révélée erronée après la clôture de l'exercice. Imputée à tort au 211 au lieu du 2330. Comptabilisation Emission du titre de paiement - Débit : 658 « Rectifications sur exercice clos » 15 000 000 - Crédit : 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante » 15 000 000 - Débit : 4610 « Tiers débiteurs divers, année courante » 15 000 000 ; - Crédit 211 « Frais de recherches et de développement » 15 000 000 - Débit : 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante » 15 000 000 - Crédit : 4610 « Tiers débiteurs divers, année courante » 15 000 000 Emission de titre de recettes	

- Débit : 2330 « Bâtiments administratifs à usage scolaire » 15 000 000
- Crédit : 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante » 15 000 000

- Débit : 4610 « Tiers débiteurs divers, année courante » 15 000 000 ;
- Crédit 758« Rectifications sur exercice clos » 15 000 000

- Débit : 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante » 15 000 000
- Crédit : 4610 « Tiers débiteurs divers, année courante » 15 000 000

Le comptes 659 ainsi que ses subdivisions fonctionnent suivant les mêmes modalités que le compte 654.

Le compte 6590 « Déficit de fonctionnement reporté » enregistre le report du déficit de fonctionnement du compte administratif de l'année n-1 dans le premier budget rectificatif de l'année n. Ce report ne fait pas l'objet d'émission de titre de paiement mais figure en colonne titres émis du compte administratif de l'année n. Ce compte n'est pas mouvementé dans la comptabilité du receveur des collectivités territoriales.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	661
LIBELLE	TRAITEMENTS ET SALAIRES EN ESPECES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en cours d'exercice, du montant des salaires et traitements bruts indiciaires ayant un caractère périodique et permanent, à payer au personnel par le crédit du compte 422 « Personnel, rémunérations dues »	en fin d'exercice, du montant de la masse salariale annuelle constatée, par le débit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'exercice : Si le titre de paiement n'est pas réglé, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. Si le titre de paiement est réglé, l'annulation est constatée par le débit du compte 461 « tiers débiteurs divers » (montant précédé d'un signe positif) contre le débit du compte de charge concerné (montant précédé d'un signe négatif).	
SUBDIVISIONS	
6610 Traitement et salaires du personnel permanent ; 6611 Mesures nouvelles du personnel permanent ; 6612 Traitement et salaires du personnel contractuel ; 6613 Mesures nouvelles du personnel contractuel.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Titres de paiement.	
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf. NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le 25 février, le Receveur municipal de la Commune de Banfora reçoit un titre de paiement d'un montant de 2 500 000 au titre des traitements et salaires. Comptabilisation Prise en charge - Débit : 6610 « Traitement et salaires du personnel permanent » 2 500 000 - Crédit : 422 « Personnel, rémunérations dues » 2 500 000	

Le compte 663 ainsi que ses subdivisions fonctionnent suivant les mêmes modalités que le compte 661.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	664
LIBELLE	COTISATIONS SOCIALES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en cours d'exercice, du montant des cotisations sociales à payer aux organismes sociaux par le crédit du compte 43 «organismes sociaux»	en fin d'exercice, du montant des cotisations sociales, par le débit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'exercice : Si le titre de paiement n'est pas réglé, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. Si le titre de paiement est réglé, l'annulation est constatée par le débit du compte 461 « tiers débiteurs divers » (montant précédé d'un signe positif) contre le débit du compte de charge concerné (montant précédé d'un signe négatif).	
SUBDIVISIONS	
6640 Cotisations patronales CARFO 6641 Cotisations patronales CNSS 6642 Cotisations patronales /Compte pension des agents communaux au Trésor 6649 Autres cotisations sociales	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Titres de paiement.	
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf. NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le 25 février, le Receveur municipal de la Commune de Banfora reçoit un titre de paiement d'un montant de 2 500 000 au titre des cotisations sociales au profit de la CARFO. <u>Comptabilisation</u> Prise en charge - Débit : 6640 « Cotisations patronales CARFO» 2 500 000 - Crédit : 4321 « Cotisation patronale de la collectivité pour pension des agents» 2 500 000	

Le compte 665 fonctionne suivant les mêmes modalités que le compte 661.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	666
LIBELLE	PRESTATIONS SOCIALES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en cours d'exercice, du montant des prestations sociales à payer à titre principal aux organismes sociaux par le crédit du compte 424 «Personnel, œuvres sociales internes»	en fin d'exercice, du montant des cotisations sociales, par le débit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'exercice : Si le titre de paiement n'est pas réglé, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. Si le titre de paiement est réglé, l'annulation est constatée par le débit du compte 461 « tiers débiteurs divers » (montant précédé d'un signe positif) contre le débit du compte de charge concerné (montant précédé d'un signe négatif).	
SUBDIVISIONS	
6660 Assistance médicale au personnel 6661 Allocations familiales dues au personnel 6662 Versements aux œuvres sociales au profit du personnel 6663 Frais de transport et d'inhumation 6669 Autres prestations sociales	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Titres de paiement.	
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf. NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le 25 février, le Receveur municipal de la Commune de Dano reçoit un titre de paiement d'un montant de 7 500 000 au titre de l'assurance santé des agents. <u>Comptabilisation</u> Prise en charge - Débit : 6660 « Assistance médicale au personnel» 7 500 000 - Crédit : 4240 « Assistance médicale» 7 500 000	

Le compte 669 fonctionne suivant les mêmes modalités que les autres sous comptes du compte 66.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	671
LIBELLE	INTERETS ET FRAIS FINANCIERS SUR LA DETTE
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en cours d'exercice, du montant des intérêts et frais payés, par le crédit du compte 463 « Tiers prêteurs ».	en fin d'exercice, du montant des intérêts et frais payés au titre de l'année pour solde, par le débit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'exercice : Si le titre de paiement n'est pas réglé, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. Si le titre de paiement est réglé, l'annulation est constatée par le débit du compte 461 « tiers débiteurs divers » (montant précédé d'un signe positif) contre le débit du compte de charge concerné (montant précédé d'un signe négatif).	
SUBDIVISIONS	
6710 Intérêts des emprunts 6711 Intérêts des avances 6712 Intérêts de retard 6713 Frais financiers sur la dette 6719 Autres intérêts et frais financiers sur la dette	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- titre de paiement.	
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le 18 mai, intervient le paiement de la 1^{ère} échéance d'un emprunt contracté auprès de la BOA et dont les intérêts et frais financiers s'élèvent à 6 000 000. <u>Comptabilisation</u> Prise en charge - Débit : 6710, « Intérêts des emprunts », 6 000 000 - Crédit 4630, « Emprunts et dettes auprès des établissements financiers nationaux », 6 000 000.	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	672

LIBELLE	PERTES SUR CESSION DE TITRES DE PLACEMENT
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en cours d'exercice, du montant des pertes sur cession de titres de placement, par le crédit du compte 466 « Tiers créditeurs divers ».	en fin d'exercice du montant des pertes sur cession de titres de placement au titre de l'année pour solde, par le débit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'exercice : Si le titre de paiement n'est pas réglé, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. Si le titre de paiement est réglé, l'annulation est constatée par le débit du compte 461 « tiers débiteurs divers » (montant précédé d'un signe positif) contre le débit du compte de charge concerné (montant précédé d'un signe négatif).	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- titre de paiement.	
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le 30 juin de l'année n, la commune de Bondoukuy cède ses actions dans une société d'économie mixte d'une valeur de 45 000 000. Elle les avait acquises à 50 000 000. <u>Comptabilisation</u> Constatation de la moins-value - Débit : 672 « Pertes sur cession des titres de placement » 5 000 000 - Crédit : 466 « Tiers créditeurs divers » 5 000 000	

Les comptes 673, 674 et 675 fonctionnent suivant les mêmes modalités.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	679
LIBELLE	AUTRES INTERETS ET FRAIS FINANCIERS
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en cours d'exercice, du montant des autres intérêts et frais financiers par le crédit : ☐ du compte 466 « Tiers créditeurs divers ». ☐ du compte 463 « Tiers prêteurs ».	en fin d'exercice du montant des autres intérêts et frais financiers au titre de l'année pour solde, par le débit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'exercice : Si le titre de paiement n'est pas réglé, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. Si le titre de paiement est réglé, l'annulation est constatée par le débit du compte 461 « tiers débiteurs divers » (montant précédé d'un signe positif) contre le débit du compte de charge concerné (montant précédé d'un signe négatif).	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- titre de paiement.	
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Pour Mémoire	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	681
LIBELLE	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en fin d'exercice, du montant des annuités d'amortissement, par le crédit du compte 281 « Amortissements des immobilisations incorporelles ».	en fin d'exercice, du montant des annuités des amortissements au titre de l'année pour solde, par le débit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
6810 Dotations aux amortissements des frais de recherches et de développement ; 6811 Dotations aux amortissements des brevets, licences, concessions et droits ; 6812 Dotations aux amortissements des logiciels ; 6813 Dotations aux amortissements des marques ; 6814 Dotations aux amortissements du droit au bail ; 6815 Dotations aux amortissements des autres droits et valeurs incorporelles ; 6819 Dotations aux amortissements des autres immobilisations incorporelles.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Tableau d'amortissement	
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf. NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Au 31 décembre de l'année, le tableau des amortissements des logiciels de la Région du Centre fait ressortir des annuités de 17 500 000. <u>Comptabilisation</u> - Débit 6812, « dotations aux amortissements des logiciels» 17 500 000 - Crédit 2812 « Amortissements des logiciels» 17 500 000.	

Le compte 682 fonctionne suivant les mêmes modalités que le compte 681.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	691
LIBELLE	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en fin d'exercice, du montant des provisions de l'année, par le crédit : ☐ du compte 29 « Provisions pour dépréciation » ☐ du compte 49 « dépréciation et risques provisionnés » ☐ du compte 38 « provisions pour dépréciation des stocks »	au début de l'exercice n+1, du montant total des provisions calculées au titre de l'année, par le débit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- titre de paiement.	-
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf. NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le 1er janvier de l'année, la commune de Bobo achète un terrain d'une valeur de 50 000 000. Le 31 décembre de l'année, la valeur du terrain est évaluée à 45 000 000. <u>Comptabilisation</u> Calcul de la provision (50 000 000-45 000 000) = 5 000 000 FCA : - Débit : 691 « Dotations aux provisions pour dépréciation », 5 000 000 ; - Crédit : 292 « Provisions pour dépréciation des terrains », 5 000 000.	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	692
LIBELLE	DOTATIONS AUX PROVISIONS A CARACTERE FINANCIER
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en fin d'exercice, du montant des provisions de l'année, par le crédit : ☐ du compte 19 « Provisions pour risques et charges »	en fin d'exercice n, du montant total des provisions calculées au titre de l'année, par le débit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- titre de paiement.	-
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf. NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le 1er janvier de l'année, la commune de Bobo achète 10 000 actions cotées en bourse d'une valeur nominale de 50 000000, soit 5 000f par action. Le 31 décembre de l'année, les informations du marché boursier font ressortir une baisse de la valeur de l'action à 4 500f. <u>Comptabilisation</u> Calcul de la provision $(5000-4500) * 10\ 000 = 5\ 000\ 000$ FCA : - Débit : 692 « Dotations aux provisions à caractère financier », 5 000 000 ; - Crédit : 19 « Provisions pour risques et charges » 5 000 000.	

Les comptes 693 et 699 fonctionnent suivant les mêmes modalités que le compte 691.

CLASSE 7 : COMPTES DE PRODUITS

Les comptes de la classe 7 enregistrent les opérations relatives aux produits des collectivités territoriales.

Ces comptes sont : 701, 702, 703, 709, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 719, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 731, 732, 733, 734, 735, 739, 741, 742, 743, 749, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 771, 772, 773, 774, 776, 777, 779, 781, 782, 789, 791, 792.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	701
LIBELLE	VENTES DE PRODUITS
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en fin d'exercice, du montant des ventes de l'année, par le crédit du compte 13 «Résultat de l'exercice ».	en cours d'exercice, du montant des ventes de produits aux clients, par le débit du compte 411 « Clients ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'année : - Si la recette n'est pas recouvrée, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. - Si le titre de recette est recouvré, l'annulation est constatée par le crédit du compte 4712 « excédents de versement à rembourser» (montant précédé d'un signe positif) contre le crédit du compte de recettes concerné (montant précédé d'un signe négatif). Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 658 et 758.	
SUBDIVISIONS	
7010 vente de fumier et autres déchets ; 7011 vente de vaccins et de livrets de vaccination ; 7012 vente d'eau ; 7013 vente de bois et autres combustibles ; 7014 vente de dossiers d'appel d'offres ; 7015 vente d'animaux mis en fourrière ; 7016 vente de produits de jardins ; 7017 vente de livrets et cartes de familles ; 7019 autres ventes de produits.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
	- titres de recettes
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf. NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le 27 juillet, la Commune de Logobou vend du fumier pour un montant de 250 000 Comptabilisation -Débit : 4110 « Clients, vente de produits et prestations diverses, année courante » 250 000 -Crédit : 7010 « Vente de fumier et autres déchets » 250 000	

Le compte 702 et ses subdivisions fonctionnent suivant les mêmes modalités que le compte 701.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	703
LIBELLE	VARIATIONS DE STOCKS DE PRODUITS
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en fin d'exercice, du montant du stock de produits, par le crédit du compte 13 « Résultat de l'exercice » si le solde est débiteur. -du montant des produits sortis, par le crédit : ☐ du compte 34 « Produits et services en cours ». ☐ du compte 35 « Produits finis ». - du montant des différences constatées en moins en fin d'exercice, après inventaire physique, pour la régularisation du stock des produits, par le crédit : ☐ du compte 34 « Produits et services en cours ». ☐ du compte 35 « Produits finis ».	- en cours d'exercice, du montant des produits entrés en stocks, par le débit : ☐ du compte 34 « Produits et services en cours ». ☐ du compte 35 « Produits finis ». -du montant des différences constatées en plus en fin d'exercice, après inventaire physique, pour la régularisation du stock des produits, par le débit : ☐ du compte 34 « Produits et services en cours ». ☐ du compte 35 « Produits finis ». - en fin d'exercice, du montant du stock de produits, par le débit du compte 13 « Résultat de l'exercice » si le solde est créditeur.
COMMENTAIRES	
Ce compte peut présenter un solde débiteur, créditeur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
	- titres de recettes
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf. NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le 29 juillet, la Commune de Bartiebougou met en stock des produits A d'un montant de 2 500 000 <u>Comptabilisation</u> -Débit : 351« Produits finis A » 2 500 000 -Crédit : 703« Variation de stocks de produits » 2 500 000	

Le compte 709 fonctionne suivant les mêmes modalités que le compte 701.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	711
LIBELLE	IMPOTS DIRECTS LOCAUX
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en fin d'exercice, du montant des impôts directs locaux au titre de l'année, par le crédit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».	en cours d'exercice, du montant des impôts directs locaux, par le débit du compte 412 «Redevables, impôts et taxes ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'année : - Si la recette n'est pas recouvrée, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. - Si le titre de recette est recouvré, l'annulation est constatée par le crédit du compte 4712 « excédents de versement à rembourser» (montant précédé d'un signe positif) contre le crédit du compte de recettes concerné (montant précédé d'un signe négatif). Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 658 et 758.	
SUBDIVISIONS	
7110 Contribution des patentes ; 7111 Taxe de résidence ; 7112 Taxe foncière des sociétés ; 7113 Taxe sur les armes ; 7114 Taxe de voirie ; 7115 Contribution des licences des débits de boisson ; 7116 Contribution foncière ; 7117 Taxe sur les véhicules à moteur ; 7119 Autres impôts directs locaux.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
	- titres de recette
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf. NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le 28 juillet, le receveur municipal de Pissila prend en charge un titre de recette relatif à la taxe de résidence d'un montant de 1 500 000. Le 31 juillet, il encaisse ledit titre. Le 02 août, il reçoit un titre de réduction d'un montant de 500 000 du titre de recette ci-dessus mentionné pour mauvaise liquidation. Le 03 août, il restitue le trop-perçu aux redevables. Comptabilisation Le 28 juillet : écriture de prise en charge	

-Débit : 4120 « Contribuables et redevables d'impôts et taxes locales, année courante » 1 500 000
-Crédit : **7111 « Taxe de résidence »1 500 000**

Le 31 juillet : écriture d'encaissement

-Débit : 5210 « Compte principal au Trésor » 1 500 000

-Crédit : 4120 « Contribuables et redevables d'impôts et taxes locales, année courante ». 1 500 000

Le 02 août : écriture de réduction

-Crédit : **7111 « Taxe de résidence » - 500 000**

-Crédit : 4712 « Excédent de versement à rembourser » 500 000 ;

Le 03 août : écriture de restitution

- Débit : 4712 « Excédent de versement à rembourser »500 000 ;

-Crédit : 5210 « Compte principal au Trésor » 500 000

Les comptes 712, 713, 714, 715, 716, 719, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728 et 729 ainsi que leurs subdivisions fonctionnent suivant les mêmes modalités que le compte 711. Il en est de même des comptes 7213, 7214, 7215, 7216 et 7217.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	721
LIBELLE	REVENU DU DOMAINE
NUMERO DU COMPTE	7210
LIBELLE	LOCATION DES PROPRIETES DOMANIALES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en fin d'exercice, du montant des loyers des propriétés domaniales au titre de l'année, par le crédit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».	en cours d'exercice, du montant des loyers des propriétés domaniales, par le débit du compte 413 « Locataires ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'année : - Si la recette n'est pas recouvrée, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. - Si le titre de recette est recouvré, l'annulation est constatée par le crédit du compte 4712 « excédents de versement à rembourser » (montant précédé d'un signe positif) contre le crédit du compte de recettes concerné (montant précédé d'un signe négatif). Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 658 et 758.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
	- titres de recette
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf. NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le 28 juillet, le receveur municipal de la commune de Kayao reçoit un titre relatif à la location d'un espace vert d'un montant de 25 000. Comptabilisation -Débit : 413 « Locataires » 25 000 -Crédit : 7210 « Location des propriétés domaniales » 25 000	

Les comptes 7211, 7212 et 7218 fonctionnent suivant les mêmes modalités que le compte 7210.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	731
LIBELLE	DOTATIONS REÇUES DE L'ETAT
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- en fin d'exercice, du montant des dotations reçues au titre de l'année, par le crédit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».	- en cours d'exercice du montant des dotations reçus, par le débit du compte 4492 « Etat, fonds de dotation à recevoir »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'année : - Si la recette n'est pas recouvrée, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. - Si le titre de recette est recouvré, l'annulation est constatée par le crédit du compte 4712 « excédents de versement à rembourser » (montant précédé d'un signe positif) contre le crédit du compte de recettes concerné (montant précédé d'un signe négatif). Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 658 et 758.	
SUBDIVISIONS	
7310 Dotation globale de fonctionnement ; 7311 Dotation du domaine de la santé et de l'hygiène ; 7312 Dotation du domaine de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation ; 7313 Dotation du domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'électricité ; 7314 Dotation du domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles ; 7315 Dotation du domaine de la culture, des sports et des loisirs ; 7316 Dotation du domaine de l'aménagement du territoire, de la gestion du domaine du foncier et l'aménagement urbain ; 7317 Dotation du domaine des marchés, abattoirs et foires ; 7318 Dotation du domaine de la protection civile, de l'assistance et des secours ; 7319 Autres dotations reçues de l'Etat.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
	- titres de recette
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf. NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le 15 juin, la commune de Kindi a reçu une dotation globale de fonctionnement d'un montant de 3 500 000. Comptabilisation - Débit : 4492 « Etat, fonds de dotation à recevoir » - Crédit : 7310 « Dotation globale de fonctionnement »	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	732

LIBELLE		TRANSFERTS REÇUS D'AUTRES COLLECTIVITES TERRITORIALES	
FONCTIONNEMENT			
est débité		est crédité	
- en fin d'exercice, du montant des Transferts reçus au titre de l'année, par le crédit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».		- en cours d'exercice du montant des transferts reçus, par le débit du compte 441« Collectivités territoriales »	
COMMENTAIRES			
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul.			
Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'année : - Si la recette n'est pas recouvrée, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. - Si le titre de recette est recouvré, l'annulation est constatée par le crédit du compte 4712 « excédents de versement à rembourser» (montant précédé d'un signe positif) contre le crédit du compte de recettes concerné (montant précédé d'un signe négatif).			
Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 658 et 758.			
SUBDIVISIONS			
7320 transferts reçus des régions ; 7321 transferts reçus des communes ; 7322 transferts reçus des groupements de collectivités territoriales.			
PIECES JUSTIFICATIVES			
Débit		Crédit	
		- titres de recette	
ELEMENTS DE CONTROLE			
Cf. NPJ-CT			
ILLUSTRATION			
Le receveur régional reçoit un titre de recettes relatif à un transfert de 5 000 000 de la commune de Bobo-Dioulasso au profit de la Région des Hauts-Bassins.			
<u>Comptabilisation</u> - Débit : 441« Collectivités territoriales » 5 000 000 - Crédit : 7321 « Transferts reçus des communes » 5 000 000			

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	733
LIBELLE	TRANSFERTS REÇUS DES BUDGETS ANNEXES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en fin d'exercice, du montant des Transferts reçus au titre de l'année, par le crédit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».	en cours d'exercice, du montant des transferts reçus, par le débit du compte 461 « Tiers débiteurs divers »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'année : - Si la recette n'est pas recouvrée, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. - Si le titre de recette est recouvré, l'annulation est constatée par le crédit du compte 4712 « excédents de versement à rembourser » (montant précédé d'un signe positif) contre le crédit du compte de recettes concerné (montant précédé d'un signe négatif). Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 658 et 758.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
	- titres de recette
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf. NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le receveur municipal de Dori reçoit un titre de recette relatif au transfert de l'excédent d'un montant de 6 000 000 à l'issue de l'exécution du budget annexe lotissement vers le budget de la commune. Comptabilisation - Débit : 461 « Tiers débiteurs divers » 6 000 000 - Crédit : 733 « transferts reçus des budgets annexes » 6 000 000	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	734
LIBELLE	TRANSFERTS REÇUS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX ET NATIONAUX
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en fin d'exercice, du montant des Transferts reçus des Etablissements Publics au titre de l'année, par le crédit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».	en cours d'exercice, du montant des transferts reçus des Etablissements Publics, par le débit du compte 442 « Etablissements publics »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'année : - Si la recette n'est pas recouvrée, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. - Si le titre de recette est recouvré, l'annulation est constatée par le crédit du compte 4712 « excédents de versement à rembourser» (montant précédé d'un signe positif) contre le crédit du compte de recettes concerné (montant précédé d'un signe négatif). Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 658 et 758.	
SUBDIVISIONS	
7340 Transferts reçus des établissements publics locaux ; 7341 Transferts reçus des établissements publics nationaux.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
	- titres de recette
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf. NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
La commune de Ouagadougou reçoit un transfert d'un montant de 1 200 000 de l'Agence Municipale des Grands Travaux. Comptabilisation - Débit : 442 « Etablissements publics » 1200 000 - Crédit : 7340 « transferts reçus des Etablissements Publics Locaux » 1 200 000	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	735
LIBELLE	SUBVENTIONS
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en fin d'exercice, du montant des subventions au titre de l'année, par le crédit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».	en cours d'exercice du montant des subventions, par le débit de l'un des comptes ci-après : ☐ compte 4494 « Etat, subventions d'exploitation à recevoir » ☐ compte 4496 « Etat, subventions d'équilibre à recevoir »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'année : - Si la recette n'est pas recouvrée, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. - Si le titre de recette est recouvré, l'annulation est constatée par le crédit du compte 4712 « excédents de versement à rembourser » (montant précédé d'un signe positif) contre le crédit du compte de recettes concerné (montant précédé d'un signe négatif). Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 658 et 758.	
SUBDIVISIONS	
7350 Subvention n° 1 ; 7351 Subvention n° 2 ; 7352 Subvention n° 3 ; 7353 Subvention n° 4 ; 7354 Subvention n° 5 ; 7355 Subvention n° 6 ; 7356 Subvention n° 7 ; 7357 Subvention n° 8 ; 7358 Subvention n° 9 ; 7359 Autres subventions.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
	-titres de recettes
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf. NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
La commune de Partiaga reçoit de l'Etat une subvention d'exploitation de 15 000 000. Comptabilisation - Débit : 4494 « Etat, subventions d'exploitation à recevoir » 15 000 000 - Crédit : 735 « Subventions » 15 000 000	

Le compte 739 fonctionne suivant les mêmes modalités que les autres subdivisions du compte 73.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	741

LIBELLE		DONS PROGRAMMES ET LEGS INTERIEURS	
FONCTIONNEMENT			
est débité		est crédité	
en fin d'exercice, du montant des dons programmes et legs intérieurs au titre de l'année, par le crédit du compte 13 «Résultat de l'exercice ».		en cours d'exercice, du montant des dons programmes et legs intérieurs, par le débit des comptes ci-dessous selon le donateur : ☐ compte 441« Collectivités territoriales » ☐ compte 442 « Etablissements publics » ☐ compte 461 « Tiers débiteurs divers »	
COMMENTAIRES			
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul.			
Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'année : - Si la recette n'est pas recouvrée, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. - Si le titre de recette est recouvré, l'annulation est constatée par le crédit du compte 4712 « excédents de versement à rembourser» (montant précédé d'un signe positif) contre le crédit du compte de recettes concerné (montant précédé d'un signe négatif).			
Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 658 et 758.			
SUBDIVISIONS			
7410 Dons programmes n°1 ; 7411 Dons programmes n°2 ; 7412 Dons programmes n°3 ; 7413 Dons programmes n°4 ; 7414 Dons programmes n°5 ; 7415 Dons programmes n°6 ; 7416 Dons programmes n°7 ; 7417 Dons programmes n°8 ; 7418 Dons programmes n°9 ; 7419 Autres dons programmes.			
PIECES JUSTIFICATIVES			
Débit		Crédit	
		-titres de recette	
ELEMENTS DE CONTROLE			
Cf. NPJ-CT			
ILLUSTRATION			
La commune de Falangountou a bénéficié d'un don programme d'un montant de 45 000 000 pour financer le programme « emplois jeunes » de la part de l'Etat.			
Comptabilisation			
- Débit : 461 « Tiers débiteurs divers » 45 000 000			
- Crédit : 741 « dons programmes et legs intérieurs » 45 000 000			

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	742
LIBELLE	DONS PROGRAMMES ET LEGS EXTERIEURS
FONCTIONNEMENT	

est débité		est crédité	
- en fin d'exercice, du montant des dons programmes et legs extérieurs au titre de l'année, par le crédit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».		- en cours d'exercice, du montant des dons programmes et legs extérieurs, par le débit: ☐ du compte 452 « Opérations avec d'autres organismes internationaux » ☐ du compte 461 « Tiers débiteurs divers »	
COMMENTAIRES			
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul.			
Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'année :			
- Si la recette n'est pas recouvrée, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins.			
- Si le titre de recette est recouvré, l'annulation est constatée par le crédit du compte 4712 « excédents de versement à rembourser » (montant précédé d'un signe positif) contre le crédit du compte de recettes concerné (montant précédé d'un signe négatif).			
Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 658 et 758.			
SUBDIVISIONS			
7420	Dons programmes n°1 ;		
7421	Dons programmes n°2 ;		
7422	Dons programmes n°3 ;		
7423	Dons programmes n°4 ;		
7424	Dons programmes n°5 ;		
7425	Dons programmes n°6 ;		
7426	Dons programmes n°7 ;		
7427	Dons programmes n°8 ;		
7428	Dons programmes n°9 ;		
7429	Autres dons programmes.		
PIECES JUSTIFICATIVES			
Débit		Crédit	
		-titres de recette	
ELEMENTS DE CONTROLE			
Cf. NPJ-CT			
ILLUSTRATION			
La commune de Banfora obtient un don auprès de l'association internationale des municipalités d'un montant de 10 000 000.			
<u>Comptabilisation</u>			
- Débit : 452 « Opérations avec d'autres organismes internationaux » 10 000 000			
- Crédit : 742 « Dons programmes et legs extérieurs » 10 000 000			

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	743
LIBELLE	FONDS DE CONCOURS
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en fin d'exercice, du montant des fonds de concours au titre de l'année, par le crédit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».	en cours d'exercice, du montant des fonds de concours en espèce ou en nature, par le débit: ☐ du compte 4495 « Etat, fonds de concours à recevoir » ☐ du compte 4511 « Organismes africains fonds de concours à recevoir » ☐ du compte 4581 « Organismes internationaux, fonds de concours à recevoir » ☐ du compte 461 « Tiers débiteurs divers »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'année : - Si la recette n'est pas recouvrée, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. - Si le titre de recette est recouvré, l'annulation est constatée par le crédit du compte 4712 « excédents de versement à rembourser» (montant précédé d'un signe positif) contre le crédit du compte de recettes concerné (montant précédé d'un signe négatif). Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 658 et 758.	
SUBDIVISIONS	
7430 Fonds de concours n°1 ; 7431 Fonds de concours n°2 ; 7432 Fonds de concours n°3 ; 7433 Fonds de concours n°4 ; 7434 Fonds de concours n°5 ; 7435 Fonds de concours n°6 ; 7436 Fonds de concours n°7 ; 7437 Fonds de concours n°8 ; 7438 Fonds de concours n°9 ; 7439 Autres fonds de concours.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
	-titres de recette
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf. NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
La commune de Houndé bénéficie d'un financement d'un montant de 16 000 000 de la part du fonds pour l'environnement mondial pour lutter contre la régression et la dégradation des sols. Comptabilisation - Débit : 4581 « Organismes internationaux, fonds de concours à recevoir » 16 000 000 - Crédit : 743 « Fonds de concours ». 16 000 000	

Le compte 749 fonctionne suivant les mêmes modalités que les autres sous comptes du compte 74.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	751

LIBELLE	REMISES, ANNULATIONS, REDUCTION DE MANDATS OU MANDATS ATTEINTS DE DECHEANCE
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- en fin d'exercice, du montant des remises, annulations, réductions de mandats atteints de déchéance au titre de l'année, par le crédit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».	- en cours d'exercice, du montant des remises, annulations, réductions de mandats atteints de déchéance si le titre de paiement n'est pas réglé, par le débit d'un compte de tiers créanciers des exercices précédents et antérieurs (restes à payer) - du montant négatif des remises, annulations, réductions de mandats atteints de déchéance si le titre de paiement est réglé, par le débit du compte 461 « Tiers débiteurs divers »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
7510 Remises de dettes ; 7511 Annulation de dettes ; 7512 Réduction ou annulation de mandats ; 7513 Mandats atteints de déchéance ; 7519 Autres remises, annulations, réduction de mandats ou mandats atteints de déchéance.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
	- titres de recette - titres d'annulation
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
La commune de Imasgho a émis un titre de recettes en annulation d'un titre de paiement de l'exercice précédent portant paiement des loyers d'un montant de 100 000.	
<u>Comptabilisation</u>	
- Débit : 4011 « Fournisseurs – achats de biens ou de prestations de services, année précédente » 100 000 - Crédit : 751 « Remises, annulations, réductions de mandats ou mandats atteints de déchéance » 100 000	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	752
LIBELLE	VENTES AUX ENCHERES PUBLIQUES DES ELEMENTS DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en fin d'exercice, du montant des ventes aux enchères publiques des éléments du patrimoine mobilier de la collectivité territoriale au titre de l'année, par le crédit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».	en cours d'exercice, du montant des ventes aux enchères publiques des éléments du patrimoine mobilier de la collectivité territoriale, par le débit du compte 4140 « Redevables, créances sur cession d'actif, année courante »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'année : - Si la recette n'est pas recouvrée, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. - Si le titre de recette est recouvré, l'annulation est constatée par le crédit du compte 4712 « excédents de versement à rembourser» (montant précédé d'un signe positif) contre le crédit du compte de recettes concerné (montant précédé d'un signe négatif). Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 658 et 758.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
	- titres de recette
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
La commune de Manga a effectué des ventes aux enchères des ordinateurs portables pour un montant de 2 000 000. Comptabilisation - Débit : 4140 « Redevables, créances sur cession d'actif, année courante » 2 000 000 - Crédit : 752 « Vente aux enchères publiques des éléments du patrimoine de la collectivité territoriale » 2 000 000	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	753
LIBELLE	RESTITUTIONS A LA COLLECTIVITE DES SOMMES INDUMENT PAYEES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en fin d'exercice, du montant des restitutions à la collectivité des sommes indument payées au titre de l'année, par le crédit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».	en cours d'exercice, du montant des restitutions à la collectivité des sommes indument payées, par le débit : ☐ compte 422 « Rémunération du personnel » ☐ compte 401 « Fournisseurs, dettes en comptes » ☐ compte 402 « Fournisseurs d'investissement » ☐ compte 461 « Tiers débiteurs divers »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'année : - Si la recette n'est pas recouvrée, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. - Si le titre de recette est recouvré, l'annulation est constatée par le crédit du compte 4712 « excédents de versement à rembourser» (montant précédé d'un signe positif) contre le crédit du compte de recettes concerné (montant précédé d'un signe négatif). Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 658 et 758.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
	- titres de recette
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf .NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
La commune de Bama émet un titre de recette pour la restitution de sommes indument payées au personnel d'un montant de 50 000. <u>Comptabilisation</u> Prise en charge du titre - Débit : 461« Tiers débiteurs divers» 50 000 - Crédit : 753« Restitution de sommes indument payées» 50 000 Remboursement par précompte sur salaire - Débit : 4230 « Personnel, oppositions » 50 000 - crédit : 461 « Tiers débiteurs divers» 50 000	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	754
LIBELLE	PRODUITS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en fin d'exercice, du montant des produits de cession d'immobilisations au titre de l'année, par le crédit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».	en cours d'exercice, du montant des produits de cession d'immobilisations, par le débit du compte 4140 « Redevables, créances sur cessions d'actif, année courantes »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'année : - Si la recette n'est pas recouvrée, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. - Si le titre de recette est recouvré, l'annulation est constatée par le crédit du compte 4712 « excédents de versement à rembourser» (montant précédé d'un signe positif) contre le crédit du compte de recettes concerné (montant précédé d'un signe négatif). Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 658 et 758.	
SUBDIVISIONS	
7540 Produits de cession d'immobilisations incorporelles ; 7541 Produits de cession d'immobilisations corporelles ; 7542 Produits de cession d'immobilisations financières ; 7543 Plus-values sur cession d'immobilisations ; 7549 Autres produits de cession d'immobilisations.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
	- titres de recette
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf. NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le 30 juin de l'année n, la commune de Koudougou cède un terrain nu à une société d'économie mixte à une valeur de 45 000 000. Elle l'avait acquise à 40 000 000 la même année. Comptabilisation Cession : - Débit : 4140 « Redevables, créances sur cession d'actifs, année courante», 45 000 000 ; - Crédit : 7541 « Produits de cession d'immobilisation corporelles » 45 000 000 Encaissement - Débit : 522 « banques primaires » 45 000 000 - Crédit : 4140 « redevables, créances sur cession d'actifs, année courante» 45 000 000 ;	

- Sortie du bien du patrimoine

Prise en charge du titre de paiement

- Débit : 6541 « **Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées** » 40 000 000
- Crédit : 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante » 40 000 000

Pris en charge du titre de recettes

- Débit : 4610 « Tiers débiteurs divers, année courante » 40 000 000
- Crédit : 211 « Terrains » 40 000 000 ;

Régularisation

- Débit : 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante » 40 000 000
- Crédit : 4610 « Tiers débiteurs divers, année courante » 40 000 000

Constatation de la plus-value

Prise en charge du titre de paiement (Transfert de la plus-value en investissement)

- Débit : 6543 « Différences de réalisation sur cession d'immobilisations » 5 000 000
- Crédit : 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante » 5 000 000

Prise en charge du titre de recettes

- Débit : 4610 « Tiers débiteurs divers, année courante » 5 000 000
- Crédit : 112 « différences sur réalisation de biens meubles et immeubles » 5 000 000

Régularisation

- Débit : 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante » 5 000 000
- Crédit : 4610 « Tiers débiteurs divers, année courante » 5 000 000

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	755
LIBELLE	REDEVANCES DES SERVICES CONCEDES OU AFFERMES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en fin d'exercice, du montant des redevances des services concédés ou affermés au titre de l'année, par le crédit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».	en cours d'exercice, du montant des redevances des services concédés ou affermés, par le débit du compte 461 « Tiers débiteurs divers »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'année : - Si la recette n'est pas recouvrée, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. - Si le titre de recette est recouvré, l'annulation est constatée par le crédit du compte 4712 « excédents de versement à rembourser » (montant précédé d'un signe positif) contre le crédit du compte de recettes concerné (montant précédé d'un signe négatif). Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 658 et 758.	
SUBDIVISIONS	
7550 Redevances des services concédés ou affermés 1 ; 7551 Redevances des services concédés ou affermés 2 ; 7552 Redevances des services concédés ou affermés 3 ; 7553 Redevances des services concédés ou affermés 4 ; 7554 Redevances des services concédés ou affermés 5 ; 7555 Redevances des services concédés ou affermés 6 ; 7556 Redevances des services concédés ou affermés 7 ; 7557 Redevances des services concédés ou affermés 8 ; 7558 Redevances des services concédés ou affermés 9 ; 7559 Autres redevances des services concédés ou affermés.	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
	- titres de recette
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf. NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
La commune de Bourzanga a concédé la gestion du jardin du maire pour une redevance de 150 000. Comptabilisation - Débit : 461 « Tiers débiteurs divers » 150 000 - Crédit : 755 « Redevances des services concédés ou affermés » 150 000	

Les comptes 756 et 757 ainsi que leurs subdivisions fonctionnent suivant les mêmes modalités que le compte 755.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	758

LIBELLE		RECTIFICATION SUR EXERCICE CLOS	
FONCTIONNEMENT			
est débité		est crédité	
en fin de l'exercice, du montant des rectifications sur exercice clos au titre de l'année, par le crédit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».		- en cours d'exercice, du montant des rectifications sur exercice clos au niveau de la section d'investissement, par le débit : ☐ du compte de recette approprié en matière de recette imputée à tort; ou ☐ du compte de dépense approprié en matière de dépense imputée à tort -du montant des rectifications sur exercice clos de la dépense d'investissement imputée à tort dans le fonctionnement par le crédit du compte 4610 « Tiers débiteurs divers, année courante » -du montant des rectifications sur exercice clos de la recette de fonctionnement imputée à tort dans l'investissement par le crédit du compte 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante »	
COMMENTAIRES			
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul.			
SUBDIVISIONS			
Néant			
PIECES JUSTIFICATIVES			
Débit		Crédit	
		- titres de recette - titres de paiement	
ELEMENTS DE CONTROLE			
Cf NPJ-CT			
ILLUSTRATION			
Un loyer de boutique d'un montant de 300 000 a été imputé à tort dans le compte 164. L'erreur a été décelée après la clôture de l'exercice.			
Comptabilisation			
- Débit : 164 « Dépôts et cautionnements » 300 000 - Crédit : 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante » 300 000 - Débit : 4610 « Tiers débiteurs divers, année courante » 300 000 ; - Crédit : 758« Rectifications sur exercice clos » 300 000			
Régularisation			
- Débit : 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante » 300 000 - Crédit : 4610 « Tiers débiteurs divers, année courante » 300 000 ;			

Le compte 7590 « Excédent de fonctionnement reporté » enregistre le report d'une partie du résultat de fonctionnement du compte administratif de l'année n-1 non affecté à l'investissement dans le premier budget rectificatif de l'année n. Ce report ne fait pas l'objet d'émission de titre de recettes mais figure en colonne titres émis du compte administratif de l'année n. Ce compte n'est pas mouvementé dans la comptabilité du receveur des collectivités territoriales.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	7591
LIBELLE	PENALITES DE RETARD
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en fin d'exercice, du montant des pénalités de retard au titre de l'année, par le crédit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».	en cours d'exercice, du montant des pénalités de retard par le débit du compte 4150 « Redevables, créances liées aux amendes et aux pénalités, année courante »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'année : - Si la recette n'est pas recouvrée, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. - Si le titre de recette est recouvré, l'annulation est constatée par le crédit du compte 4712 « excédents de versement à rembourser » (montant précédé d'un signe positif) contre le crédit du compte de recettes concerné (montant précédé d'un signe négatif). Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 658 et 758.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
	- titres de recettes
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
La construction d'une école à trois classes d'un montant de 20 000 000 dans la commune de Mangodara a été exécutée hors délai entraînant une pénalité de retard d'un montant de 1 500 000. <u>Comptabilisation</u> Prise en charge du mandat - Débit : 2330 « Bâtiments administratifs à usage scolaire » 20 000 000 - Crédit : 4020 « Fournisseurs d'investissement » 20 000 000 Paiement - Débit : 4020 « Fournisseurs d'investissement » 20 000 000 - Crédit : 521 « compte au Trésor » 20 000 000 Constatation de la pénalité de retard - Débit : 521 « compte au Trésor » 1 500 000	

- Crédit : 4023 «Fournisseurs d'investissement – pénalités de retard » 1 500 000

Reversement de la pénalité de retard

- Débit : 4023 «Fournisseurs d'investissement – pénalités de retard » 1 500 000

- Crédit : 4713 « Recettes perçues par anticipation » 1 500 000

Prise en charge du titre de recettes de régularisation

- Débit : 4150 « Redevables, créances liées aux amendes et pénalités » 1 500 000

- **Crédit : 7591 « Pénalités de retard » 1 500 000**

Régularisation

- Débit : 4713 « Recettes perçues par anticipation » 1 500 000

- Crédit : 4150 «Redevables, créances liées aux amendes et pénalités » 1 500 000

Le compte 7592 «Reliquat des ressources affectées » enregistre le report des ressources affectées non exécutées contenues dans le résultat de fonctionnement du compte administratif de l'année n-1 non affecté à l'investissement dans le premier budget rectificatif de l'année n. Ce report ne fait pas l'objet d'émission de titre de recettes mais figure en colonne titres émis du compte administratif de l'année n. Ce compte n'est pas mouvementé dans la comptabilité du receveur des collectivités territoriales.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	7593
LIBELLE	REVERSEMENT DE RELIQUAT SUR ORDONNANCES/ MANDATS PAYES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en fin d'exercice, du montant des reversements de reliquat sur ordonnances/mandats payés au titre de l'année, par le crédit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».	en cours d'exercice, du montant des reversements de reliquat sur ordonnances/mandats payés par le débit du compte 461 « Tiers débiteurs divers »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'année : - Si la recette n'est pas recouvrée, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. - Si le titre de recette est recouvré, l'annulation est constatée par le crédit du compte 4712 « excédents de versement à rembourser» (montant précédé d'un signe positif) contre le crédit du compte de recettes concerné (montant précédé d'un signe négatif). Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 658 et 758.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
	- titres de recette
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le receveur régional de la Boucle du Mouhoun reçoit un titre de régularisation du reversement du reliquat de frais de session d'un montant de 50 000. Comptabilisation Prise en charge du titre de régularisation - Débit : 461 « Tiers débiteurs divers » 50 000 - Crédit : 7593 « Reversements de reliquat sur ordonnance/mandats payés » 50 000 Régularisation - Débit : 4713 « Recettes perçues par anticipation » 50 000 - Crédit : 461 « Tiers débiteurs divers » 50 000	

Le compte 7594 fonctionne suivant les mêmes modalités que le compte 7591.

Le compte 7599 fonctionne suivant les mêmes modalités que le compte 7593.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	771
LIBELLE	INTERETS SUR LES DEPOTS A TERME
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en fin d'exercice, du montant des intérêts sur les dépôts à terme au titre de l'année, par le crédit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».	en cours d'exercice, du montant des intérêts sur les dépôts à terme par le débit du compte 461 « Tiers débiteurs divers »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'année : - Si la recette n'est pas recouvrée, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. - Si le titre de recette est recouvré, l'annulation est constatée par le crédit du compte 4712 « excédents de versement à rembourser» (montant précédé d'un signe positif) contre le crédit du compte de recettes concerné (montant précédé d'un signe négatif). Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 658 et 758.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
	- titres de recettes
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf. NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le receveur municipal de la commune de Ouagadougou reçoit un titre de recettes d'un montant de 400 000 en régularisation d'une recette d'intérêts de dépôt à terme. Comptabilisation - Débit : 461 « Tiers débiteurs divers » 400 000 -Crédit : 771 « intérêts sur les dépôts à terme » 400 000	

Les comptes 772, 773, 774,776 et 779 fonctionnent suivant les mêmes modalités que le compte 771.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	781
LIBELLE	TRANSFERT DE CHARGES COURANTES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en fin d'exercice, du montant des transferts de charges courantes au titre de l'année, par le crédit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».	en cours d'exercice, du montant des transferts de charges courantes, par le débit du compte 461 « Tiers débiteurs divers »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'année, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 658 et 758.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
	- titres de recettes
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf. NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
La commune de Koudougou émet les titres (recettes et paiements) correspondants d'un montant de 4 000 000 pour intégrer dans son patrimoine la clôture d'une école réalisée en régie. Comptabilisation Prise en charge du titre de paiement - Débit : 2330 « Bâtiments administratifs à usage scolaire » 4 000 000 - Crédit : 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante » 4 000 000 Prise en charge du titre de recettes - Débit : 4610 « Tiers débiteurs divers, année courante » 4 000 000 - Crédit : 781 « transfert de charges courantes » 4 000 000 Régularisation - Débit : 4660 « Tiers créditeurs divers, année courante » 4 000 000 - Crédit : 4610 « Tiers débiteurs divers, année courante » 4 000 000	

Les comptes 782 et 789 fonctionnent suivant les mêmes modalités que le compte 781.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	791
LIBELLE	REPRISE SUR PROVISION POUR DEPRECIATION
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
en fin d'exercice, du montant des reprises sur provision pour dépréciation au titre de l'année, par le crédit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».	en cours d'exercice, du montant des reprises sur provision pour dépréciation par le débit : ☐ du compte 29 « Provisions pour dépréciation » ☐ du compte 49 « dépréciation et risques provisionnés » ☐ du compte 38 « provisions pour dépréciation des stocks »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul. Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'année, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins. Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 658 et 758.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
	- titres de recettes
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf. NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le 31 décembre de l'année n, suite à une crise économique, des informations concordantes présagent d'une baisse probable de la valeur d'un brevet détenu par la région du centre dans la société X. Le montant de la dépréciation est estimé à 5 000 000. En début d'année n+1, elle a procédé à une reprise de ladite provision. Comptabilisation Constatation de la provision - Débit : 691 « dotation aux provisions pour dépréciation » 5 000 000 -Crédit : 291 « provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles » 5 000 000 Reprise de la provision - Débit : 291 « provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles » 5 000 000 691 - Crédit : 791 « Reprise sur provisions pour dépréciation »	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	792

LIBELLE		REPRISE SUR PROVISION A CARACTERE FINANCIER	
FONCTIONNEMENT			
est débité		est crédité	
- en fin d'exercice, du montant des reprises sur provision à caractère financier au titre de l'année, par le crédit du compte 13 « Résultat de l'exercice ».		- en cours d'exercice, du montant des reprises sur provision à caractère financier par le débit du compte 19 «provisions pour risques et charges »	
COMMENTAIRES			
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul.			
Pour les cas d'annulation ou de réduction en cours d'année, passer l'opération initiale en précédant le montant d'un signe moins.			
Pour les autres cas d'annulation ou de réduction, se référer au fonctionnement des comptes 658 et 758.			
SUBDIVISIONS			
Néant			
PIECES JUSTIFICATIVES			
Débit		Crédit	
		- titres de recettes	
ELEMENTS DE CONTROLE			
Cf. NPJ-CT			
ILLUSTRATION			
Le 1er janvier de l'année, la commune de Bobo achète 10 000 actions cotées en bourse d'une valeur nominale de 50 000000, soit 5 000f par action. Le 31 décembre de l'année, les informations du marché boursier font ressortir une baisse de la valeur de l'action à 4 500f.			
Comptabilisation			
Constatation de la provision			
Calcul de la provision (5000-4500) *10 000)= 5 000 000 FCA :			
- Débit : 692 « Dotations aux provisions à caractère financier », 5 000 000 ;			
- Crédit : 19 « Provisions pour risques et charges »5 000 000.			
Reprise de la provision			
- Débit : 19 « Provisions pour risques et charges »5 000 000.			
- Crédit : 792 « Reprise sur provision à caractère financier », 5 000 000 ;			

CLASSE 8 : ENGAGEMENTS HORS BILAN ET COMPTES NON BUDGETAIRES

Les comptes de la classe 8 enregistrent les engagements hors bilan et les opérations non budgétaires.

Ces comptes sont : 801, 805, 811, 815, 851, 852, 853.

Les engagements hors bilan (comptes 801, 805, 811 et 815) constituent des droits et des obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance future du patrimoine d'une entreprise.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	801
LIBELLE	ENGAGEMENTS OBTENUS PAR LA COLLECTIVITE TERRITORIALE
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
au fur et à mesure, du montant effectivement mobilisé, par le crédit du compte 811 « Contrepartie des engagements obtenus par la collectivité ».	du montant des engagements signés et mis en vigueur au titre des emprunts et dons obtenus par la collectivité, des partenaires au développement, par le débit du compte 811 « Contrepartie des engagements obtenus par la collectivité ».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul à la fin des opérations de mobilisation des emprunts. La comptabilisation des engagements permet d’avoir à inscrire au bilan de la collectivité le montant effectivement mobilisé au titre des emprunts et des dons. Ce qui conforte la sincérité de la situation financière de la collectivité.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- avis d’opérations	- conventions d’emprunt ou de don.
ELEMENTS DE CONTROLE	
Cf. NPJ-CT	
ILLUSTRATION	
Le 30 avril, la commune de Ouagadougou obtient un don d’une institution internationale de 2 000 000 000 payable en quatre tranches de 500 000 000. Le 06 juin, intervient le versement de la 1^{ère} tranche. <u>Comptabilisation</u> Le 30 avril : - Débit 811 « Contrepartie des engagements obtenus par la collectivité territoriale»2000 000000 - Crédit 801« Engagements obtenus par la collectivité territoriale» 2 000 000 000 Le 06 juin : - Débit 801 « Engagements obtenus par la collectivité territoriale» 500 000 000 - Crédit 811 « Contrepartie des engagements obtenus par la collectivité territoriale» 500 000 000. NB : Lors de la réception de la 1^{ère} tranche, intervient la comptabilisation de l’emprunt conformément à la fiche des subdivisions du compte 16	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	805

LIBELLE		ENGAGEMENTS ACCORDES PAR LA COLLECTIVITE TERRITORIALE	
FONCTIONNEMENT			
est débité		est crédité	
du montant des engagements donnés par la collectivité territoriale à des tiers, par le crédit du compte 815 « Contrepartie des engagements accordés par la collectivité territoriale».		au fur et à mesure, du montant effectivement décaissé par la collectivité territoriale, par le débit du compte 815 « Contrepartie des engagements accordés par la collectivité territoriale».	
COMMENTAIRES			
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.			
SUBDIVISIONS			
Néant			
PIECES JUSTIFICATIVES			
Débit		Crédit	
- conventions de prêt ou de don		- avis d’opérations	
ELEMENTS DE CONTROLE			
Cf. NPJ-CT			
ILLUSTRATION			
Le 2 février, la commune de Garango accorde un don d’une valeur de 7 000 000 à une organisation non gouvernementale. Le 17 juillet, cette somme est virée dans les comptes de l’intéressée:			
<u>Comptabilisation</u>			
<u>Le 02 février</u>			
- Débit : 805 « Engagements accordés par la collectivité territoriale» 7 000 000 ;			
- Crédit 815 « Contrepartie des engagements accordés par la collectivité territoriale» 7 000 000			
 <u>Le 17 juillet :</u>			
- Débit 815 « Contrepartie des engagements accordés par la collectivité territoriale» 7 000 000 ;			
- Crédit 805 « Engagements accordés par la collectivité territoriale» 7 000 000.			

Le compte 815 fonctionne en sens inverse du compte 805.

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	851
LIBELLE	COMPTE DE POSITION : VALEURS EN PORTEFEUILLES
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des valeurs inactives mises en portefeuilles par la collectivité territoriale, par le crédit du compte 853 «Compte de prises en charge». - du montant des valeurs inactives restituées au receveur de la collectivité territoriale, par le crédit du compte 852 «Compte de position : valeurs chez les correspondants».	- du montant des valeurs inactives remises aux correspondants, par le débit du compte 852 «Compte de position : valeurs chez les correspondants». - du montant des sorties définitives de valeurs inactives (vente ou destruction), par le débit du compte 853 «Compte de prises en charge».
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Procès-verbal de réception - Procès-verbal de restitution	- Autorisation de retrait - Bordereau de versement - Procès-verbal de destruction (incinération, broyage...)
ELEMENTS DE CONTROLE	
Confer instruction relative aux valeurs inactives	
ILLUSTRATION	
Le Receveur Municipal de Ramongho prend en charge des valeurs inactives d'un montant de 6 800 000 après les travaux de la commission de réception. Le même jour, il approvisionne le régisseur de recettes de timbres d'état-civil d'un montant de 700 000 et reçoit en restitution des timbres détériorés d'un montant de 50 000. <u>Comptabilisation</u> Prise en charge : - Débit : 851 « Compte de position : valeurs en portefeuilles » 6 800 000 - Crédit : 853 « Compte de prises en charge ». 6 800 000 Approvisionnement du régisseur : - Débit : 852 « Compte de position : valeurs chez les correspondants » 700 000 - Crédit : 851 « Compte de position : valeurs en portefeuilles » 700 000 Restitution de valeurs inactives détériorées - Débit : 851 « Compte de position : valeurs en portefeuilles » 50 000 - Crédit : 852 « Compte de position : valeurs chez les correspondants » 50 000	

IDENTIFICATION

NUMERO DU COMPTE	852
LIBELLE	COMPTE DE POSITION : VALEURS CHEZ LES CORRESPONDANTS
FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des valeurs inactives remises aux correspondants, par le crédit du compte 851 « Compte de position : valeurs en portefeuilles »	- du montant des ventes de valeurs inactives par les correspondants, par le débit du compte 853 « Compte de prises en charge ». - du montant des restitutions de valeurs inactives par les correspondants, par le débit du compte 851 « Compte de position : valeurs en portefeuilles »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde débiteur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Autorisation de retrait	- Bordereau de versement - Procès-verbal de restitution
ELEMENTS DE CONTROLE	
Confer instruction relative aux valeurs inactives	
ILLUSTRATION	
Le régisseur de recettes de la commune de Gaoua a retiré des droits d'état-civil pour un montant de 1 500 000, a reversé un montant de 600 000 des droits d'état-civil et a restitué des tickets de droits et places dans les marchés d'un montant de 50 000 <u>Comptabilisation</u> Approvisionnement du correspondant en valeurs inactives - Débit : 852 « Compte de position : valeurs chez les correspondants ». 1 500 000 - Crédit : 851 « Compte de position : valeurs en portefeuilles ». 1 500 000 Reversement du correspondant (vente) - Débit : 853 « Compte de prises en charge ». 900 000 - Crédit : 852 « Compte de position : valeurs chez les correspondants » 900 000 Restitution de valeurs inactives détériorées - Débit : 851 « Compte de position : valeurs en portefeuilles » 50 000 - Crédit : 852 « Compte de position : valeurs chez les correspondants » 50 000	

IDENTIFICATION	
NUMERO DU COMPTE	853
LIBELLE	COMPTE DE PRISES EN CHARGE

FONCTIONNEMENT	
est débité	est crédité
- du montant des valeurs inactives vendues par le receveur municipal ou détruites, par le crédit du compte 851 « Compte de position : valeurs en portefeuilles » - du montant des valeurs inactives vendues par les correspondants, par le crédit du compte 852 «Compte de position : valeurs chez les correspondants».	- du montant des valeurs inactives mises en portefeuilles par la collectivité territoriale, par le débit du compte 851 « Compte de position : valeurs en portefeuilles »
COMMENTAIRES	
Ce compte doit présenter obligatoirement un solde créditeur ou nul.	
SUBDIVISIONS	
Néant	
PIECES JUSTIFICATIVES	
Débit	Crédit
- Bordereau de versement - Procès-verbal de destruction (incinération, broyage...)	- Procès-verbal de réception
ELEMENTS DE CONTROLE	
Confer instruction relative aux valeurs inactives	
ILLUSTRATION	
La commune de Zabré procède à l'incinération de valeurs inactives n'ayant plus cours légal d'un montant de 2 250 000 <u>Comptabilisation</u> Incinération de valeurs inactives - Débit : 853 « Compte de prises en charge ». 2 250 000 - Crédit : 851 « Compte de position : valeurs en portefeuilles » 2 250 000	